

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013•2014

incluant le rapport financier annuel et le document d'information annuel



DERICHEBOURG

UNE FORCE AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

1	Informations générales concernant le groupe Derichebourg	3
1.1	Responsable du document de référence	4
1.2	Nom du responsable de l'information financière	4
1.3	Contrôleurs légaux des comptes	4
1.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	5
1.5	Historique du Groupe	6
2	Le Groupe Derichebourg en 2014	7
3	Présentation du groupe Derichebourg	9
3.1	Organigramme du Groupe	10
3.2	Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités	16
4	Rapport de gestion	29
4.1	Activités et faits marquants	31
4.2	Résultats des différentes activités et situation financière	32
4.3	Facteurs de risque et incertitudes	38
4.4	Gouvernement d'entreprise	44
4.5	Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote	51
4.6	Informations sociales, environnementales et sociétales	59
4.7	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	79
4.8	Résultats financiers des cinq derniers exercices	81
4.9	Projet de résolutions présentées à la prochaine assemblée générale	82
5	États financiers	87
5.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 en normes IFRS	88
5.2	Comptes sociaux au 30 septembre 2014	138
5.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	162
6	Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce	163
6.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	164
6.2	Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général	167
6.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	168
6.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	168
6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	169
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg	172
7	Autres informations juridiques et financières	173
7.1	Bilan du programme de rachat d'actions 2013/2014	175
7.2	Descriptif du programme de rachat 2014/2015	176
7.3	Opérations avec des apparentés	177
7.4	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	181
7.5	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	183
7.6	Contrats importants	183
7.7	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel	184
7.8	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004	185



Document de référence 2013•2014

incluant le rapport annuel
et le document d'information annuel



Le présent document de référence a été déposé le 12 décembre 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, tels que présentés respectivement aux pages 29 à 75, 77 à 131, et 132 à 133, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 janvier 2014 sous le numéro D.14-0018 ;
- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2012, tels que présentés respectivement aux pages 33 à 74, 75 à 128, et 129, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2012 sous le numéro D.12-1056 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2012 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 15 janvier 2014 sous le numéro D.14-0018 aux pages 175 à 176 et le 12 décembre 2012 sous le numéro D.12-1056 aux pages 169 à 170.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org

Informations générales concernant le groupe Derichebourg



I.1 Responsable du document de référence **4**

I.1.1	Nom et qualité du responsable	4
I.1.2	Attestation du responsable du document de référence	4

I.2 Nom du responsable de l'information financière **4**

I.3 Contrôleurs légaux des comptes **4**

I.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	4
I.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	5

I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg **5**

I.4.1	Raison sociale et nom commercial	5
I.4.2	Numéro d'enregistrement de l'émetteur	5
I.4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	5
I.4.4	Coordonnées du siège social et forme juridique	5
I.4.5	Objet social de l'émetteur	5

I.5 Historique du Groupe **6**

● I.1 Responsable du document de référence

I.1.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel DERICHEBOURG
Président-directeur général de Derichebourg

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 29 à 78 présente un tableau fidèle de l'évolution des

affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 136 à 137 et 161 dudit document.

Fait à Paris, le 12 décembre 2014

Daniel DERICHEBOURG
Président-directeur général

● I.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Daniel DERICHEBOURG (du 1^{er} octobre 2013 au 5 janvier 2014)

Qualité : Président-directeur général

Responsable : Serge Prager (du 6 janvier 2014 au 21 mai 2014)

Qualité : Directeur Financier

Responsable : Pierre CANDELIER (depuis le 22 mai 2014)

Qualité : Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général-Michel-Bizot
75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

● I.3 Contrôleurs légaux des comptes

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

DENJEAN & ASSOCIÉS AUDIT

19, rue de Presbourg – 75016 PARIS
Identifiée sous le numéro 539 769 729 RCS PARIS.
Représentée par M. Thierry DENJEAN.

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Le cabinet Hoche Audit (35, avenue Victor Hugo, 75016 PARIS, n° RCS 309 566 537) a audité les comptes des exercices 2012-2013 et 2011-2012, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire. Il était représenté respectivement par Mme Laurence ZERMATI et M. William NAHUM.

ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First

1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.

Représentée par M. Gilles RABIER.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Mark BATHGATE

19, rue de Presbourg – 75016 PARIS

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

M. Dominique JUTIER (35, avenue Victor Hugo – 75016 Paris) a exercé la fonction de co-Commissaire aux comptes suppléant pendant les exercices 2012-2013 et 2011-2012.

SOCIÉTÉ AUDITEX SAS

Tour First

1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.

Représentée par M. Gérard DELPRAT.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

● I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

I.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la Société était Penauille Polyservices SA. Dans le présent document, la société Derichebourg SA est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe que constituent Derichebourg SA et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg SA sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, NEXT 150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS France

Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40

Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg SA est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre.

I.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

● I.5 Historique du Groupe

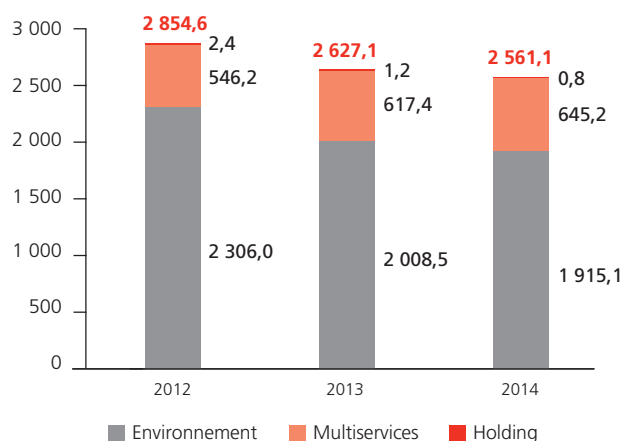
	2014	Mise en place d'un nouveau crédit syndiqué de 232,5 M€.
	2013	Cession de Servisair à Swissport, dans le but de permettre le désendettement significatif du Groupe, et le recentrage de son développement futur.
	2007	Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires. Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 M€ pour refinancer les dettes existantes.
2006	2006	D. Derichebourg devient PDG de Penauille.
Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.	2005	2005
Prise de contrôle du groupe Penauille, détenue à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux Entreprises.		Mise en œuvre de l'OPA amicale de CFF Recycling sur le groupe Penauille Polyservices, qui fait suite à l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. Restructuration financière.
	2001-2002	Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement après les attentats du 11 septembre 2001.
	1999	Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.
1998	1998	Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.
Cotation au 1 ^{er} marché de la Bourse de Paris.	1996	
D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient Président de CFF.	1994	Entrée de Penauille au second marché de la Bourse de Paris.
1987		
– Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploitées les activités de recyclage. – Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor de l'intégralité de sa branche collecte et traitement des ferrailles.		
1977		
Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.	1970	Création de Penauille.
1963		
Entrée à la Bourse de Paris.	1956	
Création de la Compagnie Française des Ferrailles.		

Le Groupe Derichebourg en 2014



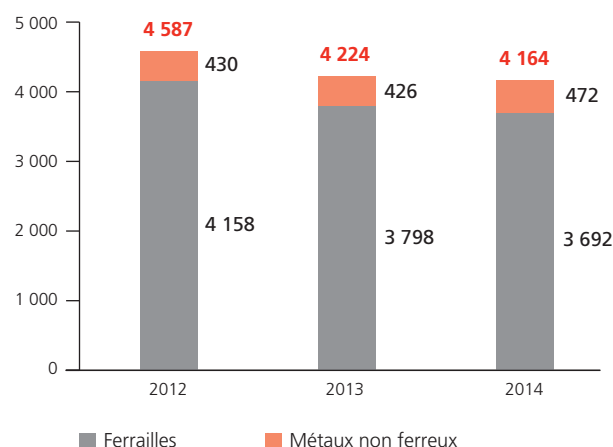
● Chiffres clés

Chiffre d'affaires (en M€)

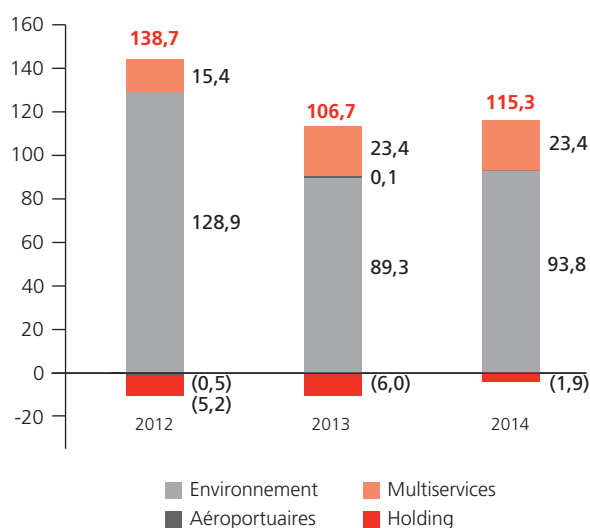


Volumes

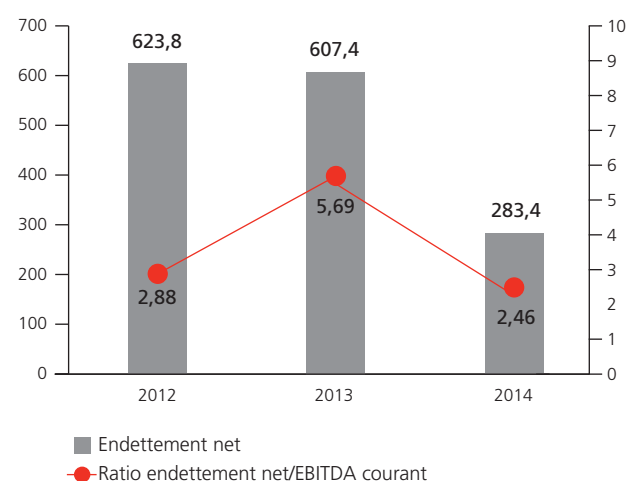
(en milliers de tonnes)



EBITDA courant de l'exercice (en M€)



Évolution de l'endettement net (en M€)



Présentation du groupe Derichebourg



3.1 Organigramme du Groupe **10**

3.1.1	Organisation du Groupe et place de l'émetteur	10
3.1.2	Organigramme	10
3.1.3	Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe	16
3.1.4	Liste des filiales du Groupe	16

3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités **16**

3.2.1	Derichebourg Environnement	17
3.2.2	Derichebourg Multiservices	23

● 3.1 Organigramme du Groupe

3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des deux sociétés faitières Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices, qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres CFF Immobilière, qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement ;
- et des titres DBG Holding GmbH (ex-Servisair GmbH), qui détient l'activité Recyclage en Allemagne.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, via le crédit syndiqué mis en place le 31 mars 2014, d'un montant initial de 232,5 M€.

Derichebourg SA a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

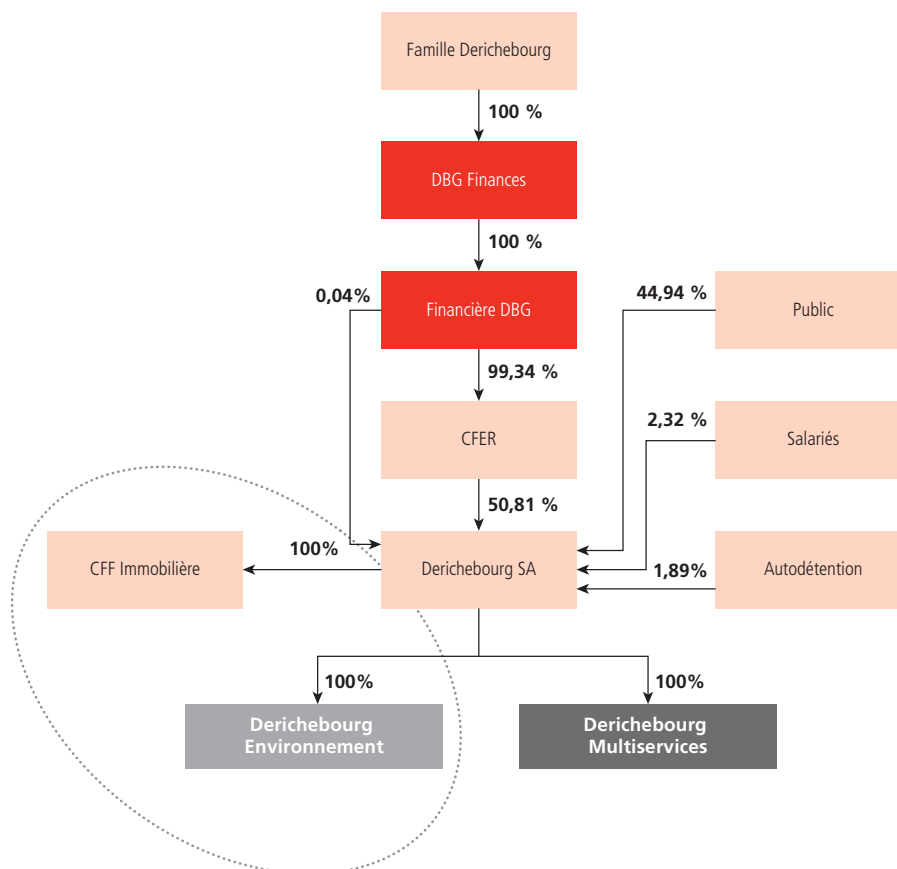
3.1.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :

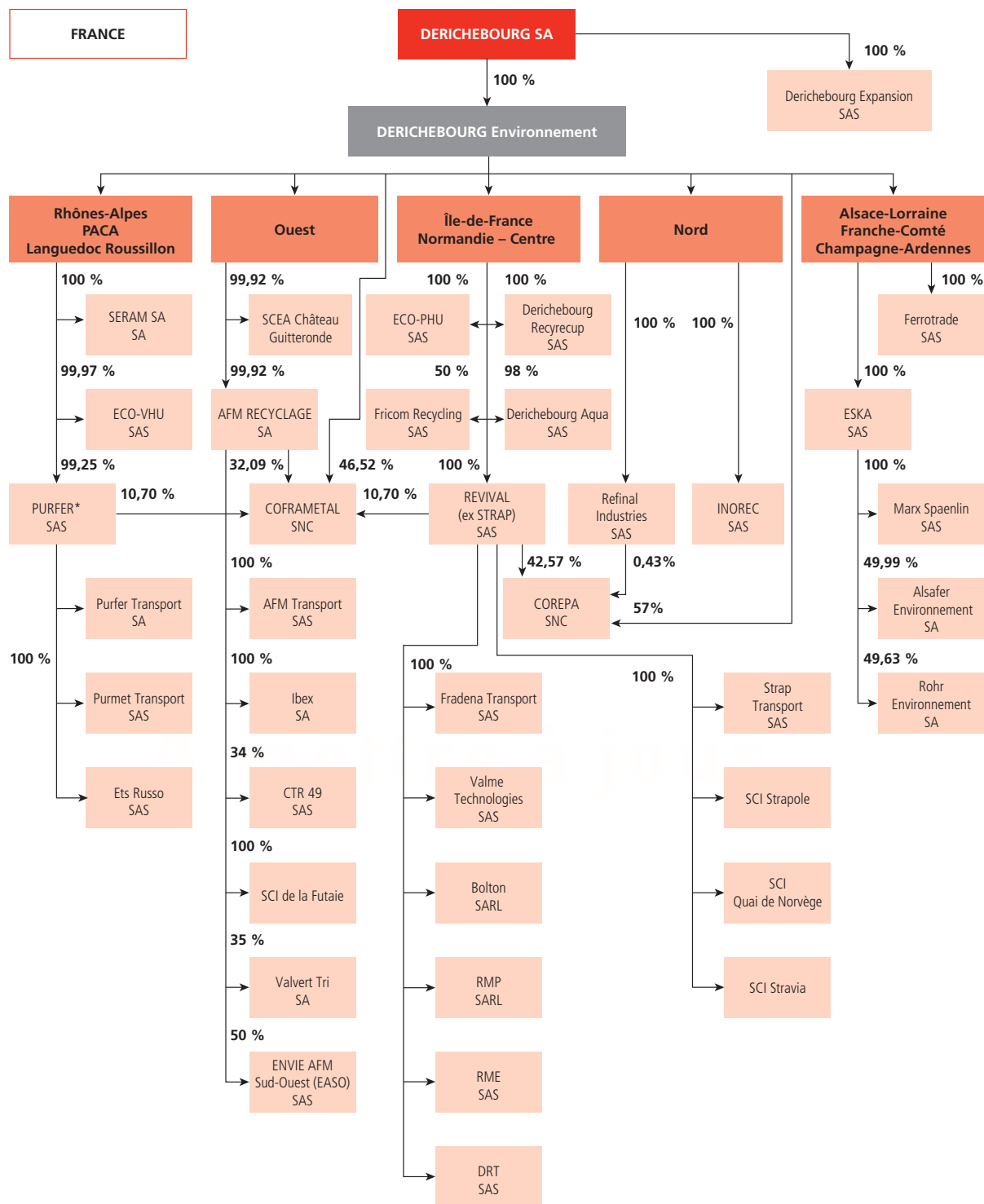
- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.1.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.1.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.1.2.3) ;

3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

Le groupe Derichebourg au 30 septembre 2014 (chiffres en pourcentage de détention en capital)

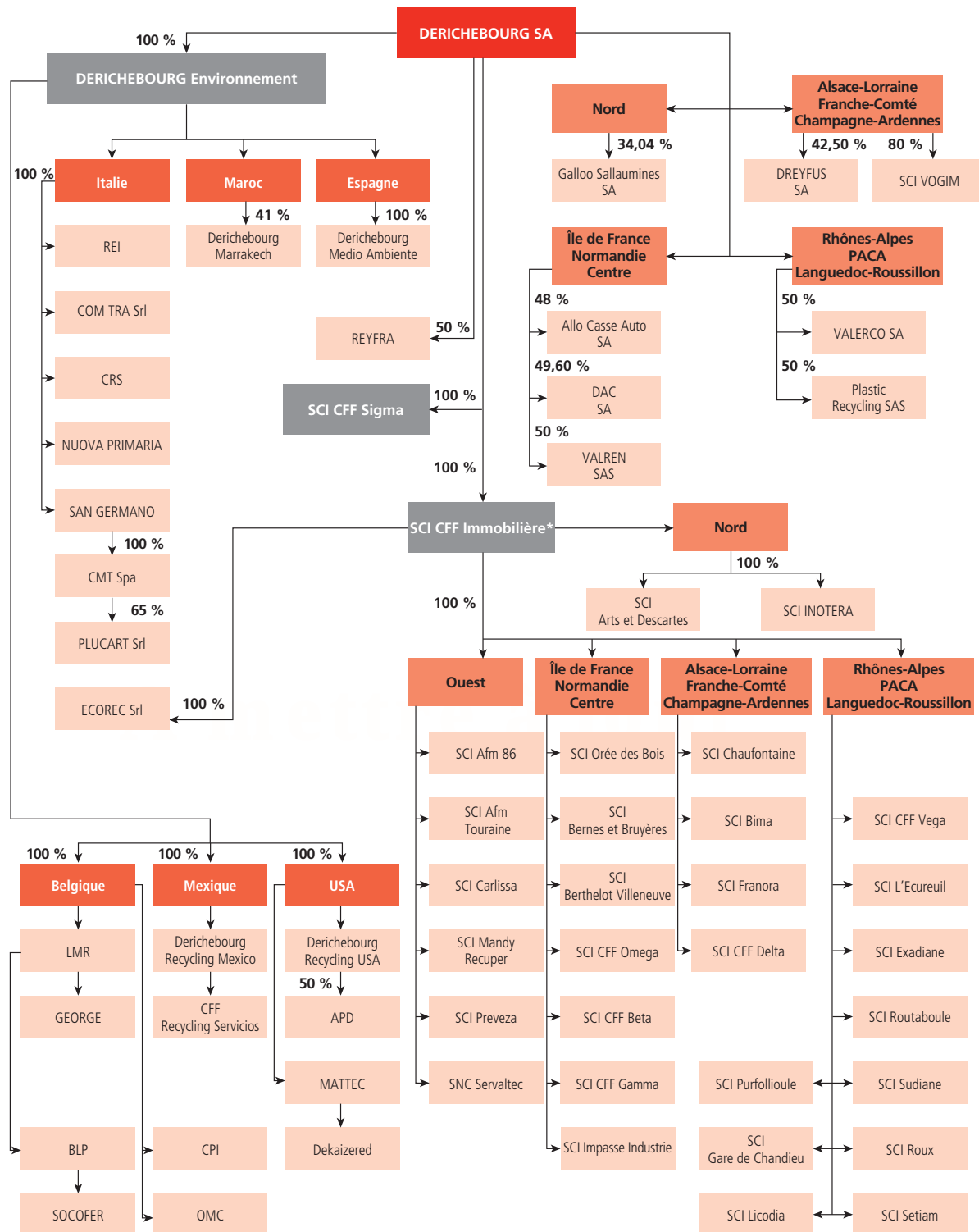


3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30 septembre 2014)



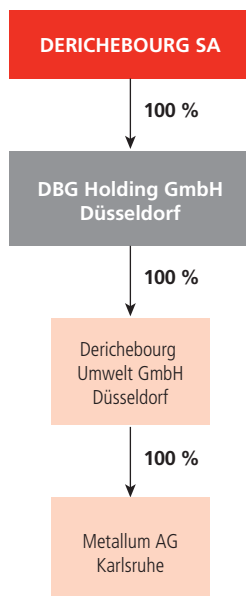
* A bénéficié à effet du 1^{er} octobre 2014 des transmissions universelles de patrimoines des sociétés Thierry Maiarelli, Soper et Établissements Lardet.

Les filiales suivantes en cours de liquidation : Brufer, Dohmen, Prosimétal ne figurent pas sur l'organigramme.

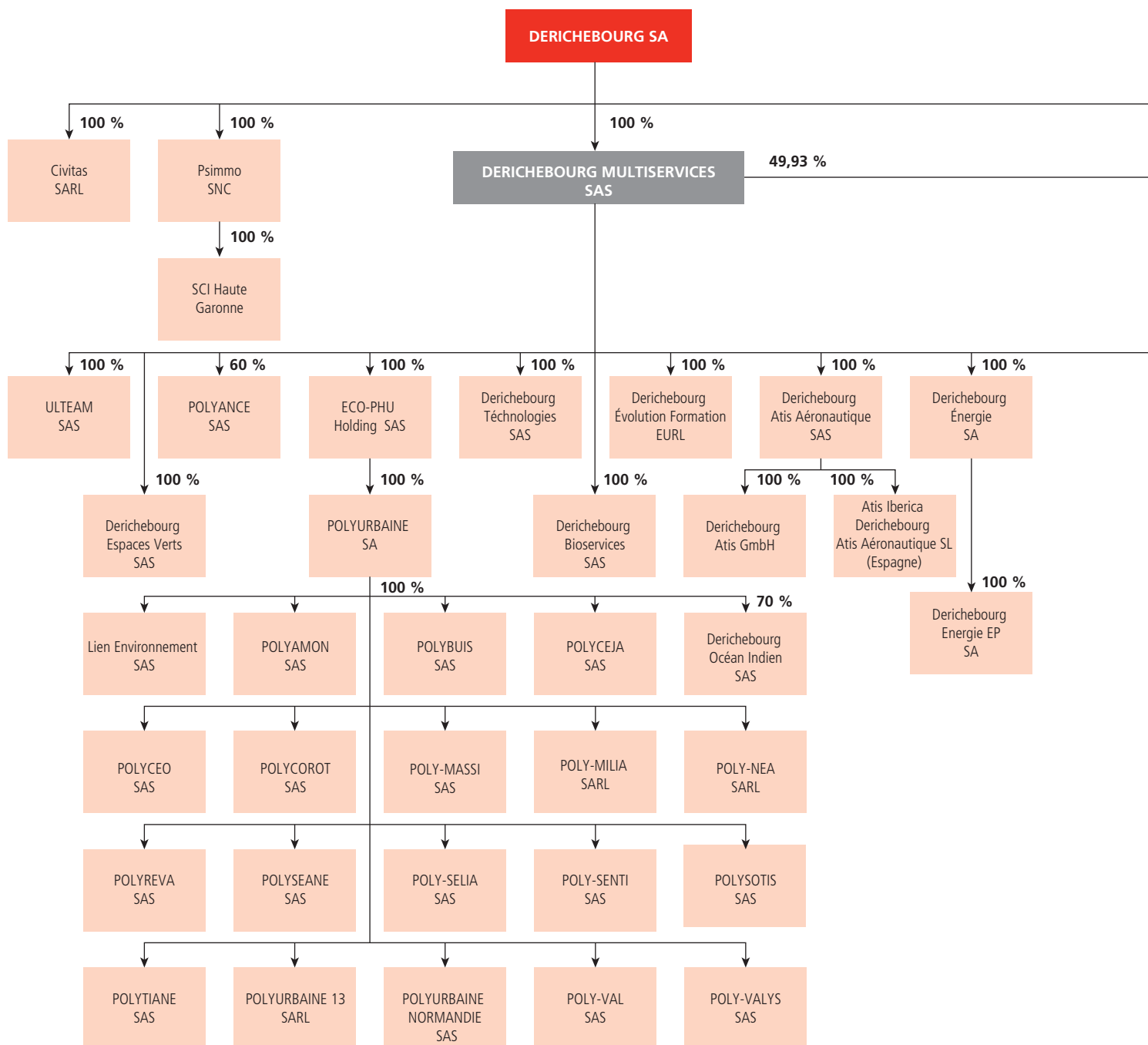


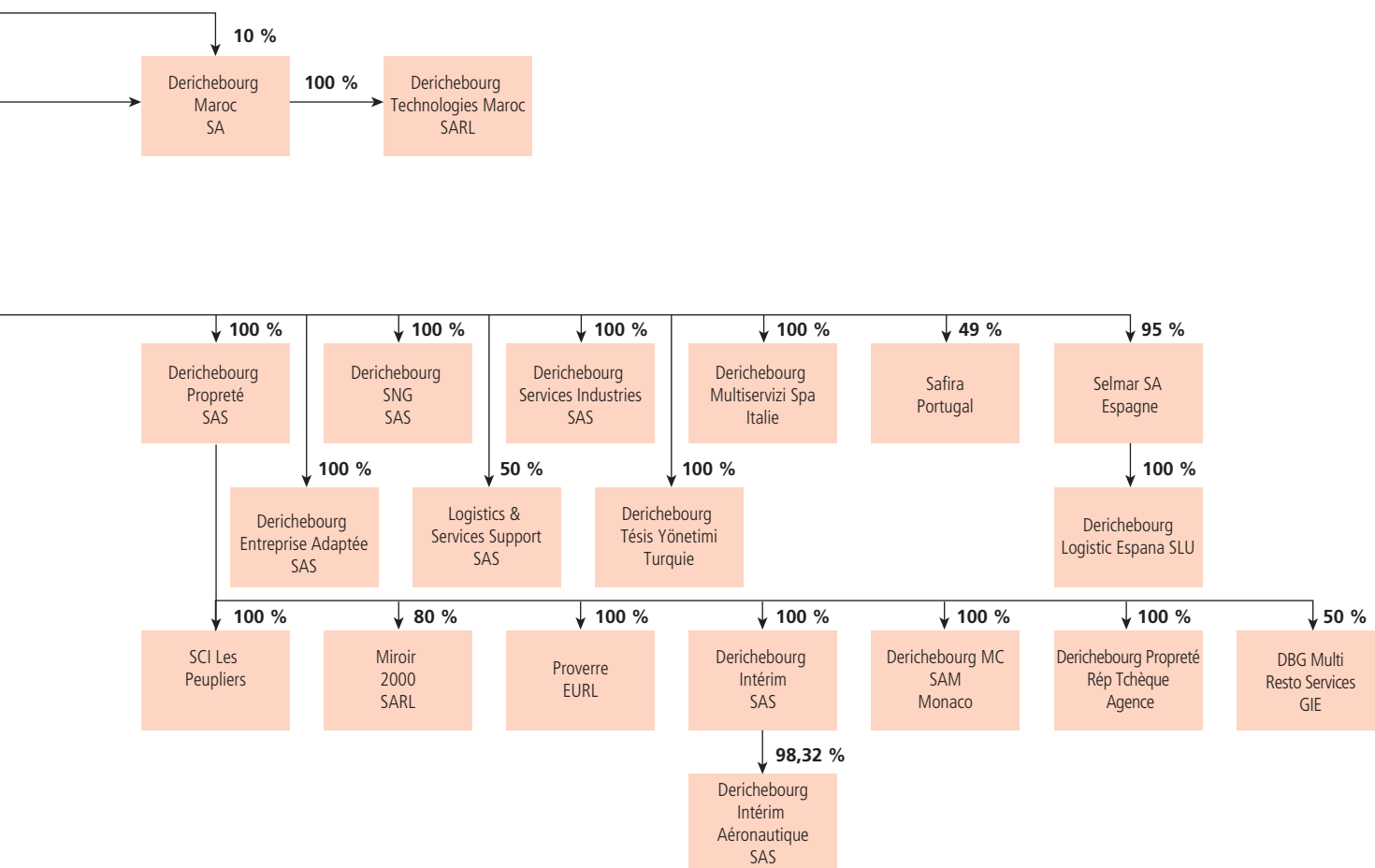
* A bénéficié à effet du 1^{er} octobre 2014 des transmissions universelles de patrimoines des sociétés SCI Pressencé, SCI Foncière des Sablons, SCI Immorec et SCI Carsoa.

3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (suite)



3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30 septembre 2014)





3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe

Il n'existe pas d'intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif au bilan du 30 septembre 2014 est de 0,6 M€. La quote-part de résultat revenant aux minoritaires est de (0,3) M€.

3.1.4 Liste des filiales du Groupe

La liste des filiales du Groupe est présentée en note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

● 3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, les prestations en milieux sensibles.

- Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

- À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents.

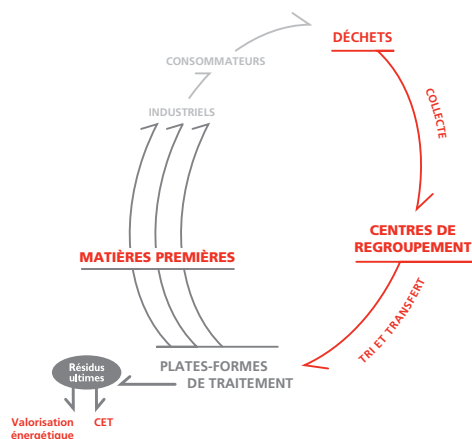
Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	2014		2013		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'Environnement	1 915	75 %	2 009	76 %	(4,7 %)
Services aux entreprises	645	25 %	617	24 %	4,5 %
Holding	1	0 %	1	0 %	(33,8 %)
Total	2 561	100 %	2 627	100 %	(2,5 %)

Chiffre d'affaires par zone géographique	2014		2013		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
France	1 937	76 %	1 934	74 %	0,2 %
Autres pays européens	426	16 %	446	17 %	(4,7 %)
Continent américain	196	8 %	247	9 %	(20,6 %)
Afrique	2	0 %	0	0 %	NA
Total	2 561	100 %	2 627	100 %	(2,5 %)

3.2.1 Derichebourg Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux

Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, est un marché mondial, avec des spécificités régionales. Il englobe la collecte primaire à la source, la préparation, la valorisation, et la logistique aval.

Il y a quelques intervenants mondiaux. Les groupes SIMS Metal Management, Scholz, EMR, Schnitzler et le groupe Derichebourg ont une implantation internationale significative.

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Des sociétés à caractère national interviennent également.

Veolia Environnement, Suez Environnement et Guy Dauphin Environnement (groupe Ecore) ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position forte.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée, par le Groupe, à un tiers en broyage collecte. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

3.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

L'évolution de la production et de la consommation d'acier

Le premier facteur influençant le marché des ferrailles est le niveau de la production mondiale d'acier. Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la consommation apparente d'acier dans le monde (produits finis).

Consommation apparente d'acier (produit fini) En millions de tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*
Total	1 143	1 221	1 221	1 140	1 305	1 405	1 432	1 532	1 562	1 594
Variation annuelle		6,8 %	0,0 %	(6,6 %)	14,5 %	7,7 %	1,9 %	7,0 %	2,0 %	2,0 %
Dont Asie	618,6	676,9	704,6	769,8	843,2	911,9	937	1 025		
Variation annuelle		9,4 %	4,1 %	9,3 %	9,5 %	8,1 %	2,8 %	9,3 %		
Part de l'Asie dans le total	54 %	55 %	58 %	68 %	65 %	65 %	65 %	67 %		
Dont Reste du Monde	524,4	544,1	516,4	370,2	461,8	493,1	495	507		
Variation annuelle		3,8 %	(5,1 %)	(28,3 %)	24,7 %	6,8 %	0,4 %	2,4 %		

* Prévvision de la World Steel Association, octobre 2014.

Si la production et la consommation mondiale ont globalement augmenté ces dernières années, avec cependant un décrochage en 2008 et 2009, il convient de noter que l'Asie représente désormais 67 % de la consommation mondiale, et la Chine seule, 47 %.

La production d'acier se répartit entre deux filières distinctes :

- la filière haut-fourneaux : les ferrailles (dont les exigences de pureté sont supérieures) ne peuvent constituer plus de 20 % des matières enfournées ;

- la filière électrique : les ferrailles constituent environ 90 % des approvisionnements, le solde étant composé de pré-réduits.

La filière électrique constitue le débouché principal pour l'activité du recyclage des ferrailles.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la part, en % et en tonnages, de la filière électrique :

Production d'acier brut

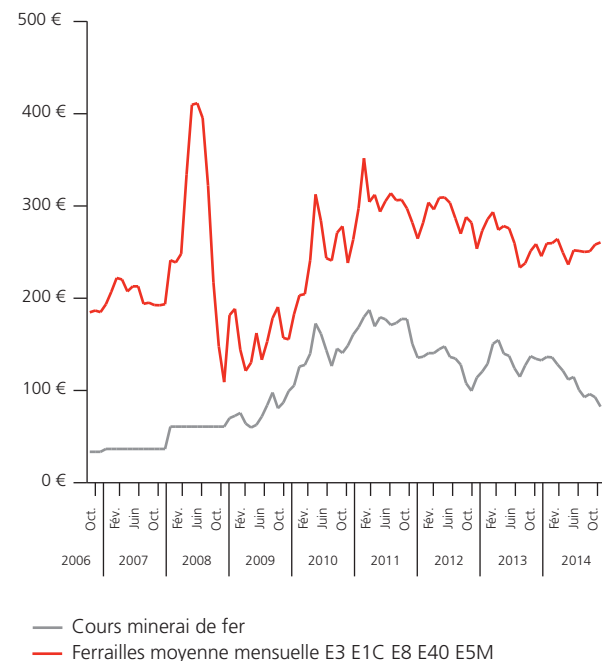
Année	En millions de tonnes	Dont Chine (en millions de tonnes)	Part de la Chine dans la production mondiale	Part de la filière électrique dans la production mondiale	Part de la filière électrique en Chine	Production d'acier par la filière électrique en Chine (en millions de tonnes)	Variation annuelle	Production d'acier par la filière électrique Reste du Monde (en millions de tonnes)	Variation annuelle
2001	851	152	17,9 %	34 %	15,9 %	24		265	
2002	904	182	20,1 %	34 %	16,0 %	29	5	279	13
2003	970	220	22,7 %	33 %	14,3 %	32	2	285	6
2004	1 061	273	25,7 %	34 %	18,3 %	50	18	307	22
2005	1 147	356	31,0 %	32 %	12,9 %	46	(4)	319	12
2006	1 249	423	33,8 %	32 %	10,3 %	44	(2)	350	31
2007	1 347	495	36,7 %	31 %	9,1 %	45	1	367	17
2008	1 341	501	37,4 %	31 %	9,1 %	46	1	365	(2)
2009	1 236	568	45,9 %	28 %	8,5 %	48	2	298	(67)
2010	1 429	627	43,8 %	29 %	10 %	60	12	347	49
2011	1 518	685	45,1 %	29 %	10,4 %	71	11	372	25
2012	1 547	717	46,3 %	29 %	10 %	72	1	381	9
2013	1 600	779	48,7 %	28 %	10 %	74	2	377	(4)

Source : World Steel Association (calculs Derichebourg).

La part de la production de la filière électrique varie énormément d'une région à l'autre du monde : de seulement 10 % de la production en Chine, elle représente 61 % de la production aux États-Unis, et 40 % en Europe. Comme mentionné plus haut, la filière haut-fourneau est également consommatrice de ferrailles, dans une moindre mesure. Toutefois, ces données exprimées en pourcentage ne rendent pas compte de l'importance en valeur absolue de la consommation des ferrailles et de sa progression. Chaque année depuis 2009, la production d'acier à partir de la filière électrique a progressé, à l'exception de l'année 2013 qui accuse un léger recul de 0,4 %.

Au cours de l'exercice écoulé, le prix du minerai de fer a significativement diminué, notamment à cause du démarrage de la production de nouvelles mines. Cette situation est défavorable pour la production d'acier issue de la filière électrique.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution comparée des prix du minerai et de la ferraille sur les dernières années :



Sources : Minerai de fer = Insee - Cours minerai de fer matières premières importées - Minerai de fer - Importations chinoises, port de Tianjin - Prix spot - CAF - Type 62 %. Fe. Ferrailles = Derichebourg.

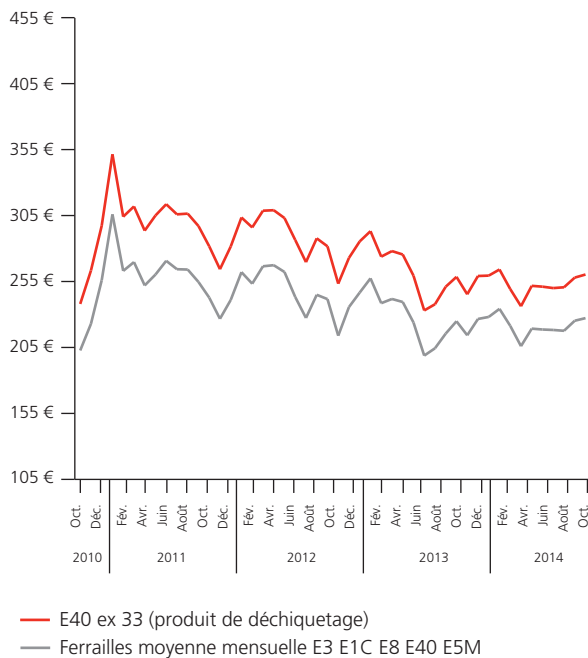
Remarque : Il n'y a pas d'échelle commune de prix pour les deux séries. L'objet du graphique est limité à la lecture et la comparaison des tendances et de leurs évolutions.

Le marché des ferrailles

Le marché mondial des ferrailles est estimé à 570 millions de tonnes par an (source BIR), dont 370 millions sont accessibles aux sociétés de recyclage. Il est stable depuis plusieurs années. Les États-Unis en sont les principaux exportateurs, la Turquie le principal importateur. La Chine est également devenue un importateur de ferrailles.

Le schéma ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



Sources : Derichebourg.

La ferraille est issue pour partie des déchets des aciers plats (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisée pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue principalement des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés GDE, SITA (Suez Environnement) et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une garantie de bon paiement.

Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : une intensité capitalistique et des investissements initiaux élevés peuvent dissuader de nouveaux entrants, même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, ce qui constitue un facteur attractif ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ; en outre, l'obtention d'autorisations d'exploiter est un processus long et exigeant ;
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines principales : les chutes de production, les démolitions industrielles, les produits en fin de vie collectés.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure environ 40 % des besoins en MNF dans le monde.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

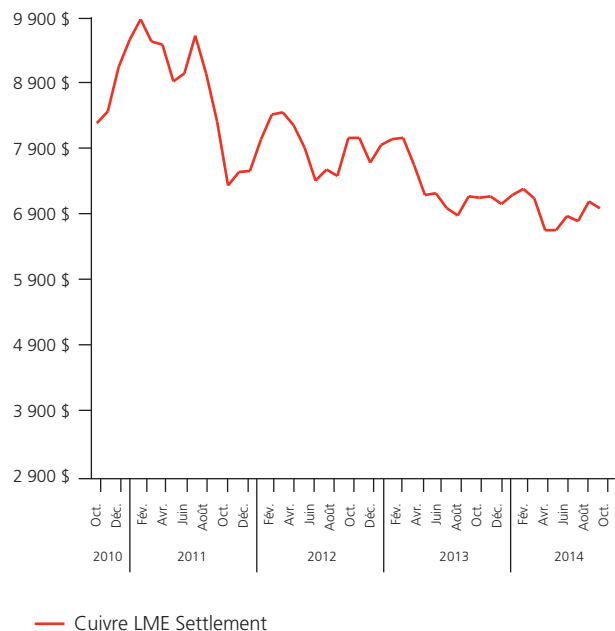
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO₂ de plus en plus fortes en Europe.

Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

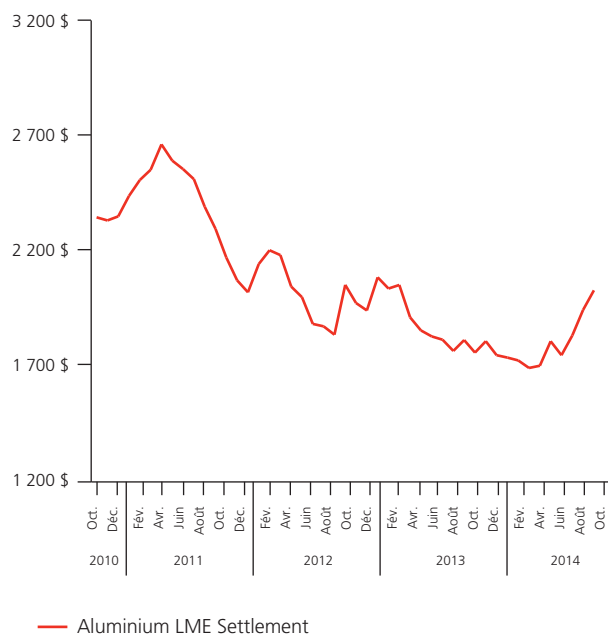
La seule récupération des produits en fin de vie entre pour environ 35 % dans la production des MNF dans le monde (source Bureau International du Recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

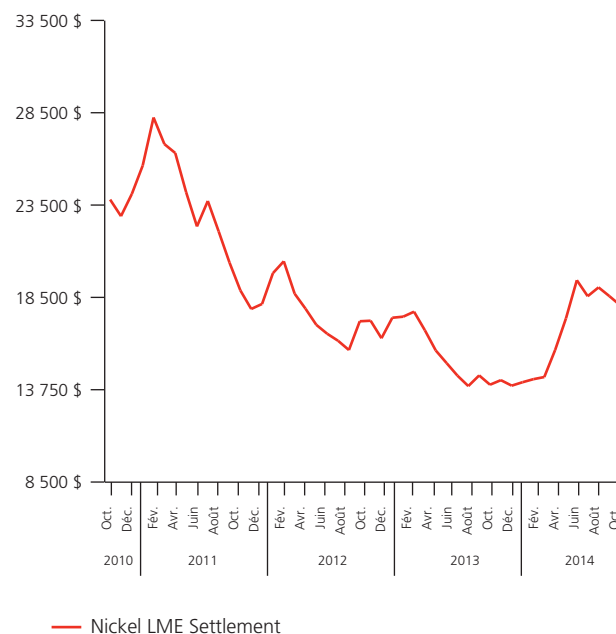
Cuivre LME Settlement



Aluminium LME Settlement



Nickel LME Settlement



La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- le niveau du taux de croissance des pays émergents dont la Chine en tête, qui investit fortement dans ses infrastructures, ainsi que le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison d'une offre limitée ou finie, qui croît au rythme de la croissance des déchets. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités

Derichebourg Environnement est également un acteur des prestations de services environnementales : collecte d'ordures ménagères, nettoyage, collecte et valorisation de DEEE.

Les spécificités de ce marché sont totalement différentes de celles du recyclage des ferrailles et des métaux non ferreux. Les marchés sont nationaux, voire régionaux. Le cadre contractuel est le plus souvent celui des marchés publics, ou appels d'offres lancés par des éco-organismes.

3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement

3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation

Avec une flotte de plus de 1 800 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets ferreux et non ferreux :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition.

Il réalise également des prestations de collecte :

- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques ;
- papiers/cartons.

En fonction du type de produit à traiter, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La Société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aéroulque, granulométrie...

En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes in situ, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

Derichebourg Environnement est implanté en France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, États-Unis, Mexique, et Maroc.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

Cependant, la filière hauts-fourneaux utilise également des ferrailles, dans une proportion moindre, afin d'abaisser la température de la fonte dans le convertisseur afin que l'intégration des éléments d'alliage se fasse dans de bonnes conditions.

En 2013-2014, le Groupe a traité 3,7 millions de tonnes de ferrailles, en diminution de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé ses principaux broyeurs de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des métaux lourds (cuivre, laiton...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers différentes affineries pour être valorisés et enrichis. À l'exception

de l'aluminium, transformé en lingots pour vente aux fonderies de pièces automobiles par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe, les produits ainsi valorisés sont destinés à la métallurgie. L'affinerie du Groupe produit 42 000 tonnes (production 2013-2014, en hausse de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Groupe a traité plus de 472 400 tonnes de métaux non ferreux, en progression de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique environ pour moitié par des développements commerciaux sur les déchets d'aciers inoxydables, et pour autre moitié sur les autres métaux.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi ses efforts de recherche afin de valoriser les résidus métalliques présents dans des résidus de broyage (fractions lourdes : refus d'induction), et dans la mise au point d'une unité destinée à séparer en familles homogènes valorisables les résidus légers de broyage (< 20 mm), et réduire ainsi les tonnages mis en décharge.

La filière Plastiques

Le Groupe étend progressivement son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans des outils de séparation des plastiques. L'enjeu est de trier les plastiques en familles homogènes permettant la meilleure valorisation des produits triés. Il est partie prenante du projet de Plastic Omnium de fabrication de pare-chocs à partir de plastiques recyclés à travers une société commune, Plastic Recycling, dont il assure pour partie l'approvisionnement.

3.2.1.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Polyurbaine (France) et San Germano (Italie) gèrent tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. En outre, Polyurbaine possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraffitage...).

Polyurbaine au travers de ses filiales assure la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés dans quatre des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, et depuis septembre 2010 la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements de Marseille (3^e et 16^e).

3.2.1.2.3 Prestations de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- traitement des sous-produits des **usines sidérurgiques** et des industriels ;
- collecte et gestion des **déchets industriels banals**, aiguillés vers des filières de valorisation ;
- gestion-distribution des **véhicules hors d'usage** (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles ; Le groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 500 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadre avec les constructeurs et importateurs ;
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** : le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :
 - création de quatre « éco-organismes » chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière,
 - mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel,
 - forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers,
 - forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières,
 - création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV), et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE.

À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des DEEE, objet des appels d'offres en étant attributaire de 33 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s'est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché de 18 %. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération Envie qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associé avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée Fricom Recycling, a été créée avec ce partenaire Oeko-Service AG (connu sous le nom de SEG).

3.2.1.3 Innovation, recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de Corepa à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit 29 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Plusieurs matériels ont été spécifiés et mis au point, qui visent à récupérer et recycler les éléments métalliques et plastiques contenus dans les fractions lourdes issues des refus d'induction.

3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Valeurs brutes	1 269	1 223
Amortissements cumulés	(853)	(805)
Valeur nette	416	418

NB : les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur

de marché des terrains au 1^{er} janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

- la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 k€.

3.2.2 Derichebourg Multiservices

3.2.2.1 Le marché du Multiservices et l'environnement concurrentiel

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat en France, cette tendance reste marquée et constitue pour les groupes de services une perspective de croissance. Cette tendance est plus marquée dans les pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni ;
- un environnement de concurrence forte entre acteurs sur les prestations offrant peu de différenciation.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur le *core business*) et la réduction des coûts.

3.2.2.1.1 La Propreté

Un marché porteur mais connecté à la situation économique d'ensemble

L'externalisation du service, variable selon les pays, est en moyenne de seulement 60 % en Europe. Ceci illustre le potentiel important de croissance que conserve cette activité. Ce taux d'externalisation est proche des 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante dans les années 90 et jusqu'en 2008 (6 % en moyenne). Après un recul de 2,5 % en 2009, le secteur a renoué avec la croissance, conformément aux prévisions du groupe Derichebourg, pour dégager un chiffre

d'affaires dont la hausse fut proche des 5 % en 2010 et 2011. (Source : FEP – Chiffres Clés Édition 2013).

Le groupe Derichebourg reste optimiste sur les perspectives de croissance du secteur. En effet, celui-ci restera dynamisé par l'effet externalisation des entreprises qui réalisent encore leur nettoyage en interne. De plus en plus, ces entreprises préféreront sous-traiter le service afin de le faire réaliser à moindre coût, et se concentrer sur leur cœur de métier.

Un marché atomisé en voie de concentration

Le marché européen de la propreté représente environ 139 000 entreprises en 2010 (Source : FENI – étude sur 19 pays européens).

En France, ce marché occupe environ 29 300 entreprises (2012) y compris les auto entrepreneurs. 11 800 entreprises comptent au moins un salarié dont 66 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les 50 premiers acteurs représentent 48 % du chiffre d'affaires et 61 % des effectifs du secteur. (source FEP, chiffres clés Édition 2013).

Outre une demande accrue du fait de l'externalisation, les clients cherchent de plus en plus des prestataires capables d'assumer simultanément une couverture géographique plus étendue et une offre de prestations plus complète. Ceci favorise l'émergence d'acteurs européens présents dans plusieurs pays et qui proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux sur leur prix de vente (hausse des minima conventionnels, annualisation et réintégration des heures supplémentaires et complémentaires dans le calcul des allègements Fillon de charges sur les bas salaires, hausse des cotisations et contributions).

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts d'optimisation de la productivité opérationnelle. L'entrée en vigueur en 2013 du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pourrait permettre d'améliorer la situation, sous réserve de sa pérennité, et qu'il n'entre pas dans le calcul des indices de coût du travail sur lequel sont assises la plupart des formules de révision de prix.

3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim

Le marché de l'intérim constitue souvent le facteur d'ajustement des effectifs des employeurs donneurs d'ordre, et par voie de conséquence, suit habituellement les tendances du marché du travail avec des variations amplifiées. Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci était en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession. Sur la période 2010-2012, le marché du travail temporaire était à peu près stable, la variation positive de 2011 étant compensée par une variation d'ampleur négative comparable en 2012. En 2013, le marché accuse une nouvelle baisse de près de 9 % provoquée par la stagnation du PIB. En 2014, le marché se stabilise avec un léger recul

de 0,5 % sur neuf mois (janvier – septembre). L'emploi intérimaire représente 2,9 % de l'emploi salarié en 2013. (Sources Prism'Emploi).

L'activité Intérim du Groupe est organisée en deux pôles indépendants : un pôle intérim généraliste, et un pôle intérim destiné aux activités aéronautiques.

L'activité Intérim du Groupe a connu une forte croissance ces dernières années, portée en particulier par l'intérim de spécialité aéronautique.

Sur l'exercice écoulé, les efforts consentis en termes de restructuration et modernisation, la poursuite d'une stratégie de spécialisation sur des marchés moins volatils, et un dynamisme notoire, ont provoqué une croissance de plus de 24 % de l'intérim généraliste, performance remarquable au regard de la tendance du secteur. L'intérim aéronautique est également porté par une croissance importante de près de 7 % en dépit de la baisse affichée par le secteur.

3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques

Derichebourg Atis Aéronautique (et ses filiales, allemande « Atis GmbH » et espagnole « Atis Iberica »), est un prestataire important dans les activités support et production aéronautique. Son implantation transnationale lui permet d'être au plus proche du client et lui confère une position de leader sur des activités très spécialisées, avec des intervenants peu nombreux. Cela est le garant d'une force (peu de concurrents) mais également la source d'une faiblesse potentielle (peu de donneurs d'ordres).

3.2.2.2 Portefeuille d'activités du Groupe dans le Multiservices

L'activité de Services aux Entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux services publics.

Derichebourg Multiservices regroupe les activités suivantes :

- propreté ;
- accueil et services associés ;
- manutention ;
- énergie et éclairage public ;
- intérim et recrutement ;
- intérim aéronautique ;
- prestations aéronautiques ;
- prestations en milieux sensibles ;
- télésurveillance ;
- autres services spécialisés.

La division est présente dans 7 pays d'Europe, et compte plus de 20 000 collaborateurs dans les sociétés contrôlées. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

3.2.2.2.1 Derichebourg Propreté et services associés

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en France, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très

variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage en milieu tertiaire/traditionnel ;
- nettoyage en milieu hospitalier ;
- nettoyage en milieu hôtelier ;
- nettoyage de locaux publics ;
- nettoyage d'ateliers et de l'outil industriel ;
- nettoyage du matériel de transport ;
- nettoyage en milieu agroalimentaire ;
- nettoyage en milieu nucléaire ;
- nettoyage en milieu d'ultrapropreté/salles blanches ;
- nettoyage des surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté et ses filiales en quelques chiffres

- 16 000 spécialistes de la propreté et des services associés ;
- 50 agences en Europe ;
- 10 000 clients.

3.2.2.2.2 Derichebourg Services Industries (DSI)

Derichebourg Services Industries propose la conception, la réalisation et l'exploitation de prestations industrielles en milieu sensible tels que le nucléaire, la pétrochimie, la pharmacie ou les environnements complexes.

Les prestations sont de deux types : exploitation déléguée et gestion de projet/ingénierie.

Exploitations

1. La gestion de déchets, avec le tri, la caractérisation, la mesure et toutes les méthodologies et enregistrements associés aux déchets radioactifs, en particulier les déchets TFA (Très Faiblement Actif) ou FA/MA (Faiblement Actif ou Moyennement Actif).
2. La maintenance et les services nucléaires, c'est-à-dire, les activités de support aux exploitants, avec notamment des opérations de maintenance, de gestion de magasins (généraux et d'outillages) en zone contrôlée, de manutention mécanisée, de propreté radiologique (assainissement et maintien), de fourniture de consommables, etc.
3. La gestion globale de la chaîne du linge dans les installations nucléaires, avec le lavage, le tri, le contrôle radiologique, les transports ADR (« Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ») classe 7 pour la collecte/distribution et la fourniture des tenues de travail indispensables à nos clients et à leurs sous-traitants.

Ingénierie et gestion de projets

1. Pilotage de projets ensemble dans les domaines de la gestion de déchets avec la conception de systèmes experts d'exploitation

et de contrôle (imagerie et mesure), adaptés aux scénarii et aux opérations de démantèlement d'équipements et d'installations nucléaires (télé-opération).

2. Ingénierie et services liés aux INB (Installations Nucléaires de Base) en exploitation et lors des opérations de maintenance (arrêts de tranche, grand carénage...).
3. Procédés d'assainissement et de décontamination, nettoyage chimique industriel.
4. Rénovation et conception d'installations.
5. Veille technologique et partenariats industriels.

DSI réalise les prestations ou coordonne les entreprises du Groupe, dans leurs domaines de compétence.

3.2.2.2.3 Ulteam

Ulteam propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :

- accueil, standard ;
- gestion du courrier ;
- gestion des espaces ;
- planning des salles de réunion ;
- archivage ;
- économat ;
- maintenance de premier niveau ;
- manutention (factotum) ;
- déménagement interne, etc.

Ulteam propose également des prestations d'hôtesse dans l'événementiel.

3.2.2.2.4 Derichebourg Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique – Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique

- Électricité tertiaire ou *data center* ;
- Courant fort haute tension et basse tension ;
- Courant faible (détection incendie, contrôle d'accès, vidéosurveillance, télé-surveillance, etc.) ;

- Régulation et automates programmables ;
- Secours électrique, groupes électrogènes et onduleurs.

Génie climatique

- Chauffage, climatisation, réfrigération ;
- Aéraulique, hydraulique ;
- Traitement des fluides ;
- Plomberie.

Multi-technique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, *data centers*, installations industrielles, hôpitaux...

Maintenance des installations

- Chauffage, climatisation, ventilation ;
- Courants forts, courants faibles ;
- Énergie de secours ;
- Énergies nouvelles ;
- Traitement des fluides.

Éclairage public

- Prestations de services et travaux (marchés publics et privés).

Derichebourg Énergie, c'est :

- 30 ans d'expertise en génie climatique et électrique ;
- 200 ingénieurs et techniciens.

3.2.2.2.5 Derichebourg Intérim et Recrutement

Derichebourg Intérim & Recrutement propose des prestations par pôle de spécialisation et recrute des candidats du niveau employé, ETAM, agent de maîtrise à Cadre dans les domaines suivants :

- Secteur Tertiaire : Assurance / Banque-Finance / Comptabilité/ Informatique / RH et Paie / Assistanat et fonctions supports bureau ;
- Secteur Industrie : BTP / Second Œuvre / Automobile / Agroalimentaire / Pharmaceutique / Chimie / Zones de production ;
- Secteur Logistique : Distribution / Messagerie / Transport / Douanes / Import-Export / Fret / ADV et Litiges ;
- Secteur Commerce : Retail / Ventes / Caisses / Inventaires / Responsable Magasin-Centre de Profit.

Derichebourg Intérim en quelques chiffres

- 5 000 clients en France ;
- 20 000 intérimaires inscrits ;
- 66 000 missions prestées ;
- 55 années d'expertise.

3.2.2.2.6 Derichebourg Intérim Aéronautique

Derichebourg Intérim Aéronautique, Agence d'Emploi, recrute pour les grands comptes aéronautiques, les compagnies aériennes commerciales et d'affaires, les secteurs militaires et le transport.

Le réseau d'agences Derichebourg Intérim Aéronautique détache son personnel intérimaire pour des missions de courtes ou longues durées et réalise également du recrutement en CDI et CDD au travers de son cabinet de conseil en recrutement, Derichebourg Aérosearch.

Profils recrutés :

Conception :

- Ingénieur R&D ;
- Dessinateur ;
- Ingénieur d'Essais ;
- Ingénieur R&D ;
- Projeteur...

Production/Assemblage/Maintenance :

- Ajusteur (composites/monteur) ;
- ICA (Intégrateur Cabine Aéronautique) ;
- Câbleur ;
- Chaudronnier ;
- Contrôleur CND (Contrôle Non Destructif) ;
- EIR (Électricien Instruments Radio) ;
- ICA (Intégrateur Cabine Aéronautique) ;
- Ingénieur Production ;
- Mécanicien (piste/hangar) ;
- Motoriste ;
- Opérateur composites ;
- Peintre aéronautique ;
- Soudeur ;
- Technicien maintenance industriel ;
- Tour, fraiseur, rectifieur...

Support de production :

- Acheteur ;
- Ingénieur Qualité ;
- Logisticien – Préparateur de commande ;
- Technicien méthodes/ADV (Administration des Ventes) ;
- Technicien support-clients...

Support Administratif :

- Assistant de direction ;
- Comptable ;
- Formateur ;
- Interprète ;
- Juriste ;

- Responsable Ressources Humaines...

Commercialisation :

- Chargé d'affaires – Commercial ;
- Chargé de communication ;
- Responsable Marketing...

Services Aéroportuaires :

- Accompagnateur PMR (Personne à Mobilité Réduite) ;
- Agent de comptoir – Agent d'escale ;
- Agent de fret ;
- Agent d'opération ;
- Agent de piste ;
- Agent de sûreté ;
- Agent de trafic ;
- Cariste ;
- Litige bagages...

Chiffres clés 2014 :

- plus de 3 450 000 heures payées ;
- plus de 45 000 heures de formations ;
- 11 agences d'emploi de proximité.

3.2.2.2.7 Derichebourg Évolution Formation

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique.

Derichebourg Évolution Formation, centre de formation situé à Toulouse, dispense un large éventail de sessions de formations :

- certification aéronautique : ajusteur monteur (CQPM), monteur câbleur (CQPM), intégrateur cabine avion (CQPM), mécanicien systèmes, CATIA V5 (base expert), contrôleur ;
- sécurité aéronautique : facteurs humains, sécurité carburant (CDCCL) ;
- ressources humaines : management, gestion du stress, droit social, etc. ;
- prévention : habilitations électriques, SST, gestes et postures, arbre des causes, incendie, ATEX ;
- Caces : chariots, nacelles, engins, grues, ponts roulants ;
- propreté : techniques de la propreté, utilisation des produits, attitudes de services.

Ouvert à tout public : demandeur d'emploi, salarié (CIF, DIF, Plan de formation, contrat pro.), reconversion professionnelle, travailleur handicapé.

Chiffres clés 2014 :

- plus de 6 000 personnes formées ;
- plus de 400 000 heures de formations ;
- un taux de retour à l'emploi de plus de 80 % pour les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation qualifiante.

3.2.2.2.8 Derichebourg Atis Aéronautique

De la préparation industrielle à la livraison des appareils

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, des compagnies aériennes et des loueurs, tout au long du cycle de vie de l'avion : processus industriel, assemblage fabrication, assistance à la livraison, procédés spéciaux, consolidation *supply chain* & logistique, gestion de navigabilité.

Pour les constructeurs

- Support aux industriels : préparation, support technique, inspection qualité, coordination et représentation clients, consolidation *supply chain* ;
- Support à la production : intégration des systèmes électriques et mécaniques, aménagement des cabines, parachèvements, assistance aux essais en vol, maintenance, finition peinture, décapage ;

- Procédés spéciaux : lavage, décapage, tractage.

Pour les compagnies aériennes, loueurs et institutions financières

- Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing...) ;
- Maintenance base : maintenance programmée/modification et réparation d'aéronefs/stockage d'aéronefs/gestion des stocks/vérifications techniques/remplissage des bouteilles d'oxygène.

3.2.2.3 Actifs mis en œuvre

Les activités Multiservices sont principalement des activités de services, et à ce titre, utilisent peu d'actifs corporels investis par le Groupe. Réalisées le plus souvent dans les locaux du client, elles utilisent également ses moyens de production.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

Services aux Entreprises En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Valeurs brutes	85	82
Amortissements cumulés	(61)	(60)
Valeur nette	24	20

Rapport de gestion

4

4.1 Activités et faits marquants 31

4.1.1	Cession de Servisair	31
4.1.2	Une situation financière assainie, mise en place d'un nouveau contrat de crédit	31
4.1.3	Importance des charges comptables non récurrentes, sans contrepartie de sortie de trésorerie à court terme	31

4.2 Résultats des différentes activités et situation financière 32

4.2.1	Les résultats du Groupe	32
4.2.2	L'activité Services à l'Environnement	33
4.2.3	L'activité Services aux Entreprises	34
4.2.4	L'activité Holding	35
4.2.5	Perspectives d'avenir	36
4.2.6	Endettement financier net du Groupe	36
4.2.7	Investissements	37

4.3 Facteurs de risque et incertitudes 38

4.3.1	Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement	38
4.3.2	Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises	40
4.3.3	Risques liés à la cession de Servisair	40
4.3.4	Risques informatiques	40
4.3.5	Risques de crédit ou de contrepartie	40
4.3.6	Présentation du risque de liquidité	40
4.3.7	Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux)	41
4.3.8	Présentation des risques découlant de procédures juridiques	42
4.3.9	Assurances et couverture des risques	42
4.3.10	Procédures judiciaires et d'arbitrage	43

4.4 Gouvernement d'entreprise 44

4.4.1	Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	44
4.4.2	Rémunération et avantages	49

.../...

4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote	51
4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit	51
4.5.2 Capital autorisé mais non émis	51
4.5.3 Titres non représentatifs du capital	51
4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société	51
4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions	52
4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	52
4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	52
4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils	53
4.5.9 Droits de vote	53
4.5.10 Seuil statutaire de 2 %	53
4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action	54
4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	54
4.5.13 Actionnariat des salariés	54
4.5.14 Accords entre actionnaires	54
4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	54
4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales	55
4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	57
4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	57
4.5.19 Dividendes	57
4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	57
4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)	58
4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales	59
Introduction	59
4.6.1 Informations sociales	59
4.6.2 Informations environnementales	70
4.6.3 Informations sociétales	75
4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	79
4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices	81
4.9 Projet de résolutions présentées à la prochaine assemblée générale	82

● 4.I Activités et faits marquants

4.1.1 Cession de Servisair

Derichebourg SA et Swissport France Holding ont signé le 19 juillet 2013, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord au terme duquel elles s'engageaient respectivement à céder et à acquérir, les titres de Servisair SAS après l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

Une seule condition suspensive nécessitant un acte positif a été portée au contrat : l'autorisation de l'opération par la Commission de l'Union européenne, en charge du contrôle des concentrations. La notification officielle de l'opération a été déposée le 29 octobre 2013. La Commission a autorisé le 18 décembre 2013 l'opération sur la base du plan de désinvestissements présenté par l'acheteur.

La cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swisport est intervenue le 23 décembre 2013.

Le prix de cession des titres est égal à 41,3 M€, montant complété par le remboursement du compte-courant existant entre Derichebourg et Servisair SAS au *closing*, soit 263,3 M€ (après apport d'environ 20 M€ de trésorerie par Derichebourg à Servisair SAS pour faciliter la transition dans la période des fêtes de fin d'année).

Au 30 septembre 2013, les actifs et passifs relatifs à Servisair avaient été classés comme détenus en vue de la vente. La cession de Servisair n'impacte donc pas les résultats de l'exercice 2013-2014.

4.1.2 Une situation financière assainie, mise en place d'un nouveau contrat de crédit

L'endettement financier net du Groupe est de 283,4 M€ au 30 septembre 2014, en réduction de plus de moitié par rapport au 30 septembre 2013 (607 M€), suite notamment à la cession de Servisair le 23 décembre 2013.

Un nouveau contrat de crédits d'un montant de 232,5 M€ a été signé et mis en place le 31 mars 2014 avec neuf banques prêteuses représentant cinq groupes bancaires. Sa durée est de 5 ans. Il comporte un prêt amortissable par échéances constantes de 132,5 M€, et un prêt revolving de 100 M€ remboursable *in fine*. Le solde du contrat de crédit syndiqué précédent a été remboursé le même jour.

Au 30 septembre 2014, le Groupe respecte ses covenants financiers et pourra bénéficier de conditions financières améliorées pour l'exercice à venir.

4.1.3 Importance des charges comptables non récurrentes, sans contrepartie de sortie de trésorerie à court terme

Les éléments non récurrents de l'exercice constituent une charge nette de 26 M€, trouvant notamment leur origine dans diverses décisions de justice de première instance intervenues au cours de l'année, et défavorables au Groupe. Le Groupe conteste la plupart de ces décisions en appel. Elles n'ont pour la plupart pas de contrepartie de sortie de trésorerie significative à court terme. Exception faite de ces éléments non récurrents, le résultat de l'exercice aurait été bénéficiaire.

● 4.2 Résultats des différentes activités et situation financière

4.2.1 Les résultats du Groupe

En millions d'euros	2014	2013	Variation %
Chiffre d'affaires	2 561,1	2 627,1	(2,5 %)
Ebitda courant	115,3	106,7	8,1 %
en % du CA	4,5 %	4,1 %	
Résultat opérationnel courant	43,7	30,3	44,1 %
en % du CA	1,7 %	1,2 %	
Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses	(6,2)	(5,7)	
Belgique – Évolution des litiges environnementaux et sociaux	(2,0)		
France – Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique	(0,9)		
France – Charges non récurrentes liées à l'activité Maintenance Aéronautique	(2,2)		
France – Contrôle URSSAF Derichebourg Propreté	(0,5)	(1,8)	
Autres	(1,2)	(1,8)	
Résultat opérationnel	30,7	21,0	46,2 %
Frais financiers nets	(28,2)	(35,2)	
Gains et pertes de change et autres	1,7	(0,9)	
Dépréciation de la créance Rotamfer	(12,8)		
Résultat avant impôt	(8,6)	(15,0)	(42,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(0,5)	2,5	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	1,3	
Résultat net	(8,7)	(11,2)	na
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		(20,8)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(8,7)	(32,0)	na
Revenant aux actionnaires de la Société	(8,4)	(32,1)	
Revenant aux minoritaires	(0,3)	0,1	

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 2,56 Mds€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, en diminution de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent. La diminution du chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement (- 4,7 %) est partiellement compensée par la hausse du chiffre d'affaires de l'activité Services aux Entreprises. La diminution du chiffre d'affaires du Groupe à la fin du premier semestre était de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Sur le second semestre, le chiffre d'affaires a progressé de 1,2 %.

Ebitda courant

L'Ebitda courant du Groupe s'élève à 115,3 M€, en progression de 8 % par rapport à l'exercice précédent. La progression provient de l'activité Services à l'Environnement et d'un moindre niveau de charges nettes dans l'activité Holding. L'Ebitda courant représente 4,5 % du chiffre d'affaires.

Résultat opérationnel

Après prise en compte de 71,9 M€ de dotation aux amortissements, et de 12,9 M€ de charges nettes non récurrentes, le résultat opérationnel

est positif à 30,7 M€, soit 9,7 M€ de plus (46,2 %) que l'an passé. L'essentiel de ce résultat opérationnel a été réalisé au second semestre, puisque ce dernier était de 0,4 M€ au 31 mars 2014.

Résultat avant impôt

Après prise en compte de 28,2 M€ de frais financiers (en réduction de 7 M€ par rapport à l'an passé, suite à la diminution de 284 M€ de l'endettement postérieurement à la cession de Servisair intervenue à la fin du premier trimestre de l'exercice), et d'une charge non récurrente de 12,8 M€ liée à la dépréciation d'un acompte versé en 2007 dans le cadre d'un projet d'acquisition d'une société italienne finalement abandonné (cf. note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés), le résultat avant impôt est une perte de 8,6 M€. Sur le second semestre de l'exercice, le résultat avant impôt est positif de 19,9 M€.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice est une perte de 8,7 M€, en réduction de 23,3 M€ par rapport à celle constatée l'an passé.

4.2.2 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	2014	2013	Variation %
Chiffre d'affaires	1 915,1	2 008,5	(4,7 %)
Ebitda courant	93,8	89,3	5,1 %
en % du CA	4,9 %	4,4 %	
Résultat opérationnel courant	31,5	20,9	50,8 %
en % du CA	1,6 %	1,0 %	
Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses	(5,7)	(5,6)	
Belgique – Évolution des litiges environnementaux et sociaux	(2,0)		
France – Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique	(0,9)		
Autres	(0,8)	(0,7)	
Résultat opérationnel	22,1	14,5	51,9 %

Le chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 1,9 Mds€, en réduction de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Ferrailles

En Europe où le Groupe réalise 85 % de son activité, les volumes traités sont supérieurs de 1,1 % à ceux traités l'an passé (0,8 % à périmètre comparable). Cette évolution positive a été acquise sur la fin de l'exercice. Cette évolution confirme, à ce stade, l'hypothèse émise par le Groupe selon laquelle un point bas aurait été atteint à la fin du premier semestre.

Dans la zone Amérique, les volumes traités au cours de l'année sont inférieurs de 21,2 % à ceux traités l'an passé. Cet écart s'explique principalement par le choix de la direction du Groupe de privilégier les marges au détriment de la part de marché.

Toutes zones confondues, et compte tenu du poids respectif des différentes zones, le volume de ferrailles traité au cours de l'exercice est en recul de 2,8 % par rapport à l'an passé.

Métaux non ferreux

La progression des volumes traités est de 10,8 % sur l'exercice. La plupart des familles de métaux ont contribué à cette augmentation, et plus particulièrement celle des déchets d'acier inoxydable.

Les prix des matières premières secondaires commercialisées par le Groupe ont été globalement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, (- 5 % pour les ferrailles, - 10 % pour les métaux non ferreux), si bien que le chiffre d'affaires recule davantage que les volumes traités.

Prestations

Le chiffre d'affaires de l'activité Prestations diminue de 3 %, à cause d'une évolution défavorable du volume d'affaires de l'activité Collecte d'ordures ménagères à Paris.

En milliers de tonnes	2014	2013	Variation
Ferrailles	3 692,1	3 798,3	(2,8 %)
Métaux non ferreux	472,2	426,1	10,8 %
Total volumes	4 164,3	4 224,4	(1,4 %)

En milliers de tonnes	2014	2013	Variation
Ferrailles	989,1	1 074,3	(7,9 %)
Métaux non ferreux	661,4	661,6	(0,0 %)
Prestations	264,6	272,7	(3,0 %)
Total chiffre d'affaires	1 915,1	2 008,5	(4,7 %)

L'Ebitda courant est de 93,8 M€, soit 4,9 % du chiffre d'affaires (4,4 % l'an passé). Il progresse de 4,5 M€, malgré la diminution du chiffre d'affaires.

La diminution de la marge commerciale au niveau de l'ensemble du Groupe a été plus que compensée par des réductions de charges.

Les actions entreprises pour restaurer la profitabilité de l'activité aux États-Unis ont commencé à porter leurs fruits. Le Groupe travaille à améliorer ses performances financières dans ses activités en Italie de manière générale, et dans une région française en particulier. De manière générale, les marges unitaires ont été privilégiées sur la croissance du volume d'affaires.

La dotation aux amortissements s'élève à 62,6 M€, en recul de 6 M€, compte tenu d'un volume d'investissements moindre que les précédentes années.

Plusieurs charges à caractère non récurrent sont à relever sur l'exercice, notamment :

- une révision à la hausse (+ 2,9 M€) du coût de fermeture et de surveillance de la décharge de CRS en Italie ;
- la prise en compte d'un nouveau risque fiscal en Italie, à hauteur de 2,8 M€ (TVA, autres impôts, et coûts associés) ;
- la constitution d'une provision de 2,0 M€ suite à des décisions de justice défavorables en Belgique (litige SNCB et avec un ancien

salarié). Ce montant correspond aux conséquences financières des décisions de première instance, et tient compte de recours éventuels envers des garants ;

- des coûts d'adaptation au nouvel environnement économique de l'activité Services à l'Environnement, où le volume d'activité est durablement plus faible que celui constaté pendant les années de haut de cycle, pour 0,9 M€ : ils correspondent aux coûts d'adaptation des effectifs suite à la fusion de deux filiales du Groupe.

Le résultat opérationnel est de 22,1 M€, soit 1,2 % du chiffre d'affaires. Il progresse de 7,6 M€ par rapport à l'an passé. La quasi-totalité de ce résultat opérationnel a été réalisée au second semestre de l'exercice.

4.2.3 L'activité Services aux Entreprises

En millions d'euros	2014	2013	Variation %
Chiffre d'affaires	645,2	617,4	4,5 %
Ebitda courant	23,4	23,4	0,1 %
en % du CA	3,6 %	3,8 %	
Résultat opérationnel courant	16,3	16,8	(2,7 %)
en % du CA	2,5 %	2,7 %	
France – Charges non récurrentes liées à l'activité Maintenance Aéronautique	(2,2)		
France – Contrôle URSSAF Derichebourg Propreté	(0,5)	(0,8)	
Autres	0,0	(1,1)	
Résultat opérationnel	13,7	14,9	(8,1 %)

Le chiffre d'affaires de l'activité Services aux Entreprises progresse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent.

- L'activité Propreté progresse de 6 % en France, soit davantage que le marché, sous l'effet du développement du portefeuille commercial. En revanche, elle diminue à l'étranger, suite à la perte d'un contrat significatif en Italie à mi-année.
- Le chiffre d'affaires de l'activité Aéronautique diminue en apparence de 4 %, mais la comparaison est impactée par l'arrêt de la filiale de maintenance aéronautique à mi-année.
- L'activité Intérim progresse de 12 %, notamment grâce aux gains de parts de marché de l'activité Intérim Généraliste, et grâce à la poursuite de la progression du chiffre d'affaires de la spécialité Intérim Aéronautique.
- L'activité Énergie progresse de 39 %, grâce à la conquête de contrats de travaux neufs, mais aussi de contrats de maintenance.

L'Ebitda courant est de 23,4 M€, soit 3,6 % du chiffre d'affaires. Il se situe au même niveau que l'Ebitda courant de l'an passé. La progression de l'Ebitda courant, notamment liée au supplément d'impact de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi par rapport à l'an dernier (passage de 4 % à 6 % du taux pour les salaires éligibles à compter du 1^{er} janvier 2014) est compensée par une modification des règles internes de refacturation des frais de siège. L'Ebitda courant des

activités Aéronautique et Intérim progresse, celui des activités Énergie et Propreté diminue.

L'activité a enregistré un certain nombre de charges non récurrentes sur la période, notamment :

- des coûts liés au contexte spécifique de l'activité Maintenance Aéronautique, la Société ayant perdu une part significative de son fonds de commerce dans des conditions qu'elle conteste devant les tribunaux, et le repreneur des contrats ayant refusé le transfert du personnel associé au contrat : sous-activité d'une partie du personnel, dépréciation de créances clients, sous-utilisation de surfaces louées, honoraires d'avocats, pour un montant total de 2,2 M€. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 17 avril 2014 à l'encontre de la filiale DAMS, qui s'est traduite par sa liquidation judiciaire le 15 juillet 2014. 50 emplois ont été préservés dans le cadre d'un plan de cession de l'activité Maintenance en Ligne ;
- des provisions pour contrôles Urssaf portant sur des exercices antérieurs, pour un montant de 0,5 M€.

Le résultat opérationnel, qui intègre les droits acquis au titre du CICE pour l'année 2014, est de 13,7 M€, en réduction de 8,1 % par rapport à l'an passé.

4.2.4 L'activité Holding

En millions d'euros	2014	2013	Variation %
Chiffre d'affaires	0,8	1,2	(33,8 %)
Ebitda courant	(1,9)	(6,0)	N/A
en % du CA	N/A	N/A	
Résultat opérationnel courant	(4,1)	(7,4)	N/A
en % du CA	N/A	N/A	
Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses	(0,5)	(0,1)	
France – Contrôle Urssaf Derichebourg Propreté			
Autres	(0,4)	(1,0)	
Résultat opérationnel	(5,0)	(8,5)	N/A

L'Ebitda courant de l'activité Holding évolue notamment sous l'effet d'une réduction de charges d'assurances intervenue dans le cadre de la cession de Servisair.

Derichebourg SA

En ce qui concerne les comptes sociaux de Derichebourg SA, société mère, elle exerce principalement son rôle de holding des sociétés faitières du Groupe, et assure le financement des activités dans la mesure où elle porte le crédit syndiqué. Elle est également propriétaire

de l'immobilier du Groupe, et notamment par la détention de la SCI CFF Immobilière. Par ailleurs, Derichebourg SA est la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales

En millions d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	3,2	3,4
Résultat d'exploitation	(7,2)	(13,1)
Résultat financier	83,5	(69,4)
Résultat courant	76,3	(82,5)
Résultat exceptionnel	(78,3)	2,6
Impôt sur les sociétés	12,4	12,1
Résultat net	10,4	(67,8)

Le chiffre d'affaires est relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 7,2 M€, et prend en compte notamment les coûts liés à la mise en place du nouveau crédit syndiqué. Lors de l'exercice précédent, il prenait en compte tous les coûts liés à la préparation de la cession de Servisair.

Le résultat financier s'explique principalement par une reprise de provision sur titres Servisair, la perte comptable dans les comptes sociaux résultant de la cession étant comptabilisée en résultat

exceptionnel. Cette perte comptable est plus que compensée par les dividendes versés par Servisair au cours des années antérieures (38,5 M€) et par les dividendes versés par DBG Holding GmbH (ex-Servisair GmbH) grâce aux plus-values réalisées par cette dernière lors de la réorganisation de l'organigramme juridique de Servisair entre 2007 et 2009.

Le produit d'intégration fiscale est d'un montant voisin de celui de l'exercice précédent.

Le résultat net est positif, à 10,4 M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg SA fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

En millions d'euros	Échus	Non échus	Total
Fournisseurs hors Groupe	0,1	0,3	0,4
Fournisseurs intra-Groupe	N/A	N/A	0,9
Total Fournisseurs			1,3
Factures à recevoir	N/A	N/A	2,6
Total Fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA			3,9

Par ailleurs :

- aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées au 3.2.1.3 ;
- les franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - Servisair SAS : franchissement à la baisse des seuils de 66,66 %, 50 %, 33,33 %, 10 %,
 - Derichebourg Expansion : franchissement à la hausse des seuils de 10 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %.

4.2.5 Perspectives d'avenir

4.2.5.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.2.5.2 Changement significatif de la situation commerciale, information sur les tendances

Le Groupe est confiant dans les tendances de fond dans chacune des deux activités dans lesquelles il est présent :

- besoin de ferrailles pour satisfaire la demande de la production d'acier, dans un contexte de rareté de l'offre de déchets métalliques ;
- intérêt des métaux issus du recyclage pour préserver l'environnement ;
- demande de recyclage et d'économie circulaire dans les pays développés ;
- poursuite de la tendance à l'externalisation des donneurs d'ordre pour se concentrer sur leur cœur de métier dans le Multiservices ;
- présence du Multiservices dans des secteurs porteurs : Aéronautique et Nucléaire notamment.

Dans l'activité Services à l'Environnement, le Groupe poursuivra sur l'exercice à venir son analyse de l'adéquation du dimensionnement de son outil de production à l'offre de déchets disponible, et prendra les mesures appropriées le cas échéant. Le Groupe est déterminé à améliorer sa marge d'Ebitda, malgré le contexte économique difficile.

La relance des investissements discutée en ce moment entre les membres de l'Union européenne devrait avoir à terme un impact sur la demande de matières premières secondaires, favorable à l'amélioration des performances du Groupe.

Dans l'activité Multiservices, le chiffre d'affaires devrait continuer à croître sur l'exercice 2014-2015.

Compte tenu de sa structure financière améliorée, le Groupe sera attentif aux opportunités de consolidation qui pourront se présenter dans ses métiers.

4.2.5.3 Prévisions ou estimations de résultat

Le Groupe n'a pas pour pratique de fournir une prévision chiffrée de résultat.

4.2.6 Endettement financier net du Groupe

4.2.6.1 Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie figure en 5.1.3. La note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur l'endettement du Groupe.

Il convient de noter que l'endettement net du Groupe a été réduit de plus de moitié au cours de cet exercice (passage de 607,3 M€ à 283,4 M€), notamment grâce à la cession de Servisair.

Postérieurement à la cession de Servisair, mais dans le cadre de négociations entamées bien avant la réalisation de cette cession, à un moment où la date de cette dernière était toujours incertaine, le Groupe a refinancé sa principale ligne de financement, son crédit syndiqué. Ce refinancement, réalisé auprès de neuf banques représentant 5 groupes bancaires, d'un montant de 232,5 M€ (132,5 M€ de crédit amortissable sur une durée de 5 ans, par échéances constantes et 100 M€ remboursables *in fine* au bout de 5 ans) a eu lieu le 31 mars 2014. Le solde du crédit syndiqué 2007 a été remboursé le même jour.

4.2.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés, et dans la note 4.3 Facteurs de risques et incertitudes.

Au 30 septembre 2014, le Groupe respecte ses covenants financiers, et dispose de 125 M€ de lignes non tirées (hors lignes non utilisées au titre de l'affacturage).

4.2.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.7 Investissements

4.2.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- Un meilleur contrôle de la source (gisement matière) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;

- Le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production ;
- Le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- L'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remportés.

4.2.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13	30-09-12
Investissements fonciers, infrastructures	13	13	22
Équipements de production	18	16	41
Matériels de manutention et de transport	15	11	20
Autres	7	10	2
Sous-total activité Environnement	53	50	85
Activité Propreté	6	6	4
Autres investissements Multiservices	3	3	4
Sous-total Multiservices	9	9	9
Sous-total Holding	1	2	2
Total investissements corporels et incorporels	63	61	96

4.2.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissements s'élève à 3 M€, pour lesquelles les factures n'ont pas encore été reçues.

● 4.3 Facteurs de risque et incertitudes

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Le métier historique prend en compte aujourd'hui, de par l'application des Directives Européennes, l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées par appels d'offres par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation, une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, à savoir en amont la consommation des ménages, en aval la production domestique.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces « ressources » font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement. Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, l'écart entre le prix de la ferraille broyée ou cisailée et le prix du minerai de fer, ou des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

Par ailleurs, une détérioration sévère des conditions économiques pourrait être susceptible de créer chez certains acteurs des comportements visant à préserver le volume d'activité, coûte que coûte, au détriment des marges et d'un comportement rationnel, et entraîner ainsi une détérioration des conditions d'achat ou de vente pour les autres concurrents, dont le Groupe.

4.3.1.1.2 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats d'achat au fur et à mesure des ventes. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframetal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente.

La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de ses stocks.

Il convient de noter que le besoin en fonds de roulement de l'activité Services à l'Environnement peut varier fortement, en fonction de l'évolution des tonnages et des cours des métaux. En général, plus le besoin en fonds de roulement de la division Services à l'Environnement augmente, meilleurs sont les résultats opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente l'impact estimé sur le besoin en fonds de roulement de la Société de différents événements.

En millions d'euros	Impact sur BFR
Augmentation de 10 % du tonnage mensuel	~ 10 M€
Augmentation de 10 % du prix unitaire à la tonne	~ 10 M€

Les positions présentées sont des variations mensuelles estimées, les variations intra-mensuelles pouvant être supérieures. Les deux effets peuvent se cumuler.

Les données sont présentées avant recours à l'affacturage, qui permet de financer ce besoin, éventuellement avec un décalage de temps inférieur ou égal à un mois.

4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'autoliquidation de la TVA a été mis en place en France pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont facturés hors taxe, autoliquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets neufs d'industrie indelicat, par rapport à la

situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet/non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties.

Le règlement européen 333/2011, entré en vigueur le 9 octobre 2011, définit un certain nombre de critères (taux maximal d'impuretés, procédures internes de gestion de la qualité, délivrances d'attestations de conformité), qui, cumulés, permettent de considérer comme produits certains débris métalliques de fer, d'acier, et d'aluminium auparavant considérés comme déchets. Ce changement est sans impact sur le régime de TVA applicable à ce stade.

4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, de par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets métalliques ferreux et non ferreux achetés, comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe, font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation.

Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ses actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière pris dans leur ensemble.

4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au détail en espèces de métaux

Jusqu'au mois d'août 2011, la loi française autorisait le paiement en espèces d'achat au détail de métaux ferreux ou non ferreux jusqu'à 500 € par transaction.

Depuis la publication au Journal Officiel de la loi de finances rectificative pour 2011, le 30 juillet 2011, les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux sont interdits.

Le paiement des achats de métaux doit être obligatoirement effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

Le groupe Derichebourg a soutenu cette disposition qui encadre les pratiques d'achat au livre de police, et réduit les risques antérieurs d'agression des employés pour vols liés à la présence d'argent ou les risques liés à la difficulté de distinguer les particuliers des professionnels parmi les fournisseurs, ou le risque de recel de marchandises volées.

De plus à compter du 1^{er} janvier 2012, les achats au détail de métaux ferreux et non ferreux doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle avant le 31 janvier de chaque année faisant apparaître le nom, l'adresse des vendeurs, ainsi que le cumul annuel des achats effectués auprès de ces derniers.

L'application stricte des procédures volontaires définies par le Groupe est de nature à le préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

Les législations des autres pays sont différentes, parfois plus accommodantes sur les paiements en espèces. Le Groupe s'efforce, dans la limite de ses possibilités, et compte tenu du fait qu'il n'est pas investi d'un pouvoir de police, de vérifier l'identité de ses fournisseurs.

4.3.1.1.6 Risques de concentration commerciale

Le premier client représente 15 % environ du chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement, les 5 premiers clients 39 % environ, et les 10 premiers 47 %. La défaillance financière d'un ou plusieurs de ces clients serait de nature à pénaliser les résultats et l'activité du Groupe.

4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent des autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes.

Cependant, l'activité Recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort a été déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Par ailleurs, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Quatre-vingt centres de valorisation ont reçu un agrément « VHU » en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises

4.3.2.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie

Le montant net des écarts d'acquisition figurant au bilan au 30 septembre 2014 au titre de l'activité Services aux Entreprises est de 159 M€.

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé du groupe Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

La modification d'un ou plusieurs paramètres pourrait conduire à une valeur de l'activité Services aux Entreprises inférieure à celle des actifs figurant dans les comptes : si, dans le futur, l'insuffisance des performances de l'activité Multiservices ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe. Les différents paramètres de calcul sont expliqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2.2 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 21 % du chiffre d'affaires.

4.3.2.3 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale

Les activités Services aux Entreprises sont des activités intensives en main-d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influencer sur la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

Les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger.

Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les impacts. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution.

En particulier, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en 2013 a un impact significatif à la baisse sur le coût du travail des entreprises employant une forte proportion de main-d'œuvre dont les rémunérations sont inférieures à 2,5 fois le SMIC. Sa suppression, ou une modification des critères d'éligibilité, affecterait significativement les comptes de l'activité Multiservices.

4.3.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg et Swissport France Holding ont signé le 1er août 2013 le contrat de cession de Servisair. La réalisation de la cession est intervenue le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le Groupe pourrait être contraint, dans l'hypothèse où des procédures introduites par le vendeur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort, de rembourser à l'acquéreur une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.3.4 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne puisse bloquer ses réseaux et affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime que dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre en partie.

4.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec les agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 3,7 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances ne présentent pas de risque particulier, prises dans leur ensemble, hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois (cf. note 4.12.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

4.3.6 Présentation du risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2014, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€, et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. Ce contrat a été mis en place le 31 mars 2014, la première échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2015, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2014, 60 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;
- un contrat d'affacturage sans recours en syndication signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Ce contrat a été confirmé jusqu'au 31 décembre 2014. Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur montant pour pouvoir être cédés. Par ailleurs, les *factors* délivrent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs-crédit, et qui sert de plafond pour déterminer le montant des créances pouvant être cédés sans recours et décomptabilisées.

Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et des approbations délivrées par les *factors*. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement ou à une diminution de la capacité de tirage du Groupe sur cette ligne. D'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 36 M€ (en fonction des créances disponibles) existent : créances des entités allemandes, créances de l'activité Collecte d'ordures ménagères en France. Le renouvellement des différentes lignes d'affacturage est en cours ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 27 M€ utilisés à hauteur de 11 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2014 est de 71 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 56 M€, utilisées à hauteur de 5 M€ au 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2019.

Principales Échéances

En millions d'euros	À - 1 an	À + 1 an	À + 2 ans	À + 3 ans	À + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	26,5	25,6	25,6	25,6	65,6	169,0
Locations financières	19,2	15,7	12,6	9,8	5,9	63,2
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	45,5	1,6	1,0	0,9	2,4	51,5
Total	91,2	42,9	39,3	36,3	74,0	283,7

(1) Dont à moins d'un an 21,6 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation courant consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur
30 septembre 2014	3,00
31 mars 2015	3,00
30 septembre 2015	2,50
31 mars 2016	2,50
30 septembre 2016 et le 31 mars et le 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,00

Au 30 septembre 2014, le ratio de levier est de 2,46.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) service de la dette, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieure à 1.

Au 30 septembre 2014, le ratio de couverture du service de la dette est de 1,14.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2014. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2014 (>125 M€), et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2014.

4.3.7 Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.8 Présentation des risques découlant de procédures juridiques

4.3.8.1 Italie

- La filiale italienne CRS avait été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle avait également été mise en cause dans une opération dite de carrousel. En mai 2012, un accord a été conclu avec l'administration fiscale italienne, dont les principales dispositions sont :
- l'acceptation par l'administration fiscale italienne de reverser le crédit de TVA dû à la société CRS pour 9,3 M€, majoré des intérêts de retard soit au total 10 M€,
- l'acceptation par CRS du paiement d'une somme de 22 M€, mettant fin aux poursuites. Le paiement est étalé sur 3 ans.

L'impact de cet accord avait été provisionné au 30 septembre 2012.

La société CRS a par ailleurs entamé une action au pénal et au civil, visant notamment un ancien dirigeant.

La société CRS effectue ses paiements conformément au calendrier prévu. L'administration fiscale a quant à elle suspendu les remboursements prévus au titre du crédit de TVA à la suite de la découverte d'une possible implication de la société dans d'autres opérations de carrousel entre 2006 et 2009. Une provision de 3,3 M€ a été constituée au 30 septembre 2014 de manière à couvrir le risque.

- La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, défavorable au Groupe mais n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Le Groupe a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en faits et en droit. La décision n'est pas attendue avant plusieurs années.

L'exécution forcée du protocole initial, pour autant qu'elle soit possible en droit, se traduirait par un décaissement de 43 M€ pour la société. Le Groupe considère, en lien avec ses avocats, ce risque comme faible.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du

blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et demeure assigné à résidence. La Société ne connaît pas les éventuels griefs qui pourraient, le cas échéant, lui être faits, et n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer un éventuel risque financier.

4.3.8.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge George portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2014, la totalité des montants ayant été contestés par la société, qui a entamé une procédure contentieuse à la suite du rejet de ses réclamations administratives.

- Une action est intentée contre la société George par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George a été condamné à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2014, la société a comptabilisé une provision de 2 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle fait appel de cette décision.

En dernier ressort, la demande de la société visant à mettre en cause la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

L'action initiée par George contre les anciens propriétaires n'a pas encore été examinée par la justice.

4.3.9 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur.

Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Service Assurances du Groupe.

Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 k€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un *Risk Manager* qui reporte au Service Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présente des enjeux importants. Elle est assurée par le Service Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Service Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites « Master ». Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police « Master », en vue d'adapter les besoins de la police « Master » aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;

- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux ;
- Assurance *Workers Compensation*, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.

Les filiales américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe ou qui doivent être couverts par une police d'assurance émise sur le territoire américain. Ceci s'applique notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe.

Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

Le montant des polices prises en charge dans les comptes du Groupe au 30 septembre 2014 s'élève à 11 M€.

4.3.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À l'exception de celles décrites en 4.3.8. et dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

● 4.4 Gouvernement d'entreprise

4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise

sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.4.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2014

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG Actions détenues directement : 117	Administrateur Président du Conseil d'administration et directeur général	CA du 29 juin 2006 CA du 29 juin 2006	Assemblée générale du 3 février 2010 Conseil du 3 février 2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Abderrahmane EL AOUIR au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 0	Directeur général délégué (non administrateur)	CA du 8 janvier 2014		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Bernard VAL au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Assemblée générale du 24 juin 2004	Assemblée générale du 3 février 2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Matthieu PIGASSE au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Conseil du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 3 février 2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Boris DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Thomas DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
CFER Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT 15 rue Messidor, 75012 PARIS 339 638 306 RCS Paris Actions détenues : 85 411 102	Administrateur	Assemblée générale du 18 février 2013		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

4.4.1.2 Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction

M. Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et directeur général

M. Daniel DERICHEBOURG est le Président-directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Président-directeur général	CFER	
Président du Conseil d'administration	CFER	AFM RECYCLAGE
Président	FINANCIÈRE DBG SERVISAIR SAS	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
Administrateur	CFER PARIS SUD HYDRAULIQUE	AFM RECYCLAGE
Gérant	DBG SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES	SCI DE FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI FINANCIÈRE DES SOURCES SCI DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE
Représentant légal	SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent	DERICHEBOURG (Société SERAM ex-DERICHEBOURG VIA)	
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES	TBD FINANCES
Administrateur à l'étranger	CFF RECYCLING UK Ltd DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	SERVISAIR GROUP Ltd SERVISAIR UK Ltd SERVISAIR USA Inc.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

Président de Derichebourg Multiservices.

M. Abderrahmane EL AOUFIR, directeur général délégué

M. Abderrahmane EL AOUFIR est le directeur général délégué du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Président-directeur général	SERVISAIR CARGO FRANCE	
Président	DERICHEBOURG EXPANSION DERICHEBOURG RECYRECUP	
Directeur général	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	SERVISAIR SAS
Administrateur	AFM RECYCLAGE SERAM SA (ex-DERICHEBOURG VIA)	SERVISAIR CARGO FRANCE
Membre du comité de gestion	PLASTIC RECYCLING	
Co-gérant	COREPA, COFRAMETAL	SCI CFF IMMOBILIÈRE, SCI CARSOA
Représentant permanent	DERICHEBOURG MULTISERVICES (SERVISAIR France)	
Président à l'étranger	GEORGE & COMPAGNIE HEATHROW CARGO HANDLING	SERVISAIR AMERICAS Inc. SERVISAIR AMSTERDAM
Gérant à l'étranger	DBG HOLDING GmbH	DERICHEBOURG UMWELT GmbH
Directeur général à l'étranger	SERVISAIR HOLDING CANADA Inc. SERVISAIR GROUP Ltd SERVISAIR LLC SERVISAIR Inc. TRINIDAD AND TOBAGO Ltd	
Administrateur à l'étranger	CRS DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE SA DERICHEBOURG RECYCLING USA Inc. DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO HEATHROW CARGO HANDLING INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (CORK) Ltd INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (SHANNON) Ltd INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (DUBLIN) Ltd REI ; SELMAR SA SAN GERMANO SERVISAIR AMERICAS Inc. SERVISAIR CHILE SERVISAIR CONTRACT HANDLING Ltd SERVISAIR DANMARK	SERVISAIR FINLAND SERVISAIR HOLDINGS Ltd SERVISAIR IBERICA SA SERVISAIR IRELAND SERVISAIR LLC SERVISAIR NOMINEES SERVICES Ltd SERVISAIR PERU SERVISAIR Portugal UNIPessoal LDA SERVISAIR SVERIGE AB SERVISAIR TCI Ltd SERVISAIR UK Ltd SERVISAIR USA Inc. SERVISAIR VENEZUELA CA SHMROCK LOGISTICS Ltd TRADING SPACES Ltd

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

- Administrateur : SAFIRA, SERVISAIR France, REYFRA.
- Président : SERVISAIR CARGO.
- Président-directeur général SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY, SERVISAIR France

M. Bernard VAL, administrateur indépendant

M. Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe. M. VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF)
----------------	--	--------------------------------------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

Membre du Conseil de surveillance GINGER

M. Matthieu PIGASSE, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014**

Associé-Gérant et directeur général délégué	LAZARD France	
Vice Chairman	LAZARD Europe	
Président du Conseil d'administration	Les Éditions Indépendantes	
Président	Les Nouvelles Éditions Numériques Les Nouvelles Éditions Indépendantes	Ysatis
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet BSkyB Group
Membre du Conseil de surveillance	Société Éditrice du Monde	Nouvel Observateur

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

Néant.

M. Boris DERICHEBOURG, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014**

Président-directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. (ex-DERICHEBOURG ID)	SERVISAIR FRANCE
Président	DERICHEBOURG BIOSERVICES DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG MULTISERVICES DERICHEBOURG PROPRETÉ	DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG TECHNOLOGIES HERACLES LOGISTICS & SERVICES SUPPORT ULTEAM
Administrateur	CFER DBG MULTI RESTO SERVICES DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. (ex-DERICHEBOURG ID) SERAM SA (ex-DERICHEBOURG VIA) SERVISAIR FRANCE
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	MIROIR 2000 PSIMMO CIVITAS SCI CFF BETA SCI HAUTE-GARONNE	SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY SCI LES PEUPLIERS SCI LES SOPHORAS
Président des filiales étrangères	DERICHEBOURG MC DBG TESIS YÖNETİMİ DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (UK) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Ireland)	DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd
Administrateur des filiales étrangères	DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd	DERICHEBOURG MARRAKECH SAFIRA SERVICES SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

- Président-directeur général de Derichebourg Maroc.
- Président de Derichebourg Intérim Aéronautique, Derichebourg Home Services, Derichebourg Atis Aéronautique, Inflight Catering Services Ltd, Inflight Catering Services (Guernsey) Ltd, Inflight Cleaning Services Ltd, Inflight Commercial Services Ltd, Inter Company Services Ltd, Derichebourg Multiservices Ltd (Manx), Derichebourg Maroc, Selmar SA.
- Administrateur de Agyr Luxembourg, Derichebourg Maroc.
- Liquidateur de Derichebourg Home Services.
- Représentant permanent de Derichebourg Propreté (société Derichebourg MC).
- Gérant de Proverre, Uteam, Derichebourg Espaces Verts, Derichebourg Propreté Beaubourg.

M.Thomas DERICHEBOURG, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014**

Président-directeur général	POLYURBAINE	SERAM SA (ex-DERICHEBOURG VIA)
Président	DERICHEBOURG AQUA ECO-PHU ECO-PHU HOLDING LIEN ENVIRONNEMENT POLYAMON POLYANCE POLYBUI POLYCEJA POLYCEO POLYCOROT	POLY-MASSI POLYREVA POLYSEANE POLY-SELIA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLYURBAINE NORMANDIE POLY-VAL POLY-VALYS ; REVIVAL (ex-STRAP)
Administrateur	POLYURBAINE DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. (ex-DERICHEBOURG ID)	SERAM SA (ex DERICHEBOURG VIA)
Gérant	POLYURBAINE 13 POLY-MILIA POLY-NEA	SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	FJBCC (Société CFER) POLYURBAINE (société Derichebourg Océan Indien)
Président des filiales étrangères	DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH	REI SAN GERMANO
Administrateur des filiales étrangères	CMT SPA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH	REI SAN GERMANO SELMAR SA
Représentant permanent dans les filiales étrangères	De SERVISAIR SAS (Société Airport Moscow AG)	De SERVISAIR SAS (société ZAO Cargo Terminal Pulkovo)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

- Directeur général délégué et administrateur de SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY.
- Directeur général délégué de SERVISAIR France.
- Président et liquidateur de POLYURBAINE IDF.
- Gérant de POLYURBAINE MÉDITERRANÉE.

Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT, représentant permanent de la société CFER, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014**

Administrateur	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP	
Représentant permanent	DERICHEBOURG MULTISERVICES (société DERICHEBOURG ÉNERGIE) DERICHEBOURG PROPRIÉTÉ (Société DERICHEBOURG ÉNERGIE EP) DERICHEBOURG MULTISERVICES (SELMAR SA)	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (Société POLYURBAINE)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2010

Néant.

4.4.1.3 Administrateur élu par les salariés, et censeur

Néant.

4.4.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception

- du bail décrit au paragraphe en 3.2.1.4, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg SA et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe ; ou
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg ;
- du mandat de vente de Servisair, confié à Lazard Frères (dont M. Pigasse, administrateur de la société est le directeur général en France).

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Les paragraphes 7.3.3 et 7.3.4, et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 7.3.5 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Un administrateur indépendant siège au Conseil d'administration de la Société. La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle évoqué en 4.5.9 soit exercé de manière abusive.

4.4.2 Rémunération et avantages

4.4.2.1 Rémunération et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre Société ainsi que les montants déclarés par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction de la clôture de l'exercice social.

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Daniel DERICHEBOURG, Président-directeur général		
Salaires	228 000	228 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	237 000	237 000

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances.

Les jetons de présence ont été payés par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec Derichebourg SA ou une société contrôlée par Derichebourg SA.

Une Citroën C2 est par ailleurs mise à disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Abderrahmane EL AOUIR, Directeur général délégué (depuis le 08/01/2014)		
Rémunération fixe	222 677	-
Rémunération variable	300 000	-
Total	522 677	-

La rémunération a été versée par la société Derichebourg Environnement.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Abderrahmane EL AOUIR peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 407 ou équivalent est mis à disposition de M. EL AOUIR par le Groupe.

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Boris DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

Au cours de l'exercice 2013-2014, la rémunération a été versée par Derichebourg Environnement (AFM Recyclage pour 2011-2012), dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Boris Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 308 ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Thomas DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

La rémunération a été versée par Derichebourg Environnement, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Thomas Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Renault Scenic ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Matthieu PIGASSE, Administrateur		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Bernard VAL, Administrateur indépendant		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

En euros	2013-2014	2012-2013
CFER, Administrateur Représentée par Mme Sophie MOREAU- FOLLENFANT		
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

L'information relative aux jetons de présence concerne les jetons versés au cours de l'exercice 2013-2014. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 23 mai 2013, a décidé d'une répartition inégalitaire des jetons de présence pour l'exercice 2012-2013.

4.4.2.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Néant.

4.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'action

Il n'y a pas de plan de stock-options en vigueur dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.4 Actions de performance

Il n'y a pas d'actions de performance attribuées dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.5 Actions gratuites

Néant

4.4.2.6 Régimes de retraite supplémentaire

Il n'y a pas de régime de retraite supplémentaire au profit des administrateurs.

4.4.2.7 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction

Néant.

4.4.2.8 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

Néant pour l'exercice 2013-2014.

● 4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Le capital social est fixé à 42 020 507,50 € (quarante-deux millions vingt mille cinq cent sept euros et cinquante centimes). Il est divisé en 168 082 030 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

4.5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 18 février 2013 a approuvé trois résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

4.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société

4.5.4.1 Options de souscription d'action

Il n'y a pas d'option de souscription d'action en circulation.

4.5.4.2 BSAR (Bons de souscription d'actions remboursables)

Il n'existe plus de BSAR en circulation.

4.5.4.3 BSA (Bons de souscription d'actions)

Le Conseil d'administration du 13 mai 2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28 février 2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action « BSA » (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la

catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par Penauille Polyservices, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28 février 2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;
- les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;
- les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;
- une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;
- l'ensemble des BSA ne pourra pas permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le Conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mars 2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la Société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF Recycling, Penauille Polyservices, JCP Participations, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de

Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 ;
- faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF Recycling et dorénavant premier actionnaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14 mai 2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2014	168 082 030	168 082 030	1 680 820	1,00 %
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	171 665 646	1 680 820	0,98 %

4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur le capital €	Solde capital social €	Mouvement sur prime de fusion émission, apport €	Solde prime de fusion, émission ou apport €
		créés	annulés					
30 septembre 2010				170 395 882		42 598 970,50		39 682 201,59
31 décembre 2010	Création 26 actions suite exercice BSAR A	26		170 395 908	6,50	42 598 977,00	409,50	39 682 611,09
28 juillet 2011	Annulation 2 313 878 actions autodétenues	2 313 878		168 082 030	(578 469,50)	42 020 507,50	(12 117 779,09)	27 564 832,00

Le capital social est resté inchangé au cours des trois derniers exercices.

4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 30 septembre 2014, Derichebourg SA détenait 3 173 057 actions propres représentant 1,89 % du capital. La valeur d'acquisition de ces titres est de 7 677 742 €. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est de 7 056 879 €.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 19 février 2014 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation ou la liquidité du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'AMF ;

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- l'annulation des titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Nous vous précisons qu'à la date du 30 juin 2014 la Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas.

4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2014, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,81	162 274 350	66,47
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 892 753	2,32	3 892 753	1,59
Autodétention	3 173 057	1,89	0	0
Public	75 539 224	44,94	77 918 928	31,91
Total	168 082 030	100,00	244 151 925	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2013 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,45
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 059 003	2,41	4 059 003	1,66
Autodétention	3 146 747	1,87	0	0
Public	75 399 284	44,86	77 787 151	31,86
Total	168 082 030	100,00	244 186 398	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2012 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,77
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 192 934	2,49	4 192 934	1,72
Autodétention	2 330 993	1,39	0	0
Public	76 081 107	45,26	76 509 916	31,48
Total	168 082 030	100,00	243 043 094	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

4.5.9 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2014, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 242 952 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2014 s'élève à 244 151 925.

Au 30 septembre 2014, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détient 50,85 % du capital de Derichebourg SA et 66,50 % des droits de vote.

4.5.10 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant.

4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2014, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 242 952 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2014 s'élève à 244 151 925.

4.5.13 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2014, les salariés détiennent 2,32 % du capital et 1,59 % des droits de vote de Derichebourg SA.

4.5.14 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas à la connaissance de l'émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

4.5.15.1 Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (Article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (Article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Présidence du Conseil (Article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du Président et des Vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

4.5.15.2 Modification des statuts de la Société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (Article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (Article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées – Vote par correspondance (Article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire

inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (Article 29)

« L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un Vice-Président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. À défaut, elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (Article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à

un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier *quorum*, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau en 4.5.20 présente les délégations de compétence au personnel en matière d'émission d'actions.

Les sections 7.1 et 7.2 présentent les pouvoirs du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.

4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société sont les suivants :

- contrat de crédits syndiqués de 2014.

4.5.19 Dividendes

4.5.19.1 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 20 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

4.5.19.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg SA au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014*
Dividende par action	0,09	0,00	0,06	0,00
Dividende total (en M€)	15,1	0,00	9,9	0,00

* Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale.

4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé (en €)	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
18 février 2013	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 17 avril 2015	Néant
18 février 2013	300 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 17 avril 2015	Néant
18 février 2013	50 000 000 (par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait requise)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 17 avril 2015	Néant

* À titre d'émission de titres de créances.

Des résolutions visant au renouvellement des présentes autorisations sont présentées à la prochaine assemblée générale.

4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)

Mois <i>En euros</i>	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2011	2,65	3,25	2,32	2,90	18 432 275
Novembre 2011	2,75	2,98	1,85	2,41	18 619 490
Décembre 2011	2,48	2,55	1,99	2,34	18 406 935
Janvier 2012	2,34	3,04	2,32	2,82	15 148 756
Février 2012	2,82	3,08	2,42	2,51	21 320 570
Mars 2012	2,51	2,79	2,4	2,49	13 338 821
Avril 2012	2,49	2,54	2,02	2,24	9 780 549
Mai 2012	2,28	2,34	1,89	1,91	7 912 783
Juin 2012	1,93	1,96	1,65	1,9	6 279 977
Juillet 2012	1,92	2,06	1,61	1,76	5 102 350
Août 2012	1,76	2,55	1,69	2,4	8 965 717
Septembre 2012	2,4	2,77	2,3	2,46	5 593 016
Octobre 2012	2,45	2,55	2,08	2,18	3 921 145
Novembre 2012	2,19	2,27	2,01	2,07	2 649 906
Décembre 2012	2,10	3,3	2,068	3,15	12 761 219
Janvier 2013	3,29	3,86	3,12	3,58	9 604 746
Février 2013	3,58	3,83	3,225	3,35	5 598 986
Mars 2013	3,29	3,59	3	3,08	3 784 576
Avril 2013	3,04	3,285	2,821	3,07	3 297 558
Mai 2013	3,06	3,39	2,98	3,00	3 357 117
Juin 2013	2,99	3,005	2,379	2,45	4 143 892
Juillet 2013	2,47	3,12	2,312	2,60	12 828 735
Août 2013	2,61	2,689	2,265	2,32	9 956 588
Septembre 2013	2,32	2,685	2,315	2,57	8 483 256
Octobre 2013	2,54	2,79	2,461	2,58	6 048 482
Novembre 2013	2,589	2,589	2,30	2,386	4 221 777
Décembre 2013	2,40	2,417	2,05	2,42	5 515 857
Janvier 2014	2,425	2,896	2,315	2,559	7 765 931
Février 2014	2,568	2,75	2,385	2,57	5 470 918
Mars 2014	2,519	2,59	2,325	2,45	5 771 113
Avril 2014	2,465	2,941	2,465	2,80	9 789 355
Mai 2014	2,79	2,80	2,40	2,419	5 443 388
Juin 2014	2,444	2,67	2,3	2,328	6 577 292
Juillet 2014	2,329	2,37	2,125	2,21	3 192 234
Août 2014	2,21	2,29	1,95	2,24	3 890 728
Septembre 2014	2,24	2,35	2,098	2,098	2 315 333
Octobre 2014	2,10	2,119	1,68	2,000	4 106 626
Novembre 2014	2,000	2,275	1,991	2,227	3 159 707

● 4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales

Introduction

Le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, pris en application de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), est applicable aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2011, et constitue le nouveau cadre pour les informations sociales, environnementales et sociétales. Il s'agit du deuxième rapport présenté par le groupe Derichebourg portant sur des informations sociales, environnementales et sociétales faisant l'objet d'une vérification par un tiers indépendant. L'objectif de la vérification est de s'assurer que le présent rapport contient bien toutes les informations requises par le décret, ou que la raison de l'absence de fourniture d'une information est valablement justifiée, et que les informations fournies sont sincères.

Les informations fournies portent sur les sociétés contrôlées des activités Services à l'Environnement, Services aux Entreprises, et Holding. Les filiales italiennes n'ont pas été prises en compte en 2013, compte tenu de restructurations en cours. Elles ont été intégrées au rapport pour 2014.

4.6.1 Informations sociales

4.6.1.1 Emploi au 30 septembre 2014

4.6.1.1.1 Effectif total, répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 30 septembre 2014, les effectifs du Groupe sont de 28 229 personnes, en hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent (+ 9,9 % hors effet de périmètre lié à l'intégration des données relatives à l'Italie).

Cette augmentation témoigne des développements commerciaux liés aux gains de marchés dans les activités de prestations de services (activité Services aux Entreprises). Ces effectifs incluent les salariés des entreprises de travail temporaire du Groupe (de l'ordre de 5 085 personnes).

À cet effectif salarié s'ajoute un effectif intérimaire hors Groupe de 1 007 personnes présentes à la clôture.

4.6.1.1.1.1 Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
France	2 827	3 464	22 554	19 021	115	117	25 496	22 602
Autres pays européens	1 403	280	1 145	1 257	0	1	2 548	1 538
Europe	4 230	3 744	23 699	20 278	115	118	28 044	24 140
Amérique	185	204	0	0	0	0	185	204
Total	4 415	3 948	23 699	20 278	115	118	28 229	24 344

La progression de l'effectif est principalement liée au gain de contrats dans l'activité Propreté en France, et au développement des activités Aéronautique et Travail Temporaire.

4.6.1.1.1.2 Effectif par sexe et par tranche d'âge

Effectif	2014					2013
	< 25	26-45	46-54	55 et +	Total	Total
Managers	80	604	193	147	1 024	913
Hommes	44	376	143	119	682	631
Femmes	36	228	50	28	342	282
Non-Managers	2 965	12 814	6 617	4 809	27 205	23 431
Hommes	1 618	6 979	2 751	1 730	13 078	10 924
Femmes	1 347	5 835	3 866	3 079	14 127	12 507
Total	3 045	13 418	6 810	4 956	28 229	24 344

La proportion des moins de 25 ans a légèrement progressé, passant de 9,3 % à 10,8 % de l'effectif total. En outre il convient de relever une croissance en volume de + 34 % par rapport à l'exercice précédent.

Comme déjà constaté l'exercice précédent, cette évolution a fortement concerné les femmes managers, population qui croît de + 44 % sur cette tranche d'âge tandis que la population masculine n'augmente que de 22 %. La proportion des femmes managers dans la catégorie des moins de 25 ans passe de 41 % à 45 %.

L'effectif non-managers de cette tranche d'âge croît lui aussi plus vite chez les femmes (+ 44 %) que chez les hommes (+ 27,1 %).

La tranche d'âge des 26-45 ans reste stable (de 47,8 % à 47,5 % de l'effectif global). Il convient néanmoins de relever que sur cette tranche d'âge, la proportion de femmes managers, à l'instar des moins de 25 ans, a fortement progressé (+ 24,6 %) là où la proportion d'hommes est restée stable en valeur absolue.

La tranche d'âge des 46-54 ans recule légèrement en part relative, passant de 25 % à 24 % de l'effectif, mais progresse en valeur absolue de 11 %. Dans sa structure, cette tranche d'âge a davantage progressé parmi les hommes que les femmes (respectivement + 12,6 % et

+ 11,1 % chez les managers ; + 13,3 % et + 9 % chez les non-managers).

Enfin, la tranche d'âge des plus de 55 ans demeure stable à 17,6 %. On peut relever néanmoins que si l'effectif évolue positivement chez les non-managers (+ 20,1 % chez les hommes et + 13,7 % chez les femmes), chez les managers l'effectif masculin augmente alors que celui des femmes diminue (respectivement + 11,2 % et - 3,4 %).

On peut relever que l'effectif des moins de 25 ans croît plus vite que celui des 55 ans et plus. Là où il était deux fois moins élevé que celui des 55 ans l'année dernière, il atteint désormais les 2/3 de cette dernière tranche d'âge avec un taux de croissance de + 30 % pour les moins de 25 ans, double de celui des 55 ans et plus (+ 16 %) renversant la tendance observée l'année dernière.

On peut considérer qu'il s'agit de la traduction de l'évolution de la réglementation des mesures prises dans le cadre des accords « seniors » et « contrats de génération » visant à favoriser l'accès du travail aux plus jeunes et augmenter le taux d'activité des 55 ans et plus du fait du recul de l'âge de départ à la retraite.

4.6.1.1.3 Répartition par nature de contrat

Effectif salarié par nature de contrats	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Contrats à durée indéterminée	4 158	3 867	16 060	15 124	109	109	20 327	19 100
Contrats à durée déterminée	226	47	7 524	4 935	4	1	7 754	4 983
Contrats en alternance	31	34	115	219	2	8	148	261
Total effectif	4 415	3 948	23 699	20 278	115	118	28 229	24 344

Au niveau européen (EU 27), la proportion de salariés sous contrat à durée déterminée s'établissait en 2012 à 13,7 % des emplois salariés (14,2 % de femmes, 13,3 % d'hommes) en léger retrait par rapport à 2011, avec de fortes disparités selon les états membres.

Ainsi la proportion d'emplois de CDD était la plus élevée en Pologne (27 %), Espagne (24 %) et Portugal (21 %) et la plus faible en Roumanie (1,7 %), en Lituanie (2,6 %) ainsi qu'en Estonie (3,7 %).

La part de CDD au sein de la population salariée française s'établissait en 2012 à 15,2 %, (15,9 % de femmes et 14,4 % d'hommes), quasi stable par rapport à 2011.

(source : *European Labour Force Survey « annual results 2012 » Eurostat.*)

- Le recours au CDD au sein du Groupe (27,5 %) est supérieur à la moyenne nationale.
- Dans l'activité Services à l'Environnement, le recours accru aux CDD a répondu à des besoins ponctuels liés à des pics dans un contexte global d'activité atone.
- Dans l'activité Services aux Entreprises, et en particulier chez Derichebourg Propreté, la part de CDD a augmenté, du fait d'un recours accru au CDD au détriment de recours aux heures complémentaires compte tenu d'une évolution jurisprudentielle et légale pénalisante. L'accord de branche conclu en mars 2014, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2014 et permettant de recourir à des

avenants de compléments d'heures au profit des salariés à temps partiel a peiné à se décliner opérationnellement compte tenu de sa complexité de gestion. La période d'été, du fait des prises de congés payés a donné lieu à la conclusion plus importante de CDD qu'à l'élargissement des horaires contractuels des salariés occupés à temps partiel.

La volumétrie de l'activité Services aux Entreprises impacte largement l'évolution globale.

- Le nombre de contrats en alternance conclus témoigne de l'engagement du Groupe de promouvoir la qualification par l'accompagnement professionnel. Les contraintes de sécurité au niveau de l'activité Services à l'Environnement justifient un accompagnement plus prégnant des tuteurs. De ce fait, le recours à ce type de contrat est moindre que dans l'activité Services aux Entreprises.

4.6.1.1.2 Embauches et licenciements

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères/Nettoyage (Services à l'Environnement) et Propreté (Services aux Entreprises) sont sujettes, tant en France que dans d'autres pays, à des réglementations qui peuvent prévoir, avec des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à un contrat.

Ces collaborateurs exercent essentiellement sous CDI. Les variations d'effectifs sont directement liées aux variations d'activité. En outre,

l'augmentation du niveau d'activité de ces secteurs implique un niveau plus soutenu en volume des mouvements de gains et de pertes de marchés.

Les CDD, du fait d'un changement de SIRH intervenu en mars 2013 pour l'activité Services aux Entreprises et avril 2013 pour les Services à l'Environnement, font l'objet d'un changement de méthode de comptabilisation. L'ancien SIRH : un même salarié ayant conclu plusieurs CDD dans une même année civile n'était comptabilisé que pour une unité. Avec le nouveau SIRH, chaque CDD est comptabilisé

pour une unité. Dès lors, cette méthode de comptabilisation a un impact inflationniste en terme de dénombrement et donc de lecture. Ce changement de méthode de comptabilisation continue d'impacter pour partie l'exercice analysé.

En outre, comme précisé à l'indicateur 4.6.1.1.1.3, l'activité Propreté a été amenée à recourir davantage à des CDD qu'à une augmentation des mensualisations contractuelles des salariés à temps partiel en vue de pourvoir aux remplacements de ses salariés absents.

4.6.1.1.2.1 Embauches par type de contrat

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Contrats à durée indéterminée	554	1 393	2 944	3 874	14	16	3 512	5 283
Contrats à durée déterminée	357	108	46 345	30 859	13	17	46 715	30 984
Contrats en alternance	24	37	1 510	2 065	0	5	1 534	2 107
Total effectif	935	1 538	50 799	36 798	27	38	51 761	38 374

4.6.1.1.2.2 Motifs de départ, par nature et par métier

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Fin normale de contrat ⁽¹⁾	197	1 176	40 547	29 282	16	21	40 760	30 479
Démission	125	90	1 015	1 052	1	0	1 142	1 142
Licenciement économique	59	15	13	48	0	0	72	63
Autres licenciements ⁽²⁾	770	154	3 166	1 071	6	1	3 942	1 226
Autres motifs	104	223	2 214	2 990	4	6	2 322	3 219
Total	1 255	1 658	46 955	34 443	27	28	48 237	36 129

(1) Fin de CDD, de contrats en alternance.

(2) Dont transferts conventionnels et L. 1224-1.

4.6.1.1.3 Rémunérations et leur évolution

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Amérique		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Salaire moyen annuel global	23,3	15,2	19,0	19,6	31,1	30,6	22,8	15,5
Salaire moyen annuel hommes	26,2	21,6	21,8	26,5	30,9	30,9	25,6	22,0
Salaire moyen annuel femmes	19,1	9,3	14,4	13,4	32,2	28,7	18,6	9,6
Taux de charges sociales en %	35,8 %	35,8 %	36,1 %	31,1 %	13,5 %	13,4 %	35,6 %	35,2 %

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois.

L'augmentation des salaires moyens est due à un changement de méthodologie en France. La rémunération annuelle a été rapportée à un effectif moyen calculé en équivalent temps plein. Ce changement de méthode a principalement un impact au sein de l'activité Services aux Entreprises sur les métiers Propreté et Intérim du fait de leurs spécificités.

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. Au 30 septembre 2014, Derichebourg Propreté comprend 15 125 salariés, soit 54 % de l'effectif du Groupe. En effet, l'importance de cette activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité.

Ainsi, le rapport de situation comparée Hommes/Femmes de l'année 2013 (constaté au 31/12) de cette activité mettait en exergue

le fait que sur un effectif de l'ordre de 14 143 personnes, 78,8 % (taux stable) travaillaient à temps partiel. Les femmes totalisaient près de 72 % de l'effectif, pour l'essentiel à temps partiel et sur les emplois les moins qualifiés les femmes ouvrières à temps partiel représentaient 63,4 % de l'effectif total de Derichebourg Propreté.

Au 30 septembre 2014, les femmes occupées à temps partiel au sein de l'activité Derichebourg Propreté représentent en outre plus de 36 % de l'effectif total français du Groupe (en diminution de 4 points par rapport à l'exercice précédent), alors que le taux d'emploi des femmes à temps partiel âgées de 15 à 64 ans en France (2012) se situe à hauteur de 30 % (32,1 % dans la zone UE27) ; (source : *European Labour Force Survey « annual results 2012 » Eurostat*).

En outre, selon le Ministère des droits des femmes (source : Chiffres Clés 2012 – l'égalité entre les femmes et les hommes – Ministère des droits des femmes) 7,1 % de la population active féminine occupent des emplois d'agents d'entretien, cette catégorie employant en son sein plus de 70 % de femmes.

L'impact d'une telle structure des effectifs tend nécessairement à écraser le niveau moyen des rémunérations des femmes sur le périmètre France du Groupe.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action.

L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Parmi les actions déployées au sein des filiales françaises figurent des actions telles que le suivi individualisé permettant de détecter les personnes à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet, la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

4.6.1.2 Organisation du travail

4.6.1.2.1 Organisation du temps de travail

En milliers d'heures	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Heures totales travaillées effectif présent sur l'exercice	7 446	6 739	24 286	22 229	186	196	31 918	29 164
Dont heures supplémentaires	641	317	715	300	0	1	1 356	618
Salariés à temps partiel	182	148	12 780	11 995	3	4	12 965	12 147

L'effectif à temps partiel de 2013 intègre un ajustement concernant le personnel intérimaire.

D'après les résultats annuels 2012 publiés par Eurostat (source : *European Labour Force Survey « annual results 2012 » Eurostat*) :

- au niveau européen, la durée hebdomadaire moyenne de travail pour les salariés à temps plein en 2012 variait de 37,6 heures au Danemark à 42,3 heures au Royaume Uni. Cette moyenne s'établissait au niveau européen (EU 27) à 40,4 heures par semaine, à raison de 39,3 heures pour les femmes et 41,1 heures pour les hommes (stable par rapport à 2011) ;
- en France, la durée hebdomadaire moyenne de travail à temps plein s'établissait à 39,4 heures (38,5 heures pour les femmes ; 40,1 heures pour les hommes), en baisse très marginalement par rapport à 2011 ;
- la durée moyenne de travail à temps partiel s'élevait en Europe (EU 27) à 20,2 heures par semaines (20,5 heures pour les femmes ; 19 heures pour les hommes). En France, cette durée moyenne de travail s'élevait à 23,2 heures par semaines (23,5 heures pour les femmes et 21,6 heures pour les hommes) ;
- le travail à temps partiel a atteint en 2012 19,2 % (+ 0,4 point par rapport à 2011) des emplois au sein de l'Union européenne (EU 27). Cette forme d'activité concerne essentiellement les femmes dont

le taux d'emploi atteint 32,1 % (+ 0,5 point par rapport à 2011) contre 8,4 % (+ 0,3 point par rapport à 2011) pour les hommes ;

- il convient de relever par ailleurs que 70,1 % des personnes ayant un emploi dans l'UE travaillaient en 2012 dans le secteur des services contre 62 % en 2000.

À cet égard, la spécificité de Derichebourg Propreté apparaît de manière flagrante, alors que son effectif représente 54 % de l'effectif total, le volume d'heures prestées par cette activité représente 38 % du volume d'heures travaillées.

Au 30 septembre 2014, Derichebourg Propreté emploie environ 77,4 % de son effectif à temps partiel, la proportion de femmes parmi ces salariés à temps partiel s'élevant à 81,2 %, de sorte que 62,7 % des salariés de cette société sont des femmes à temps partiel.

La durée moyenne de travail des salariés à temps partiel au 30 septembre 2014 sur Derichebourg Propreté était de 18,49 heures hebdomadaires (15,79 h/hebdo pour les femmes et 25,25 h/hebdo pour les hommes), ces niveaux sont liés à un volume important de très faibles mensualisations contractuelles, en lien avec la nature même des contrats commerciaux.

Il convient néanmoins de relever sur Derichebourg Propreté une augmentation de ces durées moyennes sur l'exercice 2014 par rapport à 2013. En effet, l'horaire moyen contractuel en 2013 était

de 13,72 heures hebdomadaires (13,21 h/hebdo pour les femmes et 15,92 h/hebdo pour les hommes).

Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux métiers de la propreté, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes.

Par ailleurs, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs. Derichebourg Propreté a pour objectif, dans la limite des possibilités, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché.

4.6.1.2.2 Absentéisme

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
<i>En nombre de journées d'absence</i>	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Maladie non professionnelle	69 727	49 650	324 385	285 649	1 078	1 321	395 190	336 620
Accident du travail	30 714	25 287	39 302	36 007	11	7	70 027	61 301
Maladie professionnelle	2 186	1 178	16 976	12 950	0	0	19 162	14 128
Autres causes	8 225	13 952	112 612	137 570	107	53	120 944	151 575
Total	110 852	90 067	493 275	472 176	1 196	1 381	605 323	563 624

Le temps d'absence des salariés travaillant à temps partiel est décompté sans tenir compte de leur prorata de présence.

L'indicateur « autres causes » intègre les absences autorisées, absences injustifiées, absences non autorisées, congés sans solde, événements familiaux divers, enfant malade.

4.6.1.3 Relations sociales

4.6.1.3.1 Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
<i>En nombre</i>	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Présence de syndicats (nombre)	66	48	40	20	1	1	107	69
Nombre de mandats de représentants du personnel	373	178	753	658	9	9	1 135	845
Nombre de réunions des instances représentatives du personnel	473	437	936	910	17	19	1 426	1 366

Les informations ont été recensées au niveau de chaque entité juridique, une même organisation syndicale peut être comptée plusieurs fois par le biais de ses différents syndicats.

4.6.1.3.2 Bilan des accords collectifs

16 accords sur la réduction des inégalités entre les Femmes et les Hommes sont en vigueur.

14 Plans d'action relatifs à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction de la pénibilité du travail sont en cours d'application.

1 accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap est en cours d'application.

15 accords ou plans d'actions relatifs au contrat de génération en vigueur, ceux-ci se substituant aux accords antérieurs relatifs à l'emploi des seniors. Le champ de ces accords s'avère en outre plus large car portant en eux des dispositions liées à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ainsi qu'à la pénibilité.

Divers accords liés aux Négociations Annuelles Obligatoires et protocoles préélectoraux ont été conclus, conformément à la récurrence de leur objet.

4.6.1.4 Santé et Sécurité

4.6.1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail

En France, les sociétés du Groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité, en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions de sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

Le principe de « causeries sécurité » est largement répandu sur les sites d'exploitation (voire systématisé sur les sociétés de la division Environnement).

En outre, les négociations consécutives à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, ont été précédées d'une phase de diagnostic sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe, associant les acteurs internes de la prévention ainsi que les conseils d'acteurs externes tels que les CRAM, CARSAT, organismes Certificateurs, médecins du travail...

Les plans d'actions qui ont été adoptés lorsque les conditions fixées par la loi susvisée l'exigeaient, voire pour certaines sociétés, y compris lorsqu'une telle exigence n'était pas requise, sont toujours en vigueur et participent de la politique de prévention déployée au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le groupe Derichebourg a mis en place une démarche de prévention des risques axée sur la sécurité du travail, qui constitue une préoccupation majeure dans l'exercice de ses activités, en s'attachant à réduire les accidents du travail dans le cadre d'un système management de la sécurité.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche sur la Qualité de Vie au Travail, le Groupe Derichebourg s'est lancé en février 2014 dans un diagnostic avec le déploiement, sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe (à l'exception de Derichebourg Propreté qui avait déjà

procédé courant 2013 à une étude similaire), d'un questionnaire Qualité de Vie au Travail. Le taux de participation s'est élevé à 38 %.

Les résultats les plus saillants ont fait apparaître que 87 % des salariés s'estiment heureux dans leur travail (78 % au sein de Derichebourg Propreté) et plus de 90 % s'estiment fiers d'appartenir au groupe Derichebourg.

Sur le thème de l'environnement de travail, plus de 89 % des collaborateurs du Groupe se sentent en sécurité dans leur environnement de travail, et plus de 80 % estiment disposer du matériel nécessaire à leur poste de travail.

Sur le thème des tâches/du travail : le travail a du sens (plus de 93 %), la variété des tâches (plus de 84 %), ainsi que l'autonomie dans leur travail (plus de 81 %) expliquent probablement ce phénomène.

L'accompagnement en formation (plus de 86 %) et des attentes professionnelles claires (plus de 94 %) à l'aide d'explications nécessaires bien dispensées (plus de 84 %), accroissent le niveau de satisfaction général.

Sur le thème des relations de travail (collègues – hiérarchie) : des relations de travail agréables, tant avec leurs collègues (89 %) qu'avec leur hiérarchie (plus de 80 %), témoignent d'un bon niveau général de soutien du collectif de travail.

L'intégration dans l'équipe est réussie pour plus de 90 % des salariés interrogés.

Enfin, l'adéquation vie professionnelle/vie personnelle est également jugée très positive, à plus de 89 %.

4.6.1.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Voir 4.6.1.3.2.

4.6.1.4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2013
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	51	52	28	31	5	5	36
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	~ 4	< 4	~ 2	< 2	~0	0	< 2
Nombre de salariés formés à la sécurité	2 614	952	5 253	2 505	0	3	7 867
							3 460

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période.

Le taux de gravité représente le nombre de journées perdues, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000.

Les taux de fréquence et taux de gravité de branche (statistiques 2012) sont présentés dans le tableau suivant :

Code risque	Taux de fréquence	Taux de gravité
747ZC Services de nettoyage de locaux	35,4	2,9
371ZB Récupération et recyclage métaux ferreux	45,3	2,8

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la CPAM sur la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 sur le périmètre groupe Derichebourg est de 48.

Le nombre de jours d'arrêt en lien avec ces maladies professionnelles sur la même période sur le périmètre groupe Derichebourg est de 3 434 jours.

4.6.1.5 Formation

4.6.1.5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le groupe Derichebourg développe une politique de formation, dont l'importance quantitative est proportionnelle au niveau de ses effectifs, basée sur la valorisation des ressources internes par le développement des compétences, la professionnalisation des équipes afin de contribuer à l'évolution des métiers et des techniques associées, l'optimisation de l'autonomie et la fidélisation des collaborateurs, ainsi que la promotion des métiers auprès des jeunes et le référencement de prestataires de formation impliqués et efficaces.

La formation s'inscrit en tant qu'outil au service de notre vision prospective des compétences. Notre politique entend sortir de la contrainte du besoin au profit d'une Gestion Prévisionnelle des Compétences qui vise à :

- mettre en adéquation le savoir-faire des équipes et les besoins de l'entreprise ;
- rendre nos organisations plus efficaces ;
- anticiper nos futurs besoins ;
- orienter notre politique formation et détecter le potentiel d'évolution des agents.

Pour ce faire il a été procédé au ciblage des compétences clés via nos cartographies des métiers et l'élaboration d'un référentiel de compétences complet au niveau du Groupe (métiers de l'exploitation, du support, du management... actuellement de l'ordre de 300 référentiels établis) permettant d'évaluer les compétences techniques et comportementales de chacun de nos collaborateurs.

Le déploiement des outils et supports (notamment informatique) pour réaliser des entretiens de progrès avec l'ensemble des salariés vise à évaluer les niveaux de compétences mis en œuvre, les comportements professionnels performants et détecter les talents.

Cette démarche permet d'organiser des programmes de formation plus personnalisés, d'optimiser ainsi l'investissement en formation et favoriser ainsi le développement de parcours professionnels transverses, en renforçant l'adéquation des compétences au poste de travail.

Dans ce souci d'optimisation des budgets afin d'accroître la performance de son dispositif de formation le groupe Derichebourg s'inscrit dans un véritable partenariat avec les branches professionnelles dans une démarche européenne, notamment à l'occasion du changement d'OPCA au 1^{er} janvier 2014 sur la branche du recyclage et la mobilisation du Fond Social Européen.

Les formations pour l'encadrement ont augmenté ces trois dernières années. De véritables cursus managériaux se sont mis en place notamment dans des activités telles que la logistique afin d'accroître le positionnement de Derichebourg sur cette activité. L'objectif de la mise en œuvre d'un tel cursus est de parfaire les fondamentaux des managers et d'accroître leurs compétences techniques, mais également

d'accompagner les mutations économiques de ces secteurs et garantir l'employabilité à long terme de nos salariés.

En outre, les formations sur les « maîtrises des compétences clés » se sont poursuivies et développées. Ces formations permettent aux salariés issus de la diversité d'acquérir les savoirs de base et de se sentir plus à l'aise en toutes situations afin de les accompagner au mieux dans leur métier et participer à l'amélioration de leur qualité de vie au travail.

Outre une politique active de formation au sein de ses différents métiers, le groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation.

Cette école a une spécialisation sur les métiers liés à l'aéronautique, et vise à répondre aux problématiques suivantes :

- des besoins en augmentation constante et des viviers à constituer d'urgence : montée en cadence des donneurs d'ordre ;
- difficulté de maîtriser les planifications des formations = dépendance forte vis-à-vis des organismes de formation externe.

Cette école est située en région toulousaine, proche des principaux donneurs d'ordre, et des ressources nécessaires en formateurs, tant en production (ajusteurs notamment), que pour les formations plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques...).

En raison de l'activité fortement industrielle du Groupe, et compte tenu des besoins connus dans le domaine aéronautique, deux grands axes de formation sont à développer :

- les formations qualifiantes : type CQFM, Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les formations réglementaires : PART 145 et PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation.
- Depuis sa création en 2009, DEF a développé une expertise dans le déploiement de formations certifiantes en Câblage aéronautique (CQPM) et en Ajustage aéronautique (CQPM) auprès de demandeurs d'emploi : Plus de 200 demandeurs d'emplois formés en Câblage Aéronautique (CQPM) : 92 % de personnes certifiées et 90 % de retour en emploi.
- Plus de 250 demandeurs d'emplois formés en Ajustage Aéronautique (CQPM) : 88 % de personnes certifiées et 85 % de retour à l'emploi.
- Depuis 2011, de l'ordre de 50 demandeurs d'emplois formés en CAO DAO- CATIA V5 : 85 % de retour à l'emploi.
- Le partenariat entre Derichebourg Évolution Formation, l'Association Castel Mauboussin au sein d'Aéro Compétences Méditerranée et la Chambre des Métiers du Var est décrit au paragraphe 4.6.3.

4.6.1.5.2 Nombre total d'heures de formation

	2014	2013
Nombre d'heures de formation	158 247	140 242
Moyenne du nombre d'heures de formation par an par personne	5,6	5,8

Les données 2013 intègrent un ajustement de 40 445 heures concernant la formation du personnel intérimaire.

Le volume d'heures de formation exprime l'engagement au titre du plan de formation.

Il ne témoigne pas des volumes d'heures de formations organisées au titre de certains autres axes (telles que les périodes de professionnalisation) sur lesquelles les filiales du Groupe peuvent accentuer leurs efforts compte tenu de lignes de financement spécifiques qu'elles peuvent avoir négociées auprès de leur OPCA.

De fortes variations peuvent apparaître d'une année sur l'autre dans le volume d'heures de formations dispensées, en raison des échéances de formation réglementaires, notamment en sécurité (habilitations, permis...) qui s'imposent à de nombreuses filiales, notamment au pôle Services à l'Environnement.

4.6.1.6 Diversité et égalité des chances/égalité de traitement

Le groupe Derichebourg entend rappeler son engagement de prise en compte et de valorisation de la diversité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements sociétaux dont il assure la promotion au sein de ses activités par l'adoption de chartes déclinant auprès de ses collaborateurs et/ou clients ses valeurs.

Le développement de nos activités passe par des engagements nationaux forts que nous déclinons dès que nous le pouvons au niveau local.

Le groupe Derichebourg confirme son engagement en faveur de la diversité en signant la Charte de la Diversité. Cette signature s'est faite le 23 octobre dernier à l'occasion des 10 ans de la Charte de la Diversité dans l'Union européenne qui a fait l'objet d'un événement sur la Gestion de la diversité en Europe au sein de l'Unesco en présence de François REBSAMEN, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social. En tant que Groupe international, fort de 28 000 collaborateurs dans le monde et comptant 82 nationalités différentes, c'est naturellement que cet engagement a été pris. En effet, de nombreux plans d'actions ambitieux sont mis en œuvre, notamment dans des domaines tels que le handicap, l'égalité hommes-femmes et la gestion des âges.

Sophie MOREAU-FOLLENFANT, directrice des ressources humaines du Groupe a signé la Charte. « Cet engagement confirme notre volonté de poursuivre et renforcer les actions qui sont menées à tous les niveaux de l'entreprise pour favoriser la diversité aussi bien dans le recrutement que dans la gestion des carrières. En effet, nous sommes convaincus que la diversité constitue une source de progrès et de dynamisme pour l'entreprise ».

Cette charte est consultable : <http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-signataire-derichebourg-5778.php>

Ses actions concrètes pour la diversité en entreprise

S'engager

Le groupe Derichebourg a pour ambition d'être une force au service de l'Homme et de l'environnement. Nous sommes 28 000 collaborateurs dans le monde et nous comptons 82 nationalités différentes. C'est donc naturellement que nous nous engageons à prendre en compte et valoriser la diversité de tout type (origine ethnique, religion, âge, genre, handicap, catégorie sociale, parcours professionnel...).

Notre démarche diversité inclut notamment des engagements en faveur de l'emploi des seniors et des jeunes, l'emploi des personnes en situation de handicap et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Ces engagements correspondent à une politique globale déclinée au niveau opérationnel par la Mission Handicap, les plans d'actions

définis dans le cadre des accords Contrat de Génération et des accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Engagements ayant permis d'atteindre les objectifs fixés soit 6 % de salariés en situation de handicap et 52 % de salariés femmes.

Sensibiliser et former

Le groupe Derichebourg a mis en place de nombreuses actions de sensibilisation et de formation à destination des salariés, telles que :

- la mise en place d'actions de formation en direction des Correspondants Régionaux de la Mission Handicap, du personnel d'encadrement, de l'ensemble des collaborateurs et des Tuteurs de salariés en situation de handicap ;
- la mise en place d'actions de communication interne à travers la mise à disposition sur notre intranet des accords collectifs et des actions menées en faveur des travailleurs handicapés, des seniors et pour la promotion de l'égalité hommes/femmes ;
- l'association à diverses manifestations visant à contribuer à changer le regard sur le handicap.

Objectiver ses process

La filière RH et l'ensemble des acteurs en charge du recrutement ont été formés à l'enjeu diversité afin d'assurer le caractère non discriminatoire des recrutements.

Les principales actions menées concernent :

- la mise en place d'une organisation des correspondants locaux au sein des différents métiers du Groupe, tous volontaires, formés au sujet de la diversité, et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer notamment au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise ;
- la réalisation d'une étude d'handi compatibilité couvrant les principaux postes occupés afin de s'assurer que les métiers peuvent être réalisés par les candidats ;
- les engagements en faveur de l'emploi des jeunes ;
- les engagements en faveur de l'emploi des seniors ;
- la transmission des savoirs et des compétences ;
- la promotion professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- l'articulation activité professionnelle/responsabilité familiale.

Sur chacun de ces axes, des actions ambitieuses ont été définies. Elles sont communiquées à l'ensemble des salariés par les moyens de communication interne décrits *infra*.

Recruter et promouvoir autrement

Les correspondants locaux handicap sont en charge de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Leur action permet de promouvoir l'intégration de personnes handicapées ainsi que de faire tomber les résistances et les représentations suscitées par le handicap en général.

Nos actions sont orientées sur plusieurs axes tels que :

- le maintien dans l'emploi et l'embauche ;
- la formation ;
- l'intégration, l'accompagnement et le suivi ;
- le développement des contrats d'apprentissage et des stages ;

- la mobilisation d'outils existants permettant de lever les freins matériels d'accès à l'emploi ;
- le développement du tutorat par les salariés les plus expérimentés ;
- l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité ;
- l'anticipation des évolutions professionnelles et la gestion des âges ;
- l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- la prise en compte des éventuels déséquilibres hommes/femmes constatés dans la catégorie d'emploi concernée lors de la décision d'attribution d'un poste ;
- la poursuite de la réalisation des entretiens de progrès permettant notamment à l'encadrement de détecter les collaborateurs présentant un potentiel important et manifestant le souhait d'une évolution professionnelle ;
- la mise en place d'une procédure de gestion des forts potentiels via un contrôle/validation par l'encadrement des candidatures proposées par l'encadrement de proximité ;
- la mise en place de garanties pendant les congés maternité, paternité, congés supplémentaires conventionnels rémunérés et congé parental d'éducation.

Communiquer

Afin de sensibiliser aux enjeux du handicap et contribuer à changer le regard sur le handicap, la direction de la communication a élaboré plusieurs supports :

- des *Newsletters* Handicap sous un format de bande dessinée envoyé à l'ensemble des salariés par courrier ;
- une bande dessinée en format réduit distribuée aux salariés ;
- des livrets sur les accords relatifs au contrat de génération et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ayant pour objectif de communiquer les enjeux et le contenu de chacun de ces accords ;
- l'intégralité des accords est disponible sur l'intranet pour les personnes souhaitant disposer de davantage d'information.

Instaurer un dialogue social

Le groupe Derichebourg pour l'ensemble des actions conçoit un dialogue social de co-construction. Il implique les instances représentatives du personnel en les associant aux négociations collectives relatives à la politique diversité telles que l'accord relatif au contrat de génération et l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Un comité de suivi pour chacun de ces accords a été mis en place. Ces commissions se réunissent une fois par an et sont composées de

représentants des organisations syndicales signataires de l'accord et de représentants de la direction de l'entreprise afin d'établir un point à date et échanger sur le plan d'action si nécessaire.

Évaluer et faire connaître ses actions

Chaque accord d'entreprise est accompagné d'indicateurs spécifiques. Ceux-ci sont analysés et suivis régulièrement. Une communication externe est également effectuée dans le document de référence (indicateurs suivis d'un *).

Les principaux indicateurs suivis sont les suivants :

Handicap :

- Nombre de collaborateurs en situation de handicap.
- Part des collaborateurs en situation de handicap par rapport à l'effectif total.

Jeunes et seniors :

- Pourcentage d'embauches en CDI de jeunes (moins de 30 ans) par rapport aux embauches totales en CDI, toutes tranches d'âge confondues.
- Pourcentage de salariés les moins qualifiés, âgés de 30 ans et moins et ayant bénéficié d'une formation, par rapport à l'effectif total de salariés ayant bénéficié d'une formation (avec le détail par sexe).
- Pourcentage de recours aux contrats d'alternance par rapport à l'effectif total.
- Nombre de salariés âgés de 55 ans et plus et part des salariés âgés de 55 ans et plus/effectif global des salariés.
- Part des embauches concernant les 55 ans et plus/embauches totales.
- Pourcentage de salariés âgés de 55 ans et plus ayant bénéficié d'un bilan de santé au cours de la période d'application de l'accord.
- Nombre de bilans de retraite réalisés.
- Nombre de salariés tuteurs.

Égalité hommes-femmes :

- Nombre de femmes en situation d'encadrement.
- Salaire moyen annuel hommes et femmes.
- Pourcentage de promotions professionnelles de femmes dans les filières d'emplois qualifiés.
- Réduction de l'écart relatif des hommes et femmes formés.
- Nombre de salariés en congé parental, congé maternité et paternité pris.
- Nombre d'entretiens de reprise au retour de congés familiaux.
- Nombre d'actions d'informations réalisées par la Société.

4.6.1.6.1 Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Nombre de femmes

En nombre	Managers		Non-Managers		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Services à l'Environnement	46	44	392	356	438	400
Services aux Entreprises	269	212	13 723	12 139	13 992	12 351
Holding	27	26	12	12	39	38
Total	342	282	14 127	12 507	14 469	12 789

2,36 % des femmes occupent des postes de managers.

Ces dernières représentent 1,2 % de l'effectif total.

Ces taux restent stables par rapport à 2013, toutefois, comme décrit au point 4.6.1.1.2, il convient de relever que la part des femmes parmi les managers a progressé de 2 points, passant de 31 % à 33 % des managers entre 2013 et 2014.

La proportion des femmes dans la catégorie des managers de moins de 25 ans a continué de progresser entre 2013 et 2014 pour tangenter la parité avec les hommes sur cette tranche d'âge, passant de 41 à 45 % (après avoir progressé de 32 % à 41 % entre 2012 et 2013).

En outre, on peut relever une tendance similaire dans la tranche d'âge des managers de 26 à 45 ans où les femmes ont progressé de 24,6 %, passant de 33,6 % à 38 % des managers dans cette tranche d'âge.

Les femmes non managers représentent près de 50 % de l'effectif global (stable).

Au sein de Derichebourg Propreté, les femmes occupent environ 72 % des emplois, part très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie.

Le taux d'emploi des femmes en âge de travailler [15-64 ans] atteignait en moyenne en 2012 58,6 % pour les femmes et 69,8 % pour les hommes au sein de l'UE 27, (en hausse marginalement de 0,1 point

pour les femmes et en baisse de 0,3 point pour les hommes par rapport à 2011) ; et respectivement en France pour cette même population de 60 % pour les femmes et 68 % pour les hommes (source : *European Labour Force Survey « annual results 2012 » Eurostat*), mais cohérente avec le reste de la profession.

En moyenne en France, en 2012, 30 % (source Eurostat) des femmes étaient occupées à temps partiel et 6,4 % des hommes. (17,7 % des emplois étant occupés à temps partiel). (source : *European Labour Force Survey « annual results 2012 » Eurostat*)

Il en ressort que parmi les salariés français à temps partiel, 80,75 % sont des femmes.

En outre en 2011, 7,1 % de la population active féminine occupe des emplois d'agents d'entretien, cette catégorie employant elle-même plus de 70 % de femmes.

(source : DARES ANALYSES – Répartition des hommes et des femmes par métiers – décembre 2013).

La spécificité déjà relevée de l'activité Propreté illustrée par le fait que 77 % de son effectif exerce à temps partiel (essentiellement sur des fonctions d'agent de service), et dont la proportion de femmes parmi les salariés à temps partiel s'élève à 81 %, de sorte que près de 63 % des salariés de cette société sont des femmes à temps partiel, révèle que Derichebourg Propreté se situe dans l'étiage national.

4.6.1.6.2 Politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Nombre de collaborateurs en situation de handicap

En nombre	Managers		Non-Managers		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Services à l'Environnement	11	11	122	98	133	109
Services aux Entreprises	27	13	726	629	753	642
Holding	1	1	2	2	3	3
Total	39	25	850	729	889	754

Les données reportées ci-dessus s'entendent au sens du nombre de collaborateurs titulaires d'une RQTH présents dans le Groupe et ne recouvrent pas la notion de l'obligation d'emploi à 6 % des effectifs salariés en faveur des handicapés au sein des établissements occupant 20 salariés et plus.

Derichebourg via la Mission Handicap, décline concrètement un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap.

Ses actions se déclinent autour de 5 axes : le recrutement – le maintien dans l'emploi – la collaboration avec le milieu protégé – le suivi personnalisé – la formation/sensibilisation, notamment en :

- faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés, afin d'atteindre, sur la seule activité Propreté, un objectif supra-légal de 7,51 %, stable par rapport à l'exercice précédent ; et 6,31 % au niveau du Groupe ;
- développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ; relations avec les entreprises adaptées. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe ont développé des partenariats en co-traitance avec des entreprises adaptées, qu'il s'agisse de prestation de courrier (Ulteam), de prestation d'exploitation de ligne « linge blanc » (DSI), de propreté (Derichebourg Propreté) ;
- poursuivant une politique active de formation.

La Mission Handicap s'appuie sur des correspondants locaux au sein des différents métiers du Groupe, tous volontaires, formés à ce sujet, et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

- Le Groupe s'associe à diverses manifestations destinées à améliorer la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

Ainsi, après avoir été attributaire d'un prix décerné conjointement à l'activité Intérim Aéronautique et centre de formation aux métiers de l'aéronautique, pour la démarche de recrutement, formation et intégration auprès du client Eurocopter de personnes en situation de handicap, le Groupe soutient l'initiative du prix PEPITH en participant à son Jury officiel.

Les associations « Aéro-club de France », « Aéro-club Paul-Louis Weiller » et « Castel-Mauboussin » ont souhaité faire revivre l'ancien Prix du Président de la République qui, avant-guerre, récompensait les pionniers de l'aviation. Il fut attribué, en 1933, à M. Pierre Mauboussin pour son raid Paris-Saigon.

Remis au goût du jour, ce Prix récompense les acteurs de la vie économique, associative et de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ayant particulièrement contribué à ouvrir l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans l'aéronautique française et européenne.

La vocation de PEPITH consiste à stimuler les initiatives en cours et à venir en mettant à l'honneur les actions parachevées avec succès ainsi qu'en apportant un soutien à la réalisation des projets exceptionnels de formation professionnelle ou d'innovation visant l'adaptation et l'ouverture des postes de travail vers le public handicapé.

La société Polycorot a souhaité accompagner d'une équipe de handi foot à Mouans Sartoux. Notre objectif est d'une part de sensibiliser nos collaborateurs à la thématique mais également de valoriser l'engagement des salariés de cette société qui s'impliquent personnellement en faveur du Handicap à travers ce club.

Nous adhérons au Réseau Égalité Île de France, participons régulièrement à des Handicafés favorisant la rencontre entre l'entreprise et les travailleurs handicapés en recherche d'emploi.

La Mission Handicap Derichebourg était présente au Salon Paris pour l'Emploi – Espace Handicap les 2 et 3 octobre 2014. À cette occasion, les candidats en situation de handicap peuvent remettre leurs CV, se voir présenter différents emplois, participer à des entretiens de préqualification. Les candidatures reçues viennent ensuite alimenter une CVthèque dédiée, accessible aux différents Responsables RH du Groupe lors de leurs recrutements.

La Mission Handicap a édité une Bande Dessinée, intitulée « Histoires de Vie » adressée à chaque collaborateur et mentionnant les coordonnées de son référent Handicap.

Elle vise à les sensibiliser au handicap dans le contexte professionnel, en mettant en scène les collaborateurs du Groupe dans leur contexte de travail.

4.6.1.6.3 Emploi des seniors

Nombre de collaborateurs âgés de plus de 55 ans

En nombre	Managers		Non-Managers		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Services à l'Environnement	61	56	706	571	767	627
Services aux Entreprises	68	58	4 100	3 576	4 168	3 634
Holding	18	22	3	2	21	24
Total	147	136	4 809	4 149	4 956	4 285

De nombreux accords et plans d'action désormais substitués par des accords ou plans d'actions au titre du contrat de génération, ont été conclus au sein des sociétés du périmètre France afin d'accroître le taux d'emploi des seniors notamment par le déploiement d'entretiens de seconde partie de carrière (dès 45 ans), un accès favorisé à la

formation destiné à poursuivre le développement des compétences professionnelles tout au long de la carrière et développer l'employabilité des collaborateurs du Groupe, des engagements de maintien dans l'emploi des plus de 55 ans.

La proportion des 55 ans et plus est passée de 16 % à 18 % de l'effectif entre 2012 et 2013. Cette proportion est restée stable en 2014 mais a cru en volume de plus de 15,7 %.

Il apparaît qu'au niveau européen (EU 27) le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans s'est établi en 2012 à hauteur de 48,9 %, en croissance d'1,5 points par rapport à 2011 ; 41,8 % pour les femmes (en croissance d'1,6 point par rapport à 2011 et 56,4 % pour les hommes en croissance de 1,2 % par rapport à 2011).

En France, le taux d'emploi de cette population s'établissait en 2012 à 44,5 % ; 41,7 % pour les femmes et 47,4 % pour les hommes, soit une croissance sensible, respectivement de 3,4 points, 2,7 points et 3,4 points.

(source : *European Labour Force Survey « annual results 2012 »* – Eurostat.)

4.6.1.6.4 Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations

Parmi les axes de lutte contre les discriminations figurent les engagements pris en faveur de l'emploi des seniors, l'emploi des personnes en situation de handicap et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Ces aspects ont été explicités respectivement aux points 4.6.1.6.3 – 4.6.1.6.2 et 4.6.1.6.1 et témoignent de la fidélité du groupe Derichebourg à ses engagements.

Ainsi, le groupe Derichebourg réaffirme son respect des principes défendus par l'organisation internationale du travail et en particulier l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Le groupe Derichebourg s'engage à respecter la réglementation sociale ainsi que toute réglementation spécifique à ses activités et en particulier à :

- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel. La création de la Mission Handicap participe de cette volonté ;
- lutter contre la corruption et exiger d'intégrité, mais aussi contre la discrimination culturelle et ethnique ;
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique ;
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité ;
- reconnaître le droit d'expression des collaborateurs ;
- assurer une pratique du dialogue social respectueuse des organisations syndicales.

Fort de sa richesse culturelle (plus de 80 nationalités), il a semblé important pour le groupe Derichebourg de reconnaître les différences et capitaliser sur la richesse des équipes diversifiées (âge, métiers, origines, genre, gestion du handicap...) pour renforcer la performance, notamment par la mise en place d'un cursus de formation dédiée à la gestion de la multiculturalité.

4.6.2 Informations environnementales

4.6.2.1 Politique générale en matière environnementale

4.6.2.1.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : *Report on the economical benefit of recycling*, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.4.1.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale en France est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Au sein de Derichebourg Multiservices, les enjeux environnementaux sont gérés par la direction qualité-sécurité-environnement (QSE) et sont intégrés à la Politique Générale de chaque entité. Des relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences des clients (audits externes, questionnaires d'évaluation...).

La direction de Derichebourg Multiservices a signé le Pacte Mondial de l'ONU en 2013. Cela constitue un engagement à aligner nos opérations et stratégies sur les dix principes touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. À travers cette adhésion, Derichebourg Multiservices proclame publiquement son attachement à ces principes universels.

L'activité Derichebourg Propreté s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) suite à sa participation au dispositif spécifique de formation-action de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP). Cette démarche a été récompensée par la remise d'une Palme Verte du Développement Durable par la FEP. Un plan d'actions RSE cohérent avec les enjeux et priorités de l'entreprise a été défini avec l'ensemble des fonctions support de l'entreprise.

Certifications et agréments

L'activité de Derichebourg Environnement maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites logistiques et industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2013-2014 la situation était la suivante, quasiment inchangée par rapport à l'exercice précédent :

- ISO 9001 : 67 % des sites ; 58 % de l'activité exprimée en termes de chiffres d'affaires ;
- ISO 14001 : 11 % des sites ; 6 % de l'activité exprimée en termes de chiffres d'affaires.

L'activité Services aux Entreprises dispose des certifications suivantes :

- ISO 9001 : 90 % de l'activité Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté, Derichebourg Énergie, Derichebourg Service Industrie, Derichebourg Intérim et Recrutement, Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Atis GmbH, Derichebourg Intérim Aéronautique, Selmar SA, Derichebourg Multiservizi, République Tchèque Propreté) ; 96 % de l'activité en 2013 ;
- OHSAS 18001 : 47 % de l'activité Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté, Derichebourg Milieux Sensibles, Selmar SA, Derichebourg Multiservizi, République Tchèque Propreté) ; 20 % de l'activité en 2013 ;
- ISO 14001 : 9 % de l'activité Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté – agence de Valenciennes, Derichebourg Service Industrie, République Tchèque Propreté, Selmar SA, Derichebourg Multiservizi) ; 13 % de l'activité en 2013 ;
- MASE (Manuel d'Amélioration sécurité des Entreprises) : Derichebourg Propreté (4 agences certifiées soit 11 % de l'activité Propreté, 1 agence en cours de certification) ;
- SA 8000 (norme de responsabilité sociale) : Derichebourg Multiservizi ;
- certification d'agrément pour la pratique d'une activité liée aux produits phytopharmaceutiques : Derichebourg Propreté (agence de Bourges), Derichebourg Espaces Verts soit 100 % de l'activité concernée ;
- CEFRI (Comité français de certification des entreprises pour la Formation et le suivi des personnels travaillant sous Rayonnements Ionisants) : Derichebourg Propreté (3 agences certifiées) et Derichebourg Service Industrie soit 100 % de l'activité concernée ;
- EN 9100 (certification de systèmes de management de la qualité en industrie aéronautique/spatiale/défense) : Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Atis GmbH (100 % du périmètre concerné).

La norme ISO 9001 (certification du management de qualité) apporte des garanties en termes de qualité organisationnelle au sein de l'entreprise. Elle consiste à apporter la preuve qu'un système d'amélioration continue a été mis en place au sein de l'entreprise.

La certification ISO 14001 apporte des garanties en matière de maîtrise des impacts environnementaux dans l'entreprise. Elle concerne tous les impacts de l'entreprise : déchets, bruits, Gaz à effet de serre, énergie, sous-sol...

La norme OHSAS 18001 indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail et les exigences qu'il requiert. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.

La certification MASE a pour objectif de réduire les risques au travail, quelle que soit l'activité de l'entreprise.

SA 8000 est un standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes. Il permet aux entreprises de mieux communiquer avec ses parties prenantes. Il s'agit d'un code de conduite pour les entreprises, orienté sur les aspects sociaux du développement durable.

Les normes EN 9100 visent à compléter la norme ISO 9001 par des exigences spécifiques au secteur aéronautique et spatial.

4.6.2.1.2 Actions de formation des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques en matière environnementale.

Formations et sensibilisation à l'environnement

En nombre	Nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques environnementales	
	2014	2013
Services à l'Environnement	663	478
Services aux Entreprises	6	70
Total	669	548

Pour la partie Environnement, les formations ont principalement porté sur la gestion et la manutention des produits chimiques, sur le déclenchement des portiques de détection de radioactivité et la gestion des incendies.

4.6.2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La prévention des risques environnementaux et des pollutions commence par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés sur les quelque 250 sites du Groupe au niveau international. Les déchets non conformes par rapport aux compétences des installations sont refusés ou bien triés pour être dirigés vers des installations appropriées.

Le deuxième volet porte sur la bonne gestion des sites de production et notamment la maîtrise des émissions diffuses comme la poussière par un entretien régulier des surfaces de roulage et de manutention.

Le troisième volet concerne le traitement des flux canalisés et en premier lieu les rejets dans l'atmosphère et dans l'eau. Pour ces deux sujets, le Groupe s'emploie à utiliser les meilleures techniques disponibles et assure une veille sur les techniques émergentes.

Via son implication dans la fédération européenne du recyclage (www.efr2.org - onglet ESG), Derichebourg Environnement participe au groupe de travail mis en place par la Commission européenne sur la révision du BREF déchets (**B**est **A**vailable **T**echniques **R**EFerence Document) et notamment la partie « Traitement Mécanique des Déchets ».

Ce document traite en particulier de 3 thématiques importantes pour le groupe Derichebourg Environnement : le broyage des VHU (Véhicules Hors d'Usage), le broyage des GEMF (Gros Électroménager Froids = réfrigérateurs et congélateurs) et la préparation de combustibles à partir de déchets. Il a pour objet d'harmoniser les performances environnementales des différentes installations au niveau européen et d'être aussi un guide technique pour les exploitants.

Le groupe de travail de près de 150 experts est constitué de représentants des Ministères de l'Environnement des États membres, de plusieurs fédérations européennes (dont EFR) et de membres du JRC (*Joint Research Centre*) qui dépend de la Commission européenne. Le groupe de travail a pour missions de dresser un état de lieux des Technologies en place et des performances actuelles en terme d'émissions, de définir les Meilleures Pratiques, de lister les Techniques Émergentes et de fixer des valeurs limites d'Émissions pour les rejets dans l'air et dans l'eau à atteindre par l'ensemble des installations.

Par son expertise et sa vision internationale, le groupe Derichebourg Environnement participe activement à ces travaux et s'attache à ce que l'entreprise soit au meilleur niveau des pratiques en matière de protection de l'Environnement.

Le groupe de travail devrait finaliser ses travaux fin 2015 début 2016 avec ensuite une mise en œuvre au sein des États membres et un système de surveillance approprié des installations.

Investissements en faveur de l'environnement

Le tableau suivant récapitule les investissements en faveur de l'environnement, réalisés pour la presque totalité dans l'activité Services à l'Environnement.

En millions d'euros	2014	2013
Protection des sols	1,7	2,2
Gestion des déchets	1,0	1,1
Traitement des eaux usées et eaux de pluies	0,0	0,5
Prévention des incendies	0,9	0,2
Réduction du bruit	0,0	0,4
Radioprotection	0,0	0,2
Création d'espaces verts	0,0	0,0
Protection de l'air	0,3	1,7
Total	4,0	6,3

La baisse s'explique par le fait que le Groupe dispose maintenant d'un outil industriel en phase avec ses obligations réglementaires.

En 2014 le Groupe a notamment parfait son dispositif de traitement des résidus de broyage et amélioré certains dispositifs de gestion des rejets dans l'environnement.

Par ailleurs, les dépenses en faveur de l'environnement (analyse des déchets, analyse des rejets dans l'environnement, entretien et maintenance, etc.) sont proches de 1,6 M€ par an.

4.6.2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement,

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Services à l'Environnement	12,0	3,5
Services aux Entreprises	0,0	0,0
Holding	0,5	3,3
Total	12,5	6,8

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique par la prise en compte des filiales italiennes, et notamment une provision pour fermeture de décharge de résidus de broyage automobiles, et une dotation de 2 M€ en Belgique dans le cadre d'un litige détaillé dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion.

Le Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement a produit des effets à compter du 1^{er} juillet 2012, date à laquelle les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) présentant une garantie théorique supérieure à 75 000 €, calculée selon la méthodologie de l'arrêté du 31 mai 2012, devaient faire l'objet de la délivrance d'une garantie par un établissement financier au bénéfice de l'état. Le montant des garanties émises au 30 septembre 2014 s'élève à 301 k€. Ce montant est appelé à croître au cours des exercices futurs jusqu'à 5 M€ environ car le dispositif monte progressivement en puissance.

4.6.2.2 Pollution et gestion des déchets

4.6.2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans son activité Services à l'Environnement, le Groupe dispose de dallages béton sur la quasi-totalité des surfaces en exploitation de ses sites afin d'éviter toute pollution des sols. Il dispose également d'installations de récupération et de traitement des eaux de ruissellement. Il considère que ces mesures sont à même de limiter efficacement la pollution des sols.

L'ensemble des sites du Groupe dispose d'autorisations délivrées par les préfetures ou les autorités locales compétentes. Ces autorisations, ou à défaut la réglementation en vigueur, définissent les valeurs limites autorisées pour les rejets dans l'air et dans l'eau, ainsi que les niveaux de bruits admissibles.

La nature des déchets traités, essentiellement non dangereux, réduit le risque d'atteinte à l'environnement. Par ailleurs les correspondants environnement des filiales, en liaison avec les responsables de sites, veillent au bon respect des valeurs limites d'émission.

L'activité Propreté de Derichebourg Multiservices implique la consommation de produits de nettoyage dont le stockage est réalisé de manière à éviter tout risque environnemental. Des consignes particulières sont fournies aux agents afin de respecter les zones de déversement des effluents et de rincer les bidons avant de les jeter.

L'activité Espaces Verts de Derichebourg Multiservices implique la consommation de Produits Phyto Pharmaceutiques (PPP). L'agrément autorisant l'application de ces produits a été obtenu sur les périmètres concernés. Pour cela, un système de management de l'activité d'application de PPP a été mis en place et fait l'objet d'un audit à fréquence régulière, conformément à la réglementation.

Derichebourg Aqua développe une technique d'élimination des xénobiotiques présents dans les eaux dites médicamenteuses (lors de la production des médicaments, ou à l'hôpital dans les services d'oncologie). Il n'existe pas à ce jour de procédé de traitement des eaux usées en service qui traite ces molécules. Derichebourg Aqua travaille à la mise en œuvre de son procédé à l'échelle industrielle.

4.6.2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'activité de Services à l'Environnement consiste précisément dans le recyclage et le traitement de produits en fin de vie (et des chutes de production).

Dans le cadre des obligations découlant des directives européennes sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU) l'activité Services à l'Environnement suit, site par site, l'atteinte des objectifs actuels.

En France, la performance actuelle moyenne du Groupe pour la partie recyclage est de l'ordre de 82 % pour un objectif de 80 % et la partie valorisation est de l'ordre de 90 % pour un objectif de 85 %.

Le Groupe prépare, pays par pays l'atteinte des objectifs 2015 (95 % de valorisation dont 85 % de recyclage et réemploi).

Pour les objectifs fixés sur le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) le Groupe atteint les performances moyennes suivantes dans les secteurs où il est présent :

- Gros Électroménager Froid (réfrigérateur, congélateurs...) : plus de 90 % de recyclage pour un objectif de 75 % grâce à des outils dédiés qui permettent notamment une excellente revalorisation des plastiques et des mousses de polyuréthane contenues dans les parois d'isolations ;
- Petit Appareil en Mélange (informatiques, hi-fi, petits appareils ménagers...) : plus de 85 % de recyclage pour un objectif de 60 % grâce en particulier à une dépollution poussée des appareils et au recyclage des plastiques qui représentent près de 35 % du flux ;
- Gros Électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, fours, chauffe-eau) : les taux réglementaires de 75 % de recyclage et 80 % de valorisation sont atteints grâce au recyclage effectif des contrepoids en béton des machines à laver (qui représentent jusqu'à 30 % d'une machine) et des plastiques issus de ces équipements.

Dans ce cadre le groupe Derichebourg a fortement investi depuis plusieurs années avec comme conséquence une réduction progressive des déchets mis en centres de stockage au profit du développement de différentes voies de valorisation : tri et recyclage des plastiques, valorisation en incinérateurs ou en cimenteries de combustibles de substitution, production de sous-produits respectant les cahiers des charges de travaux publics à partir des déchets de nature minérale.

Le tableau ci-dessous détaille la quantité de stériles (résidus de broyage légers) non mis en décharge :

En milliers de tonnes	2014	2013
Stériles produits (résidus de broyage légers)	317,6	331,0
Stériles valorisés	65,9	56,8
Proportion valorisée	21 %	17 %

À titre indicatif, le volume des stériles mis en décharge (résidus de broyage légers) représente en 2014 une proportion 13 % du volume total entré sur les broyeurs.

La valorisation des résidus de broyage lourds non métalliques (environ 150 000 tonnes) fera l'objet d'une restitution lors d'un prochain rapport.

Les déchets générés par l'activité Services aux Entreprises sont constitués essentiellement de déchets non dangereux. Les déchets spéciaux générés (DEEE, luminaires, déchets d'emballage, peinture...)

sont traités conformément aux exigences réglementaires à travers des filières de traitement spécifiques.

L'activité Derichebourg Propreté, aborde le traitement des déchets à partir de 3 axes :

- la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets à la source (mise en place de systèmes de dilution permettant de limiter les emballages à travers l'utilisation de produits concentrés...) ;
- le tri des déchets au sein des agences et chez les clients ayant adopté des solutions de tri ;
- la proposition de solutions de tri des déchets auprès de ses clients et prospects afin de promouvoir les bonnes pratiques dans ce domaine.

4.6.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Le bruit est une des nuisances possibles liées à la manutention et au recyclage des déchets métalliques. Ce point est suivi de manière très attentive par les responsables de filiales et les responsables de sites. Le choix de la localisation des activités, de préférence dans des zones industrielles est essentiel. Cependant le développement des habitations ou une intégration possible de nos activités dans un environnement urbain ou péri-urbain rend parfois nécessaire la mise en œuvre de procédures de travail appropriées avec l'édification de murs anti-bruit à proximité des principales sources de bruit. Dans certains cas une enceinte complète est mise en œuvre autour de l'unité de broyage et peut être également assortie de murs d'enceinte anti-bruit pour le site ou une partie du site d'exploitation. Par ailleurs, la majorité des sites ne fonctionnent pas durant les horaires de nuit.

Dans le métier de la Propreté, les consommations de produits chimiques sont réduites à travers la formation des salariés aux dosages des produits, le respect des zones de déversement des eaux usées et l'utilisation de produits éco labellisés qui représente plus de 20 % du volume d'achats de produits. De plus, des produits alternatifs non issus de la pétrochimie (notamment des solutions d'activation de l'eau) sont mis en place sur certains sites.

L'activité Multiservices veille au respect de la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques – règlement CE n° 1907/2006). Le groupe Derichebourg bénéficie d'une collaboration étroite avec ses fournisseurs de produits qui attestent du respect de cette réglementation. Au sein de l'activité Propreté, les fournisseurs complètent un fichier de suivi des produits utilisés au sein de l'entreprise.

4.6.2.3 Utilisation durable des ressources

4.6.2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les données ci-dessous correspondent aux approvisionnements en eau et montrent que les sites sont peu consommateurs d'eau, au regard de la disponibilité locale.

En milliers de mètres cubes	2014	2013
Services à l'Environnement	221,2	230,6
Services aux Entreprises	9,5	15,9
Holding	0,9	1,5
Total	231,5	248,0

Les données fournies concernent les consommations externes. Plusieurs installations fonctionnent en circuit fermé.

La consommation d'eau concerne principalement les activités de flottation, le nettoyage des engins de chantier et camions, l'alimentation des réserves anti-incendie dans l'activité Services à l'Environnement.

Pour l'activité Propreté les données présentées ci-dessus ne concernent que les consommations des agences. Les volumes consommés sur les sites sont pris en charge par les clients.

L'activité Espaces Verts de Derichebourg Multiservices utilise pour l'arrosage des végétaux des réservoirs captant les eaux de pluies sur les chantiers qui en sont équipés. Afin d'optimiser l'arrosage, une vérification empirique des besoins des plantes est réalisée avant chaque opération d'arrosage.

4.6.2.3.2 Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

2 900 tonnes de matières premières ont été consommées dans l'activité Services à l'Environnement parmi lesquelles l'achat de silicium pour la production d'aluminium de 2^e fusion et de matières spécifiques comme la magnétite ou le Ferro Silicium pour la gestion des unités de flottation qui permettent la séparation de métaux non ferreux par différence de densité.

4.6.2.3.3.2 Consommation d'énergies fossiles

	Consommation fuel et carburant (en millions de litres)		Consommation de gaz (en millions de mètres cubes)	
	2014	2013	2014	2013
Services à l'Environnement	25,7	23,1	8,9	13,6
Services aux Entreprises	2,0	1,8	0,3	0,2
Holding	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	27,8	24,9	9,3	13,8

La baisse de consommation de m3 de gaz s'explique par le non-renouvellement d'un contrat chez Polyurbaine.

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement :

- dans l'activité Services à l'Environnement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires) ;
- dans l'activité Services aux Entreprises, les véhicules d'exploitation (près de 1 200 véhicules).

La consommation de gaz concerne principalement :

- dans l'activité Services à l'Environnement, l'activité d'affinage d'aluminium et l'utilisation de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) par Polyurbaine. Les données 2014 n'incluent que les gaz « énergie », à l'exclusion des gaz comme l'oxygène utilisé pour le découpage au chalumeau ;
- dans l'activité Services aux Entreprises, le chauffage des bâtiments et les véhicules monte-charge.

4.6.2.3.4 Utilisation des sols

Derichebourg Environnement exerce son activité en Europe et en Amérique sur environ 400 hectares dont la majorité est constituée de

La quasi-totalité des matières utilisées dans les *process* de l'activité Environnement sont issues des produits en fin de vie.

L'activité Services aux Entreprises ne consomme pas de matières premières.

4.6.2.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

4.6.2.3.3.1 Consommation d'énergie électrique

En GWh	Consommation d'électricité	
	2014	2013
Services à l'Environnement	107,1	106,7
Services aux Entreprises	3,2	5,2
Holding	0,5	0,5
Total	110,8	112,5

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le fonctionnement de l'affinerie d'aluminium. Elle évolue, en lien avec l'activité.

zones étanches et raccordées à un réseau de collecte des eaux usées, le complément est composé de réserves foncières, d'espaces verts et de bâtiments.

4.6.2.4 Changements climatiques

4.6.2.4.1 Gaz à effet de serre

4.6.2.4.1.1 Rejets de gaz à effet de serre

Derichebourg Environnement utilise principalement l'électricité comme source d'énergie pour ses unités de recyclage, la production étant à plus de 50 % en France, le Groupe bénéficie d'un faible rejet de gaz à effet de serre du fait du mix énergétique français majoritairement constitué du nucléaire et des énergies renouvelables.

S'agissant des transports, le Groupe privilégie depuis un certain nombre d'années la voie d'eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l'environnement. Les ouvertures récentes de chantiers se sont faites à proximité de voies d'eau : Houston (New Terminal), Nantes Cheviré, Gennevilliers...

Par ailleurs le transport par voie navigable est un axe important de développement, on peut citer les relations du Groupe avec les Voies

Navigables de France (VNF) utilisées pour le transport de DEEE issues des DOM-COM et aussi de ferrailles broyées.

Les émissions de CO₂ se décomposent en :

- Scope 1 : Émissions directes de GES s'élèvent à 83 024 tonnes équivalent CO₂ ;
- Scope 2 : Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité s'élèvent à 22 406 tonnes équivalent CO₂ ;
- Scope 3 : Autres émissions indirectes s'élèvent à 20 303 tonnes équivalent CO₂.

Le principal poste ayant un impact est la consommation de carburant relatif au fret routier.

Le principal poste ayant un impact est la consommation de carburant.

Le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre de Derichebourg Multiservices est celui dû aux déplacements. Pour cette raison, plusieurs actions de réduction de la consommation de carburant ont été mises en œuvre :

- le référencement par la cellule Achats de 3 fournisseurs automobiles en intégrant des critères environnementaux tels que la proposition de solutions favorisant l'éco-conduite (bridage de la vitesse des véhicules à 130 km/h, dispositif pédagogique de série analysant la conduite...), la réduction des émissions polluantes et le choix de motorisations adaptées. Le renouvellement de la flotte de véhicules (près de 1 200 véhicules) a été entamé en 2013 et sera complété sur une période de 5 ans ;
- la sensibilisation à l'éco-conduite auprès des salariés ;
- l'incitation des salariés à recourir aux téléconférences lorsqu'un déplacement ne s'avère pas indispensable ;
- le suivi des consommations à fréquence périodique afin de sensibiliser les conducteurs et mener des actions correctives éventuelles ;
- l'entretien régulier des véhicules ;
- l'utilisation de véhicules électriques pour certaines prestations spécifiques.

Sur l'activité Propreté, un outil de géolocalisation et de planification des tournées des employés polyvalents a été mis en place. Cet outil permet une réduction des distances parcourues d'environ 20 %. De plus, cet outil permet d'améliorer la qualité de service et du suivi des prestations par les chefs de secteur et équipes supports, de diminuer les tâches administratives et d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des équipes.

L'activité Derichebourg Énergie aide ses clients à éviter des émissions de gaz à effet de serre en apportant des conseils à ses clients sur l'élimination de gaz à fort potentiel de réchauffement global (R22) et le remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant avec ce gaz. De plus, le personnel est formé à la manipulation des fluides frigorigènes pour éviter toute fuite.

4.6.2.4.1.2 Rejets de gaz à effet de serre évités grâce à l'activité Recyclage

Derichebourg Environnement met annuellement sur le marché environ 472 000 tonnes de métaux non ferreux dont 42 000 tonnes de lingots d'aluminium et 3,7 millions de tonnes de ferrailles.

La production d'une tonne d'acier en hauts-fourneaux à partir du minerai de fer représente environ 1,7 tonne d'équivalent CO₂ contre

0,7 tonne d'équivalent CO₂ pour 1 tonne d'acier issu de ferrailles en four électrique. Le gain énergétique découlant de la ferraille broyée ou cisailée est donc considérable, les ferrailles mises sur le marché par le Groupe, utilisées majoritairement par les aciéries électriques, contribuant à une économie d'émission de CO₂ de l'ordre de 3 millions de tonnes par rapport au procédé haut-fourneau. De même, la production de lingots d'aluminium réalisée par le Groupe permet de réaliser une économie de CO₂ de l'ordre de 140 000 tonnes par rapport à la production d'un volume d'aluminium équivalent obtenu à partir de bauxite, et les autres métaux non ferreux sont utilisés dans des processus de production permettant une économie de l'ordre de 400 000 tonnes.

Ces données ont été estimées à partir du *Report on the Environmental Benefits of Recycling* du Bureau International du Recyclage, et en prenant forfaitairement un taux de rendement de 80 % (100 % pour l'aluminium produit en lingots).

4.6.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

À l'exception du site de Houston exposé aux cyclones saisonniers et de quelques sites européens situés en bordure de rivière, le Groupe estime être peu exposé aux conséquences du changement climatique.

4.6.2.5 Protection de la biodiversité

4.6.2.5.1 Mesures prises pour développer la biodiversité

4.6.2.5.1.1 Cas où l'activité est exercée en zone Natura 2000

Dans les zones sensibles où le Groupe est implanté, des dispositions renforcées de protection de l'environnement sont mises en œuvre comme par exemple une station complète de traitement des eaux sur le site de broyage de Marignane (13).

4.6.2.5.1.2 Derichebourg Multiservices

Derichebourg Multiservices, dans le cadre de son activité Espaces Verts met en place chez certains de ses clients des cabanes à hérisson et des nids à insectes.

Lorsque la mise en œuvre de bois exotiques (terrasses, platelages...) est demandée, des bois certifiés FSC sont utilisés afin de s'assurer qu'ils proviennent d'une filière responsable.

L'activité Propreté utilise des produits éco-labellisés ou alternatifs ayant un niveau faible d'éco-toxicité (plus de 20 % du volume d'achats de produits).

4.6.3 Informations sociétales

4.6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

4.6.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional

Nous accompagnons le développement économique des territoires où nous nous implantons en prenant des engagements forts en matière d'insertion auprès de nos clients.

- Fort de son expérience réussie dans la région toulousaine en matière de professionnalisation et d'insertion, Derichebourg Évolution Formation participe à l'ouverture d'un nouveau centre de formation

afin d'enrichir le panel des formations aux métiers de l'aéronautique en Provence Alpes Côte d'Azur, région où est implanté le deuxième pôle français en matière d'aéronautique spatiale et de défense.

- Derichebourg Évolution Formation et l'association Castel-Mauboussin, qui met en place des filières de formation et d'intégration professionnelle des personnes handicapées dans l'aéronautique, se sont rapprochées afin de dupliquer ses formations en région PACA, notamment à la demande d'un client du Groupe, industriel majeur de l'aéronautique.
- C'est ainsi que le 19 octobre 2012, l'association Castel-Mauboussin et Derichebourg Évolution Formation ont créé ensemble une nouvelle association Aero Compétences Méditerranée qui a pour but de développer des formations aux métiers de l'aéronautique, exercés au sol et en vol. Ces deux structures collaborent depuis plusieurs années et partagent une volonté commune d'insérer, dans les métiers de l'aéronautique, des personnes en situation de handicap.
- Une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat du VAR a été conclue par Aéro-Compétences Méditerranée le 3 avril 2013 et renouvelée le 27 septembre 2013 pour l'année 2014, aux fins de procéder à un rapprochement des domaines de compétences des différentes parties, de transférer autant que faire se peut leurs ingénieries de formation, de partager leurs savoir-faire et de bénéficier d'appuis logistiques.
- Une première session de formation d'Ajusteurs Aéronautique s'est ainsi déroulée au sein des locaux de l'IPFM de la Seyne sur Mer en juillet 2013. Une seconde session est en cours.
- En proposant des formations qui s'inscrivent dans les plans régionaux de retour à l'emploi, en nouant des partenariats avec le Conseil régional, la Direction régionale de Pôle Emploi et certains OPCA, les formations dispensées permettent un retour rapide à l'emploi : le taux de retour à un emploi pérenne est d'environ 75 %.
- En matière d'insertion, le Groupe participe de manière active au club d'entreprises initié par le réseau FACE, autour de FACE Pays de l'Adour avec Derichebourg Intérim Aéronautique et FACE 93 (Fondation Agir Contre l'Exclusion de Seine St Denis) avec Polymbaine.
- Par son intermédiaire, nous adhérons au Réseau Égalité Île de France, participons régulièrement à des Handicafés favorisant la rencontre entre l'entreprise et les travailleurs handicapés en recherche d'emploi.
- Sur les activités dédiées à la Ville de Paris de la société Polysotis, plus de 30 % des heures travaillées sont issues de l'insertion.
- Lors du démarrage du marché de la Casud de la société Derichebourg Océan Indien en juillet 2014, nous nous sommes engagés à recruter prioritairement des salariés issus de l'insertion et domiciliés sur le territoire sur lequel nous intervenons. Nous travaillons régulièrement avec une entreprise d'intérim d'insertion locale et avons d'ores et déjà engagé le recrutement d'un emploi d'avenir sur un poste d'équipier de collecte.
- Derichebourg Intérim et Recrutement en participant à près d'un forum en rapport avec l'emploi par trimestre (participation à 49 forums emplois en 2014) contribue également à l'insertion des salariés éloignés de l'emploi, notamment sur les marchés ayant une clause d'insertion.

4.6.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales

L'activité de Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains. Les sites s'emploient à développer des relations de bon voisinage et à avoir un dialogue constructif avec les associations locales.

4.6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

4.6.3.2.1 Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Le groupe Derichebourg est très impliqué dans les fédérations professionnelles représentatives de sa profession (en France, la Federec – Fédération des entreprises de recyclage et la FNADE – Fédération nationale des activités de déchets, EFR et Eurometrec à l'échelle européenne et le BIR – Bureau international du recyclage).

Derichebourg anime en particulier les travaux au niveau Français et Européen sur l'activité broyeur, il est également fortement impliqué dans des actions de fond comme la lutte contre les filières illégales et l'arrêt des paiements des métaux en espèces au niveau européen. Derichebourg participe en tant que représentant français de la profession aux réunions ministérielles sur le recyclage des VHU et des DEEE. Au niveau européen, Derichebourg est impliqué avec la Commission européenne dans la rédaction des documents de référence sur les Meilleures Techniques disponibles pour la valorisation des déchets. L'implication dans les réunions du BIR contribue à donner au Groupe une vision internationale des marchés et des technologies.

L'ensemble de ces démarches permet à Derichebourg d'anticiper au mieux l'impact des évolutions réglementaires et technologiques ainsi que les mutations des marchés.

À cet égard, Derichebourg Environnement a pris la présidence de la SPP (Section Professionnelle Paritaire) au sein de l'OPCA de la branche du Recyclage.

Derichebourg Propreté adhère à l'organisation patronale représentative du secteur, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP), via une adhésion au GENIM qui est la chambre spécifique de la FEP dédiée aux grandes entreprises. Ainsi, l'entreprise est étroitement associée aux travaux menés par la FEP, notamment par sa participation aux différentes commissions et groupes de travail de l'organisation patronale : comité national développement durable, commission sociale, commission Formation, commission Prud'homme.

Par ailleurs, la direction des affaires sociales de l'activité Propreté entretient des relations privilégiées avec les services chargés du secteur de la Propreté au sein de l'OPCALIA, l'organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle.

Elle met également en œuvre des actions de formation en partenariat avec l'INHNI pour favoriser le recrutement des jeunes en alternance.

En outre, la direction des affaires sociales mène des actions avec le soutien du FARE, organisme financé par une contribution des entreprises du secteur et chargé de les accompagner dans leur développement économique et social.

Dans les domaines de la santé/sécurité au travail, nous impliquons dans nos projets, les CARSAT, la médecine du travail et l'inspection du travail dans le cadre de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Derichebourg Services Industries participe aux *forums nucléaires* de la région et rencontre les acteurs locaux.

Chaque agence de la filiale Derichebourg Intérim et Recrutement prend contact avec les interlocuteurs des Pôles Emplois locaux, les missions locales, les associations de quartiers et les associations en faveur du handicap, les centres de formation et/ou écoles afin de mettre en place un partenariat et les offres d'emplois à tous.

Dans le cadre de notre Politique Handicap, les différentes filiales ont noué des partenariats avec des organisations telles que l'AGEFIPH, Cap Emploi et l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées).

Dans le cadre de l'emploi, les différentes filiales ont noué des partenariats avec des écoles, universités (recrutement de salariés en contrat d'apprentissage), des associations d'insertion et de placement, le Pôle Emploi, des mairies, la Maison de l'emploi (signature de clauses de réinsertion), des Missions Locales d'insertion, des mairies...

Derichebourg Évolution Formation a un dialogue privilégié avec les institutionnels (cf. 4.6.3.1.1). Des échanges réguliers ont lieu avec les différents organismes ou associations s'occupant de personnes en recherche d'emploi dans le cadre de leur rôle de prescription ainsi qu'avec les entreprises intéressées par le recrutement des personnes formées par l'organisme.

Derichebourg Atis Aéronautique a noué un partenariat avec Cap Emploi. Celui-ci passe par la réalisation de réunions à fréquences régulières (mensuelles et annuelle) afin de répertorier les postes ouverts et les recrutements effectués ainsi que par la participation aux journées de formation aux entretiens d'embauche. Des échanges réguliers ont lieu avec Pôle Emploi (réunion annuelle et contact bimensuel) afin de répertorier les recrutements effectués et de participer aux actions en faveur de l'emploi.

Un réel partenariat est noué avec les Entreprises de Travail temporaire. Celui-ci se traduit par une rencontre en début de partenariat, une communication quotidienne des besoins, la réalisation d'un point hebdomadaire et la participation à des forums organisés.

Derichebourg Énergie a noué un partenariat avec le Groupement d'Établissements de Formation à l'Énergie (GEFEN) d'Alfortville afin de disposer d'un vivier de recrutement de jeunes diplômés ainsi qu'avec la Maison de l'emploi de Paris ayant abouti à l'embauche d'une personne en situation de handicap en contrat de professionnalisation.

4.6.3.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Outre les partenariats développés aux points 4.6.1.6.2. et 4.6.3.1., Derichebourg Environnement est partie prenante de plusieurs projets R&D :

- 2 projets financés par les investissements d'avenir :
- IRT Matériaux avec l'industrie automobile, de l'acier, de l'aluminium et de l'aéronautique : dans ce cadre 3 campagnes de broyage de VHU ont été menées en 2014 dans le but d'une mesure détaillée des processus de tri et de qualité des métaux,

- CYCLADE avec l'INERIS et RECUPYL sur le recyclage des batteries électriques et hybrides : l'usine est entrée en production fin 2014 et le Groupe a en charge la commercialisation des fractions sortantes ;
- 1 projet collaboratif rattaché à la plateforme publique Metafensh de recherche dans les domaines de la sidérurgie et de la métallurgie. Ce projet, nommé Gazflu, a pour objet la production de gaz de synthèse à partir de résidus de broyage. Derichebourg est associé à ArcelorMittal comme consommateur potentiel, Xylowatt comme fournisseur de la technologie, CMI et Air Liquide comme appuis scientifiques et technologiques ;
- d'autres recherches sont menées avec le Pôle de Compétitivité Team2 en vue de développer de nouveaux marchés de recyclage matière pour des sous-produits issus des lignes de post-broyage du Groupe. La fabrication de bétons allégés et d'isolants thermiques est notamment étudiée.

Dans la suite du partenariat national signé en 2004 avec la Fédération ENVIE des entreprises d'insertion, le Groupe continue de faire vivre cette collaboration en intégrant des entreprises d'insertion du réseau ENVIE dans ses offres de recyclage des DEEE allant même jusqu'à la création d'une société commune sur la région Toulousaine. Régulièrement des personnels ayant suivi ce parcours de réinsertion professionnelle rejoignent les effectifs de l'entreprise. Ce sont de l'ordre de 80 personnes en insertion au sein d'ENVIE qui interviennent quotidiennement sur cette activité.

En local, notre engagement s'illustre au sein de la société Polyceo, par exemple, qui apporte son aide à l'équipe de football de Consolat, dans les quartiers Nord de Marseille. Nous souhaitons contribuer aux actions favorisant l'insertion de jeunes en difficulté. Nous accompagnons la vie du Club avec lequel nous entretenons des liens étroits, valorisons le monde de l'entreprise auprès de ces jeunes et communiquons positivement auprès de nos salariés sur la réussite de ces jeunes qui se réalisent dans le sport.

L'équipe connaît actuellement d'excellents résultats sportifs et joue désormais en Nationale.

Lien vers l'équipe de foot avec son maillot DBG.

<http://www.marseille-consolat.com/>

Derichebourg est sponsor depuis plusieurs années du club de rugby CABCL (Club Athlétique Brive Corrèze Limousin) qui évolue en TOP14.

Derichebourg Multiservices

Le service communication sollicite une entreprise adaptée, HandiColor, pour la réalisation de nombreuses impressions. HandiColor est une entreprise à vocation sociale qui emploie plus de 80 % de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. De plus, cette entreprise bénéficie du label Imprim'vert et respecte ainsi plusieurs critères environnementaux.

Derichebourg Services Industries a noué des partenariats de sous-traitance d'une partie des activités auprès d'associations d'insertion de travailleurs handicapés, dans le cadre d'une réflexion partagée avec l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées). Cette filiale a également noué des partenariats avec les missions locales et avec des lycées pour l'apprentissage en milieu nucléaire.

Derichebourg Atis Aéronautique est mécène d'Odyssud (centre culturel de la ville de Blagnac) et est Sponsor du Stade Toulousain et de Saint-Nazaire Rugby.

Derichebourg Intérim Aéronautique a sponsorisé le Tour Aérien des Jeunes Pilotes (TAJP) et est mécène de l'Association Castel Mauboussin engagée depuis plus d'une dizaine d'années dans l'insertion de personnes en situation de handicap dans les métiers de l'aéronautique.

En outre, Derichebourg Intérim Aéronautique soutient l'association ATL'AS et la FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) Pays de l'Adour.

Derichebourg Évolution Formation a mis en œuvre de nombreux partenariats avec les organismes accompagnant les demandeurs d'emploi. L'entreprise organise des forums « métiers » à la demande d'instances publiques afin d'informer des possibilités de formation et d'employabilité. Derichebourg Évolution Formation est également sollicité dans la lutte contre la précarité et contre l'exclusion et participe à des manifestations en faveur de l'emploi des femmes ou des seniors et a signé la charte Formation et Handicap du Conseil régional.

République Tchèque Propreté sponsorise le club de football FK Kolín et apporte une contribution à l'association Chotýš agissant en faveur de l'enfance.

4.6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

4.6.3.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux

Chez Derichebourg Multiservices, la cellule Achats du métier Propreté a élaboré un questionnaire spécifique RSE à l'attention des entreprises candidates au référencement de fournisseurs et sous-traitants. Les critères de RSE représentent 20 % de la note globale.

Afin de vérifier le respect par nos fournisseurs ou sous-traitants de leurs engagements RSE, un audit est réalisé par la cellule Achats sur la durée du contrat. En cas de non-conformité, un délai de 3 mois est accordé pour une remise en conformité.

Derichebourg Services Industries fait remplir à tous les fournisseurs un questionnaire d'évaluation préalable incluant la partie environnementale dans le cadre de sa certification ISO 14001.

L'activité Derichebourg Environnement n'a pas mis en place de critères formels de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achats mais s'assure des performances techniques, économiques et environnementales des différents matériels et technologies qu'il acquiert.

4.6.3.3.2 Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le terme « sous-traitance » recouvre les prestations effectuées par un tiers externe sur les activités propres au Groupe.

Derichebourg Environnement a peu recours à la sous-traitance.

Au niveau de Derichebourg Multiservices, la sous-traitance est relativement faible (4,9 % du chiffre d'affaires global). Son importance est variable en fonction des activités. Elle est de 31 % pour Derichebourg Énergie et de 4,5 % pour Derichebourg Propreté.

4.6.3.4 Loyauté des pratiques

4.6.3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe détaille dans la rubrique Facteurs de Risques et Incertitude les risques liés à l'achat de métaux au livre de police (achats au détail) : risque de recel de marchandises volées, notamment.

Le Groupe a agi via sa fédération professionnelle auprès des pouvoirs publics, pour interdire les paiements en espèces d'achats au livre de police. Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement des achats au détail de métaux doit être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

4.6.3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La clientèle du Groupe est principalement composée d'entreprises. Le Groupe ne commercialise pas de produits ayant un impact sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Les éventuels risques pour la sécurité de nos clients sont maîtrisés à travers la mise en place d'actions de prévention conformément à la réglementation (Document Unique, Plan de Prévention, Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé...).

4.6.3.5 Droits de l'Homme

4.6.3.5.1 Actions engagées en faveur des droits de l'homme

En complément de l'information mentionnée au paragraphe 4.6.1.6.4, le Groupe mentionne que dans son activité Services à l'Environnement, plus de 90 % (en valeur) de ses expéditions sont faites vers des pays membres de l'OCDE.

● 4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Derichebourg, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2014, présentées dans le chapitre 4.6 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de *reporting* RH et des guides des données environnement des activités Environnement et Multiservices dans leurs versions datées de septembre 2014 (ci-après les « Référentiels ») disponibles au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre septembre et décembre 2014 pour une durée d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme

tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec sept personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions des finances, des ressources humaines, du secrétariat général et des activités Environnement et Multiservices en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et

(1) Portée de l'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾:

- au niveau de l'entité consolidante et des activités Environnement et Multiservices, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 24 % des consommations d'énergie et 22 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles formalisées notamment dans le projet européen de BREF (*Best Available Techniques REFerence Document*) sur le traitement des déchets.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- la fiabilité du *reporting* repose en grande partie sur les différents responsables impliqués : les règles et définitions restent à préciser pour assurer l'homogénéité et la pérennité du processus ;
- le *reporting* environnement intègre partiellement les propositions d'indicateurs de suivi du projet de référentiel européen BREF spécifique au traitement des déchets ;
- le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt est présenté avec imprécision afin de tenir compte des limites du suivi actuel des jours d'absence.

Paris-La Défense, le 5 décembre 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

(1) **Informations environnementales et sociétales** : l'organisation, les démarches de certification, les moyens consacrés à la prévention, la gestion des déchets, les rejets (dans l'air, l'eau et le sol), l'utilisation durable des ressources (consommation d'énergie, notamment électriques et de matières premières) et les rejets de gaz à effet de serre, les nuisances sonores et locales ; la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux. **Informations sociales** : l'emploi, les embauches et les licenciements, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

(2) Pour l'activité Environnement, la filiale régionale Purfer et la filiale Umwelt (Allemagne). Pour l'activité Multiservices, la filiale Propreté (agence d'Ile-de-France).

● 4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	30-09-10	30-09-11	30-09-12	30-09-13	30-09-14
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	42 598 971	42 020 508	42 020 508	42 020 508	42 020 508
Nombre d'actions ordinaires existantes	170 395 882	168 082 030	168 082 030	168 082 030	168 082 030
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 066 324	5 115 264	5 742 211	3 411 344	3 240 637
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(16 702 986)	(1 603 179)	133 197 860	24 527 115	(79 821 651)
Impôts sur les bénéfices	(25 556 335)	(32 507 864)	(21 121 340)	(12 087 562)	(12 433 251)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	51 176 605	58 183 588	156 574 106	(67 763 648)	10 381 714
Résultat distribué	0	15 127 383	0	9 897 909	0*
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,05	0,18	0,92	0,22	(0,40)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,30	0,35	0,93	(0,40)	0,06
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,00	0,09	0,00	0,06	0,00*
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	233 960	485 150	326 766	327 704	346 164
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	107 003	155 378	133 489	156 405	156 677

(1) Calcul effectué avec la totalité des actions existantes.

* Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale.

● 4.9 Projet de résolutions présentées à la prochaine assemblée générale

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net comptable de 10 381 714,26 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par une perte de 8,4 M€ (part du Groupe) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2014 d'un montant de 10 381 714,26 € au compte « Report à nouveau », qui s'élèvera après cette affectation, à la somme de 194 661 402,72 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2010/2011	15 127 382,70	0,09 €
2011/2012	0 €	0 €
2012/2013	10 084 921,80 €	0,06 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre des exercices 2010/2011 et 2012/2013 ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution soumise à la présente assemblée.

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 10 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 10 € s'élèverait à 168 082 030 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2014.
4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 19 février 2014 dans sa huitième résolution.

À titre extraordinaire

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Septième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et

aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 M€, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.
3. Décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 500 M€, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission.
4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
5. Constate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.
6. Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.
8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et

modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

9. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
10. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Huitième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'offre au public, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital par souscription, conversion, échange, remboursement,

présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 M€, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la septième résolution de la présente assemblée.
3. Décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 500 M€ ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la septième résolution de la présente assemblée.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger.
5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne 3/4 au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
6. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.
8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois

dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

9. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
10. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
11. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nouvième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois,

à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attributions gratuites d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant ces deux procédés.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 M€, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte du plafond nominal global de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles de résulter des septième et huitième résolutions soumises à la présente assemblée générale.
3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre en euros, ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, et
 - de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, pour y surseoir, conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélatrice des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément

aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation.
3. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit.
4. Fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.
5. Limite le montant nominal maximum des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence,

le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le Conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de la délégation visée à la huitième résolution ci-dessus.

6. Décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription.
7. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Onzième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 en normes IFRS 88

5.1.1	Bilan consolidé du Groupe au 30 septembre 2014	88
5.1.2	Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2014	90
5.1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2014	92
5.1.4	Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2014	93
5.1.5	Annexe aux comptes consolidés	94
5.1.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2014	136

5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2014 138

5.2.1	Bilan	138
5.2.2	Compte de résultat	140
5.2.3	Annexe des comptes sociaux	142
5.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2014	161

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe 162

● **5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 en normes IFRS**

5.1.1 Bilan consolidé du Groupe au 30 septembre 2014

ACTIF <i>En millions d'euros</i>	Note annexe	30-09-14	30-09-13
Écarts d'acquisition	4.1	207,5	206,4
Immobilisations incorporelles	4.1	3,8	4,8
Immobilisations corporelles	4.2	439,9	441,1
Actifs financiers	4.3	8,8	21,9
Participations dans les entreprises associées	4.4	10,1	10,1
Impôts différés	4.22	40,6	40,2
Autres actifs	4.5	0,0	0,1
Total actifs non courants		710,6	724,5
Stocks et en-cours	4.6	88,9	92,6
Créances clients	4.7	269,1	319,8
Créances d'impôt	4.7	6,4	17,9
Autres actifs	4.7	71,9	62,5
Actifs financiers	4.7	22,2	13,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	37,0	34,7
Instruments financiers	4.12	1,9	0,1
Total actifs courants		497,6	541,2
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés			503,1
Total actif		1 208,2	1 768,8

PASSIF <i>En millions d'euros</i>	Note annexe	30-09-14	30-09-2013
Capital social	4.9	42,0	42,0
Primes liées au capital		27,6	27,6
Actions propres		(8,6)	(8,5)
Réserves		284,3	325,8
Résultat de l'exercice		(8,4)	(32,1)
Capitaux propres Groupe		336,9	354,7
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	0,6	0,7
Total capitaux propres		337,5	355,5
Emprunts et dettes financières	4.11	202,2	61,5
Provision retraite et avantages similaires	4.13	35,4	31,8
Autres provisions	4.13	18,8	14,0
Impôts différés	4.22	19,0	19,3
Autres passifs	4.16	1,5	0,1
Total passifs non courants		276,9	126,8
Emprunts et dettes financières	4.11	118,2	594,0
Provisions	4.14	13,1	13,2
Fournisseurs	4.15	237,6	230,1
Dettes d'impôts		1,9	1,5
Autres passifs	4.15	209,0	216,0
Instruments financiers	4.12	7,8	7,4
Total passifs courants		587,6	1 062,2
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		6,2	224,4
Total passif		1 208,2	1 768,8

5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2014

En millions d'euros	Note annexe	2014	2013
Chiffre d'affaires	4.17	2 561,1	2 627,1
Autres produits de l'activité		4,3	2,8
Achats consommés		(1 402,8)	(1 479,0)
Charges externes		(291,6)	(295,2)
Charges de personnel	4.28	(714,8)	(706,6)
Impôts et taxes		(45,7)	(43,9)
Dotation aux amortissements		(71,9)	(76,6)
Dotation aux provisions	4.18	(7,7)	(7,5)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0,2	(0,5)
Autres charges d'exploitation	4.19	(11,5)	(6,2)
Autres produits d'exploitation	4.19	24,0	15,8
Résultat opérationnel courant		43,7	30,3
Autres charges opérationnelles	4.20	(13,0)	(9,8)
Autres produits opérationnels	4.20	0,0	0,5
Résultat sur cessions de participations consolidées		0,1	
Résultat opérationnel		30,7	21,0
Frais financiers nets	4.21	(28,2)	(35,2)
Gains et pertes de change et autres		1,7	(0,9)
Dépréciation de la créance Rotamfer	4.21	(12,8)	
Résultat avant impôts		(8,6)	(15,0)
Impôts sur les bénéfices	4.22	(0,5)	2,5
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	4.4	0,3	1,3
Résultat net		(8,7)	(11,2)
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23		(20,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(8,7)	(32,0)
Revenant :			
• aux actionnaires de la Société		(8,4)	(32,1)
• aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,3)	0,1
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société (en € par action)	4.24		
• de base		(0,1)	(0,1)
• dilué		(0,0)	(0,1)
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en € par action)			
• de base		(0,1)	(0,2)
• dilué		(0,0)	(0,2)

État du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

En millions d'euros	2014	2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	(8,7)	(32,0)
Ecart de conversion	2,1	(10,3)
Couverture des flux futurs	0,5	7,5
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies	(2,6)	(20,0)
Impôts sur autres éléments du résultat global	0,6	3,0
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	0,6	(19,7)
Résultat global de la période	(8,2)	(51,8)
Dont		
• part revenant aux actionnaires de la Société	(7,9)	(51,8)
• part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,3)	0,1

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2014

En millions d'euros	Note Annexe	2014	2013
Résultat net total consolidé		(8,7)	(32,0)
Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession			(20,8)
Résultat net consolidé des activités poursuivies		(8,7)	(11,2)
Ajustements pour :			
Élimination du résultat des entreprises associées		(0,3)	(1,3)
Amortissements et provisions		82,4	81,8
Profits et pertes de juste valeur		(3,2)	(0,1)
Élimination des résultats de cession		3,2	0,2
Élimination des produits de dividendes		(0,0)	(0,0)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie			0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		73,3	69,3
Coût de l'endettement financier net		28,4	35,3
Charge d'impôt		0,5	(2,5)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		102,2	102,2
Variation du BFR lié à l'activité		55,9	(23,5)
Impôts versés		(2,6)	(16,2)
Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées		(7,3)	44,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité		148,2	106,5
Incidence des variations de périmètre		303,0	0,5
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(42,9)	(48,8)
Acquisition d'actifs financiers		0,0	(0,1)
Variation des prêts et avances consentis		(2,4)	0,3
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4,9	7,4
Cession d'actifs financiers		0,0	
Dividendes reçus		0,4	0,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		(9,9)	(4,7)
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissements		253,2	(44,6)
Augmentation de capital		0,2	0,0
Émission d'emprunts		248,1	77,2
Remboursement d'emprunts		(534,6)	(130,1)
Intérêts financiers nets versés		(28,7)	(39,7)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		(9,9)	(0,0)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,1)	(0,1)
Actions propres		(0,0)	(1,9)
Factor		(14,0)	4,8
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(2,9)	(7,6)
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement		(341,9)	(97,4)
Incidence de la variation des taux de change		0,5	(0,7)
Incidence de la variation des taux de change des activités abandonnées			(1,4)
Variation de la trésorerie		60,1	(37,6)
Trésorerie d'ouverture	4.8	(50,1)	(18,3)
Trésorerie de clôture	4.8	10,0	(50,1)
variation de trésorerie des activités abandonnées			(5,8)
Variation de la trésorerie		60,1	(37,6)

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2014

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Situation au 1^{er} octobre 2012	42,0	27,6	(6,6)	287,1	11,9	46,5	408,5	0,7	409,2
Affectation du résultat				46,5		(46,5)	0,0		0,0
Dividendes versés							0,0	(0,1)	(0,1)
Actions propres			(1,9)				(1,9)		(1,9)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						(32,1)	(32,1)	0,1	(32,0)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(9,5)	(10,3)		(19,7)		(19,7)
Autres variations							0,0		0,0
Situation au 30 septembre 2013	42,0	27,6	(8,5)	324,1	1,6	(32,1)	354,7	0,7	355,5
Affectation du résultat				(32,1)		32,1	0,0		0,0
Dividendes versés				(9,9)			(9,9)	(0,1)	(10,0)
Actions propres			(0,0)				(0,0)		(0,0)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						(8,4)	(8,4)	(0,3)	(8,7)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1,5)	2,1		0,6	0,0	0,6
Autres variations							0,0	0,2	0,2
Situation au 30 septembre 2014	42,0	27,6	(8,5)	280,6	3,7	(8,4)	336,9	0,6	337,5

5.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

1. Présentation du Groupe	95
1.1 Identification de l'émetteur	95
1.2 Faits significatifs de l'exercice	95
2. Principes, règles et méthodes comptables	95
2.1 Principes généraux	95
2.2 Principes comptables	96
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	97
3. Évolution du périmètre de consolidation	102
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	102
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	102
3.3 Restructuration interne	102
3.4 Variation du pourcentage d'intérêt	102
3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées	102
4. Notes annexes	103
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	103
4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	104
4.3 Actifs financiers	105
4.4 Participations dans les entreprises associées	106
4.5 Autres actifs non courants	107
4.6 Stocks et en-cours	107
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	108
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	108
4.9 Capitaux propres consolidés	109
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	110
4.11 Endettement	111
4.12 Instruments financiers	114
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	119
4.14 Provisions courantes	122
4.15 Autres passifs courants	122
4.16 Autres passifs non courants	122
4.17 Informations sectorielles	123
4.18 Dotations aux provisions	125
4.19 Autres produits et charges d'exploitation	125
4.20 Autres produits et charges opérationnels	125
4.21 Frais financiers nets	126
4.22 Impôt sur les résultats	126
4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession	128
4.24 Résultat par action	129
4.25 Engagements	129
4.26 Litiges significatifs	130
4.27 Transactions avec les parties liées	131
4.28 Informations sociales	132
4.29 Rémunération des organes d'administration	133
4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS	133
4.31 Périmètre de consolidation	134

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Groupe le 5 décembre 2014 et ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra, Valren, Safira et Ecorec qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

I.2.1 Cession de Servisair

Derichebourg SA et Swissport France Holding avaient signé le 19 juillet 2013, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord au

terme duquel elles s'engageaient respectivement à céder et à acquérir, les titres de Servisair SAS sous la condition suspensive de l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

Les parties se sont entendues sur une *locked box* sur la base des comptes au 30 septembre 2012. En conséquence, le prix de cession des titres est égal à un montant de 41,3 M€, montant complété par le remboursement des dettes au *closing*. Celles-ci sont représentées principalement par le compte-courant existant entre Derichebourg et Servisair SAS au *closing*.

Le 23 décembre 2013, la réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swissport est intervenue, après levée des conditions suspensives réglementaires, pour un montant total de 305 M€.

I.2.2 Refinancement

Le Groupe a signé le 31 mars 2014 un contrat de crédits. Ce nouveau contrat d'une durée de cinq ans, conclu avec 9 établissements financiers, d'un montant de 232,5 M€, dont 100 M€ de crédit revolving et 132,5 M€ de prêt amortissable, vient remplacer le précédent crédit syndiqué qui datait de 2007, et qui a été remboursé le même jour.

I.2.3 Importance des charges comptables non récurrentes, sans contrepartie de trésorerie à court terme

Les éléments non récurrents de l'exercice constituent une charge nette de 26 M€ (dont 13 M€ d'autres charges opérationnelles détaillées en note 4.20 et 12,8 M€ de dépréciation de la créance Rotamfer détaillée en note 4.21), trouvant notamment leur origine dans diverses décisions de justice de première instance intervenues au cours de l'année, et défavorables au Groupe. Le Groupe conteste plusieurs de ces décisions en appel. Elles n'ont pour la plupart pas de contrepartie de sortie de trésorerie significative à court terme. Exception faite de ces éléments non récurrents, le résultat de l'exercice aurait été bénéficiaire.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2014 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations*

Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Reporting Interpretations Committee* – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penauille Polyservices.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 119, avenue du général Michel Bizot à Paris ou sur le site internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2013 sont les suivantes :

- Les amendements à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Les amendements à IFRS 7 « Informations à fournir : compensation des actifs financiers et des passifs financiers » et « compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ces normes n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2013 (les dates d'application sont celles reconnues par l'EFRAG) :

- La norme IAS 27 révisée « États financiers individuels » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Les amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IFRS 11 « Partenariats » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2014, la direction a exercé son jugement notamment au regard des éléments suivants :

- action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.26).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7. – Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. notes 4.13 – Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 – Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.22 – Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale

est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ; ou
- si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation telles que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;

- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installations techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.9 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de

façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.10 Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en

charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime, les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernant, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 2 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

• argent 20 ans :	500 € ;
• vermeil 30 ans :	800 € ;
• or 35 ans :	1 100 € ;
• grand or 40 ans :	1 500 €.

2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est

généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la Société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les questions environnementales sont prises en compte au sein de la direction qualité-sécurité-environnement (QSE) de Derichebourg Multiservices et intégrées à la Politique Générale de chaque entité. Des relais au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations ECOVADIS et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de Responsabilité Sociétale et environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP).

Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : *Report on the economical benefit of recycling*, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.4.1.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (Dreal, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;

- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;

- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire.

2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclus le 31 mars 2014 ;
- le contrat d'affacturage syndiqué sans recours conclu en 2012 ;
- les contrats de location-financement ;
- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables

financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des *caps* (plafonds sur taux) ou des *floors* (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Instrument financier	Méthode d'évaluation ultérieure	Comptabilisation de la variation de valeur
Titres de participation	Juste valeur	En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat via une dépréciation
Valeurs mobilières de placement	Juste valeur	En résultat
Prêts et créances	Coût amorti	En résultat
Dettes financières	Coût amorti	
Autres passifs	Coût amorti	

2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

- Entrée des sociétés Derichebourg Maroc, Derichebourg SNG et Derichebourg Énergie E.P.

Pôle Services à l'Environnement

- Entrées des sociétés SCI Licodia et Derichebourg Océan Indien.
- Acquisition des actifs de la société Seram en juillet 2014.

Pôle Holding

Néant.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

- Sortie de Derichebourg Atis Maintenance Services suite à liquidation.

Pôle Services Aéroportuaires

Le 23 décembre 2013, la réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swissport est intervenue. En conséquence, toutes les sociétés du pôle Services Aéroportuaires sont déconsolidées à cette date.

Pôle Services à l'Environnement

- Sortie de CPS suite à liquidation.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services à l'Environnement

- Avec effet au 31 mars 2014, transmission universelle du patrimoine de :
 - la société Audermatte à la société Purfer,
 - la Société Civile Bourguignonne de Portefeuille à la société Purfer,
 - la société Tirfer à la société Revival.
- Fusion-absorption de la société REVIVAL par la société Strap le 30 septembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2013. Suite à cette fusion, La société Strap est renommée Revival.

Pôle Holding

Néant.

3.4 Variation du pourcentage d'intérêt

Pôle Services à l'Environnement

- Acquisition le 20 mars 2014 des 50 % de la société IBEX appartenant aux actionnaires extérieurs portant la participation du Groupe dans la société à 100 %.

3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste comporte le résultat des activités cédées ou destinées à être cédées : pôle Services Aéroportuaires comprenant la holding Servisair SAS et le secteur opérationnel Services Aéroportuaires.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-13	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-14
Écart d'acquisition	307,0			0,1	1,8	0,1	309,0
Concessions, brevets, licences	9,4	1,3	(0,1)	0,0	0,0	0,0	10,6
Autres immobilisations incorporelles	8,2	0,5	(0,0)	0,1	(1,8)	0,1	7,1
Avances et acomptes versés							
Total valeurs brutes	324,6	1,8	(0,1)	0,2	0,0	0,2	326,7
Écart d'acquisition	(100,6)	(0,8)		(0,0)		0,0	(101,5)
Concessions, brevets, licences	(8,2)	(0,9)	0,1	(0,0)		(0,0)	(9,0)
Autres immobilisations incorporelles	(4,6)	(0,4)	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	(4,9)
Total amortissements	(113,4)	(2,1)	0,1	(0,0)	0,0	(0,0)	(115,4)
Total valeurs nettes	211,2	(0,3)		0,2	0,1	0,2	211,3

4.1.1 Tests de dépréciation

Des tests d'*impairment* sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2014 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition. Une provision de 0,8 M€ a cependant

été comptabilisée sur l'exercice et concerne l'écart d'acquisition de la société TIRFER absorbée au 1^{er} octobre 2013 par la société REVIVAL.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-2014	30-09-2013
UGT – Services aux Entreprises	159	159
UGT – Services à l'Environnement	48	47
Total	207	206

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2013/2014 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2013/2014	Taux d'actualisation 2012/2013 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2012/2013	Méthode de valorisation
UGT – Services à l'Environnement	10,50 %	2,00 %	10,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT – Services aux Entreprises	8,00 %	2,00 %	8,00 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements - impôts - variation du besoin en fonds de roulement - investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'*impairment* des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du *Weighted Average Cost of Capital* : ce taux est de 10,5 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8 % pour l'activité Services aux Entreprises. Ces taux sont inchangés par rapport à l'exercice 2013 ;

- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de business plans ;
- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :
- Services à l'environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,
- Services aux entreprises : progression de l'externalisation et développement du recours au travail temporaire. Le plan d'affaires retenu pour l'activité Services aux Entreprises escompte une

progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par an, portée par les développements déjà constatés du Groupe dans l'intérim aéronautique et dans les métiers de la Propreté. Une progression modérée du taux Ebitda/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 4 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'Ebitda retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

La valeur d'entreprise ainsi calculée pour l'UGT Services aux Entreprises est proche de la valeur des actifs comptables affectée à la dite UGT.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Services aux Entreprises		
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 1 % sur l'Ebitda (en valeur absolue) de l'année terminale
Impact sur la valeur d'entreprise	(14)	17	+/-1,9 %

En millions d'euros	Services aux Entreprises	
	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	13	(11)

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

En millions d'euros	Valeur au 30-09-13	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-14
Terrains (crédit-bail inclus)	154,8	0,9	(0,1)	1,7	(0,2)	1,8	158,8
Constructions (crédit-bail inclus)	218,9	14,1	(1,0)	4,6	0,5	0,5	237,5
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	651,2	22,5	(9,7)	(5,6)	1,5	6,0	665,8
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	268,4	19,2	(12,8)	(1,3)	0,2	1,2	274,8
Immobilisations corporelles en cours	12,4	6,8	(0,3)	0,0	(2,5)	0,0	16,4
Avances et acomptes versés	0,3	0,0	(0,3)				0,0
Total valeurs brutes	1 305,9	63,4	(24,1)	(0,5)	(0,7)	9,4	1 353,4
Terrains (crédit-bail inclus)	(23,0)	(2,7)	0,1		0,1	(0,4)	(26,0)
Constructions (crédit-bail inclus)	(105,5)	(12,8)	0,9	(1,1)	0,0	(0,2)	(118,7)
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(517,9)	(37,0)	8,3	5,5	(0,0)	(4,9)	(546,0)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(218,4)	(18,5)	14,2	0,6	(0,1)	(0,7)	(222,9)
Total amortissements	(864,8)	(71,0)	23,5	5,0	0,0	(6,2)	(913,6)
Total valeurs nettes	441,1	(7,6)	0,6	4,4	(0,7)	3,2	439,9

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	Valeur au 30-09-13	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-14
Terrains et constructions	15,1			5,3			20,4
Matériels et outillages	180,6	12,3	(3,9)	0,0	(1,6)	0,0	187,5
Autres immobilisations corporelles	97,8	9,9	(5,9)		(2,7)		98,9
Total valeurs brutes	293,5	22,2	(9,9)	5,3	(4,3)	0,0	306,9
Total amortissements	(220,4)	(18,6)	11,1	(1,1)	1,6	(0,0)	(227,5)
Total valeurs nettes	73,1	3,6	1,2	4,2	(2,7)	0,0	79,4

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-13	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	30-09-14
Titres de participation	8,5	0,6	(5,3)	0,2		(0,0)	3,9
Créances rattachées à des participations	6,3		(6,3)	0,0			
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	21,2	1,9	(1,9)	(0,1)	2,4	0,0	23,5
Total valeurs brutes	36,0	2,5	(13,6)	0,1	2,4	0,0	27,5
Perte de valeur sur titres	(5,8)	(0,2)	5,2	(0,9)		0,0	(1,6)
Perte de valeur sur créances rattachées à des participations	(6,3)		6,3				
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances ⁽¹⁾	(2,1)	(15,0)	0,0				(17,1)
Total perte de valeur	(14,2)	(15,2)	11,6	(0,9)		0,0	(18,6)
Total valeurs nettes	21,9	(12,7)	(2,0)	(0,7)	2,4	0,0	8,8

(1) dont :

Créance Rotamfer*	12,8	(15,0)			2,2		0,0
-------------------	------	--------	--	--	-----	--	-----

* Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf. 4.26 – Litiges significatifs). Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une décision de première instance défavorable au Groupe. Sur la base de cette décision, cette créance a été provisionnée intégralement. Cependant, le Groupe conteste cette décision et a interjeté appel.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de Participation						
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT						
PROSIMETAL	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
FILIALES POLYURBAINE	France	100 %	0,4	(0,1)	0,3	
Autres Sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,7	(0,2)	0,5	
DOHMEN	Belgique	100 %	1,4		1,4	En liquidation
SERVICES AUX ENTREPRISES						
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	France	100 %	0,9	(0,9)	0,0	En liquidation
INTERCLEAN	Brésil	25 %	0,2	(0,2)	0,0	
Divers	France		0,2	(0,0)	0,2	
Total			3,9	(1,6)	2,4	

4.4 Participations dans les entreprises associées

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-14	30-09-13
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	(0,2)	2,4	2,6
APD	États-Unis	50 %	(0,1)	(0,1)	0,0
CTR49	France	34 %	(0,0)	(0,2)	(0,2)
DAC	France	50 %	0,0	0,5	0,4
DREYFUS	France	43 %	0,4	4,6	4,4
ROHR	France	50 %	0,2	2,2	2,2
GALLOO SALLAUMINES SA	France	34 %	0,0	0,7	0,6
VALVERT TRI	France	35 %	0,0	0,0	0,0
Total			0,3	10,1	10,1

Informations relatives à l'état de situation financière et au compte de résultat des entreprises associées

En Millions d'euros	Date de clôture des comptes	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Résultat net
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	30 septembre 2013	8,4	3,9	13,4	(0,4)
APD	30 septembre 2014	0,2	0,4	1,7	(0,0)
CTR49	31 décembre 2013	1,3	2,0	1,3	(0,0)
DAC	30 septembre 2013	1,4	0,5	1,2	0,1
DREYFUS	31 décembre 2013	14,9	4,1	10,7	1,0
ROHR	30 septembre 2013	6,2	1,7	10,8	0,4
GALLOO SALLAUMINES SA	31 décembre 2013	2,5	0,5	3,1	0,1
VALVERT TRI	31 décembre 2013	0,3	0,2	0,9	0,0

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-13	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	30-09-14
Participations dans les entreprises associées	10,1	0,3	(0,4)				10,1

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeurs brutes au 30-09-14	Provisions	Valeurs nettes au 30-09-14
Autres créances	4,6	(4,6)	0,0
Total	4,6	(4,6)	0,0

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-14	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Titres immobilisés	0,0		0,0
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	6,4	5,6	0,8
Total	6,5	5,6	0,9

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-14	Valeur brute au 30-09-13
Matières premières	5,5	5,5
Autres approvisionnements	10,1	11,0
En-cours	1,0	0,4
Produits intermédiaires et finis	1,3	1,6
Stocks de marchandises	72,0	76,2
Total	89,9	94,8

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-13	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Dépréciation	Valeur nette au 30-09-14
Matières premières	5,5	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0		5,5
Autres approvisionnements	10,3	(0,7)	(0,4)	0,1	0,1	0,2	9,6
En-cours	0,3	0,6				0,1	1,0
Produits intermédiaires et finis	1,6	(0,4)					1,3
Stocks de marchandises	74,8	(5,1)	0,5	0,0	0,4	1,0	71,6
Total	92,6	(5,5)	0,0	0,1	0,5	1,3	88,9

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-14			30-09-13		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	277,8	(8,6)	269,1	330,1	(10,3)	319,8
Créances d'impôt	6,4		6,4	17,9		17,9
Avances et acomptes versés	4,6		4,6	5,3		5,3
Créances diverses	62,1	(3,8)	58,3	50,7	(3,8)	46,8
Charges constatées d'avance	9,0		9,0	10,3		10,3
Autres actifs courants	75,7	(3,8)	71,9	66,3	(3,8)	62,5
Créances rattachées à des participations	0,4		0,4	0,0		0,0
Prêts, dépôts et cautionnements	21,9		21,9	13,6		13,6
Actifs financiers courants	22,2		22,2	13,6		13,6

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur Brute au 30-09-14	Provisions	Valeur nette au 30-09-14	Valeur nette au 30-09-13
Valeurs mobilières de placement	0,6	(0,0)	0,6	0,7
Disponibilités	36,4		36,4	34,0
Total	37,0	(0,0)	37,0	34,7

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Trésorerie active	37,0	34,7
Concours bancaires courants	27,0	84,9
Trésorerie nette	10,0	(50,2)

Le *cash pooling* mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2014, le capital social se compose de 168 082 030 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 42 020 507,50 €.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70 €
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
CFER	85 411 102	50,81 %	162 274 350	66,47 %	
Financière DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,03 %	
Salariés	3 892 753	2,32 %	3 892 753	1,59 %	
Autodétention	3 173 057	1,89 %	0		
Public	75 539 224	44,94 %	77 918 928	31,91 %	
Banques					3 583 616
Total	168 082 030	100,00 %	244 151 925	100,00 %	3 583 616

Dividendes

En millions d'euros	Au titre de l'exercice 2013/2014 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2012/2013	Au titre de l'exercice 2011/2012
Dividendes nets en euros	0	0,06	0
Distribution nette totale	0	10,1	0,0

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice au Report à nouveau.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action

À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « Parité d'Exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les

BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant

reçu le visa n° 05-198 de l'Autorité des marchés financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis *Euronext PAR_20070510_7353_EU*). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis *Euronext PAR_20070511_7372_EUR*).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « Actions Exercées »),

sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock-options Derichebourg

Il n'existe plus de plan de stock-option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	0,7	0,7
Mouvements de périmètre de consolidation	0,3	0,0
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,3)	0,1
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,1)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,0)	0,0
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	0,6	0,7

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	Valeur au 30-09-13	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-14
Emprunts établissements de crédit	9,6	202,8	(60,4)	0,0	0,0	(3,1)	148,9
Dettes financières diverses	1,8	0,0	(0,1)	0,0	(0,0)	(0,2)	1,5
Dettes liées aux contrats de location-financement	50,1	20,3	(1,7)	0,0	2,7	(19,6)	51,8
Dettes financières non courantes	61,5	223,1	(62,3)	0,0	2,7	(22,9)	202,2
Emprunts établissements de crédit	488,1	46,5	(466,0)	0,1	0,1	3,2	71,9
Dettes financières diverses	1,8	0,1	(1,6)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	0,1
Dettes liées aux contrats de location-financement	19,2	0,0	(20,8)	0,0	0,0	20,7	19,2
Concours bancaires courants	84,9		(56,5)	0,0	0,0	(1,4)	27,0
Dettes financières courantes	594,0	46,6	(544,9)	0,1	0,1	22,4	118,2
Total dettes financières	655,4	269,7	(607,2)	0,1	2,9	(0,5)	320,4

Le crédit revolving de 100 M€, de même échéance que le prêt amortissable, est classé en dettes financières non courantes.

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-14	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	148,9	147,0	1,9
Dettes financières diverses	1,5	1,5	0,1
Dettes liées aux contrats de location-financement	51,8	44,1	7,7
Dettes financières non courantes	202,2	192,5	9,7

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	Valeur au 30-09-14	EUR	Dollar américain
Emprunts établissements de crédit	148,9	148,7	0,2
Dettes financières diverses	1,5	1,5	
Dettes liées aux contrats de location-financement	51,8	51,6	0,2
Dettes financières non courantes	202,2	201,9	0,3
Emprunts établissements de crédit	71,9	70,5	1,4
Dettes financières diverses	0,1	0,1	
Dettes liées aux contrats de location-financement	19,2	19,0	0,1
Concours bancaires courants	27,0	26,9	0,1
Dettes financières courantes	118,2	116,6	1,6
Total dettes financières	320,4	318,4	1,9

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant Nominal autorisé au 30-09-2014 <i>En millions de devises</i>	Montant Nominal utilisé au 30-09-2014 <i>En millions de devises</i>	Date d'échéance	Index
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	132,5	132,5	29 mars 2019	Euribor
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	100,0	40,0	29 mars 2019	Euribor
Emprunts établissements de crédit	EUR	17,9	17,9	26 février 2015	Euribor
Factors en syndication ⁽²⁾	EUR	210,0	184,4	31 décembre 2014	Euribor
Ligne affacturage non confirmée	EUR	36,0	11,5	à vue	Euribor
Emprunts établissements de crédit ⁽³⁾	EUR	26,7	10,8		
Ligne bilatérale confirmée et non confirmée ⁽⁴⁾	EUR	55,8	4,8		

(1) Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

(2) Dont 22 M€ de cession de créances sans recours.

(3) Dont 22 MUSD.

(4) Montant utilisé exprimé en position nette active-passive.

4.11.1.5 Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec neuf établissements bancaires, un nouveau contrat de crédits d'un montant de 232,5 M€ dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 M€ de prêt amortissable. Ce contrat, d'une durée de cinq ans, remplace le Crédit Syndiqué qui datait de 2007 et qui a été intégralement remboursé.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec des établissements financiers pour un montant de 56 M€ (dont 23 M€ avec les banques prêteuses du contrat de crédit).

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le Contrat de Crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal à 50 % du produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire net des frais d'augmentation de capital ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances ou du montant du crédit désintermédié, si l'échéance de cette émission est postérieure à la date de remboursement du crédit, 100 % dans les autres cas.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Enfin, un remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de perception d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres à hauteur du montant des indemnités d'assurance excédant la franchise de 5 M€ diminué le cas échéant des sommes réinvesties.

Clauses restrictives (covenants)

Le Contrat de Crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ne pas conclure avec un tiers extérieur au Groupe un accord quelconque de joint-venture ou d'association d'entreprise au sens large ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe ;
- procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au Contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le prêt amortissable.

4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu un contrat d'affacturage sans recours, qui concerne les entités françaises et belges des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés situés dans la

zone OCDE, bénéficiant d'un agrément de la part d'un assureur-crédit, ou de clients publics français.

Le factor agent délivre préalablement à chaque cession une approbation (stocks de créances pour chaque débiteur qu'il accepte d'acheter sans recours) sur la base des propositions de Derichebourg, les dites propositions ne pouvant excéder le montant des agréments délivrés par les assureurs-crédits pour les débiteurs privés.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours initial).

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès des 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Pour les créances cédées sans recours, les factors assurent le risque de solvabilité pour la quote-part non couverte par l'assurance-crédit. Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré aux factors.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre du contrat s'élève à 167 M€ au 30 septembre 2014.

4.1.1.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Dettes financières	320,4	655,4
Trésorerie active	37,0	34,7
Créances rétention Factor ⁽¹⁾		13,3
Total endettement net	283,4	607,4

(1) Créances sur le factor de la rétention liée à la cession de créances sans recours.

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique.

Le Groupe présente au 30 septembre 2014 un endettement net de 283,4 M€.

L'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette réduit les ressources disponibles pour les investissements.

4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2014, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€, et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. Ce contrat a été mis en place le 31 mars 2014, la première échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2015, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2014, 60 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;
- un contrat d'affacturage sans recours en syndication signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en

fonction des créances disponibles). Ce contrat a été confirmé jusqu'au 31 décembre 2014. Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur montant pour pouvoir être cédés. Par ailleurs, les factors délivrent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs-crédit, et qui sert de plafond pour déterminer le montant des créances pouvant être cédés sans recours et décomptabilisées. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et des approbations délivrées par les factors. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement ou à une diminution de la capacité de tirage du Groupe sur cette ligne. D'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 36 M€ (en fonction des créances disponibles) existent : créances des entités allemandes, créances de l'activité Collecte d'ordures ménagères en France. Le renouvellement des différentes lignes d'affacturage est en cours ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 27 M€ utilisés à hauteur de 11 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2014 est de 71 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 56 M€, utilisées à hauteur de 5 M€ au 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2019.

Principales Échéances

En millions d'euros	À - 1 an	À + 1 an	À + 2 ans	À + 3 ans	À + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	26,5	25,6	25,6	25,6	65,6	169,0
Locations financières	19,2	15,7	12,6	9,8	5,9	63,2
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	45,5	1,6	1,0	0,9	2,4	51,5
Total	91,2	42,9	39,3	36,3	74,0	283,7

(1) Dont à moins d'un an 21,6 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur
30 septembre 2014	3,00
31 mars 2015	3,00
30 septembre 2015	2,50
31 mars 2016	2,50
30 septembre 2016 et le 31 mars et le 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,00

Au 30 septembre 2014, le ratio de levier est de 2,46.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) service de la dette, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 1.

Au 30 septembre 2014, le ratio de couverture est de 1,14.

Le Groupe respecte ses *covenants* financiers au 30 septembre 2014. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2014 (> 125 M€), et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2014.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son

activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2014, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2014, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le Niveau 3.

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Actifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés	1,0	0,1
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés	0,9	0,0
Prêts et créances		
• Prêts non courants	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements non courants	6,4	19,1
• Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
• Créances clients courantes	269,1	319,8
• Prêts courants	0,4	0,0
• Dépôts et cautionnements courants	21,9	13,6
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	37,0	34,7
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
• Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
• Titres de participation	2,4	2,7
Passifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés	0,0	0,0
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés	7,8	7,4
Autres passifs		
• Emprunt syndiqué	169,0	370,0
• Autres dettes financières non courantes	59,7	61,5
• Dettes fournisseurs	237,6	230,1
• Autres passifs financiers courants	0,2	1,8
• Crédits à court terme & concours bancaires	91,5	222,2

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros		30-09-14		30-09-2013	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs		7,3		7,4
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	0,9	0,5	0,0	0,0
Dérivés sur risque de cours matières premières	Juste valeur	1,0	0,0	0,1	
Montant des dérivés au bilan consolidé		1,9	7,8	0,1	7,4

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2014, 77 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est totalement couvert. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois serait sans impact sur les états financiers du Groupe.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-14			30-09-13		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	72,7	220,7	293,4	81,5	489,0	570,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27,0	27,0		84,9	84,9
Total dette financière	72,7	247,7	320,4	81,5	573,9	655,4
%	23 %	77 %	100 %	12 %	88 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-14			30-09-13		
	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	118,2	192,5	9,7	594,0	52,9	8,6
Actifs financiers	(59,3)	(6,4)		(48,4)	(19,1)	
Position nette avant gestion	58,9	186,1	9,7	545,6	33,8	8,6
Instruments financiers de couverture	(0,1)	(400,0)		(270,3)	(200,1)	
Position nette après gestion	58,8	(213,9)	9,7	275,3	(166,3)	8,6

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Swap taux variable -> taux fixe :					
SWAP EUR	0,95 %			34,0	
SWAP EUR	0,96 %			66,0	
SWAP EUR	2,35 %		35,0		
SWAP EUR	2,36 %		15,0		
SWAP EUR	2,37 %		50,0		
SWAP EUR	4,30 %	0,1			
COLLAR	0,47-1,25 %			100	
CAP EUR	3,00 %		100,0		
Total valeurs nominales EUR		0,1	200,0	200,0	0,0

4.12.4 Risque de change

Taux de changes utilisés

En euros	Monnaies étrangères	2014		2013	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Canada	CAD	1,4058	1,4673	1,3912	1,3328
Chili	CLP	755,8741	745,0560	682,5434	637,5762
Danemark	DKK	7,4431	7,4586	7,4580	7,4578
États-Unis	USD	1,2583	1,3551	1,3505	1,3122
Maroc	MAD	11,0601	11,2059	11,1911	11,1361
Mexique	MXN	16,9977	17,7449	17,8462	16,7272
Pérou	PEN	3,6453	3,7971	3,7627	3,4823
Roumanie	RON	4,4102	4,4474	4,4620	4,4382
Royaume-Uni	GBP	0,7773	0,8189	0,8360	0,8411
Russie	RUB	49,7653	47,1907	43,8240	41,3209
Suède	SEK	9,1465	8,9952	8,6575	8,5910
Trinité & Tobago	TTD	7,8650	8,4807	8,4413	8,2077
Venezuela	VEF	7,9273	8,5479	8,5082	7,3035

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, est couvert généralement par des opérations de ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	USD
Achats à terme	6,8
Ventes à terme	37,9

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En millions de devises	Créances au 30-09-14			Créances au 30-09-13		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR	313,9	313,9	90 %	359,8	359,8	90 %
MAD	20,6	1,8	1 %			
MXN	52,1	2,9	1 %	56,6	3,2	1 %
USD	39,7	28,8	8 %	50,3	37,2	9 %
Total		347,5	100 %		400,2	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En millions de devises	Dettes au 30-09-14			Dettes au 30-09-13		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR	440,1	440,1	98 %	438,5	438,5	98 %
MAD	13,0	1,2	0 %			
MXN	24,7	1,4	0 %	51,5	2,9	1 %
USD	8,0	5,8	1 %	8,3	6,2	1 %
Total		448,4	100 %		447,6	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-14		30-09-13	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
USD	+ 5 %	(1,5)	(0,4)	(1,6)	(1,2)
	- 5 %	1,7	0,5	1,7	1,4
TOTAL	+ 5 %	(1,5)	(0,4)	(1,6)	(1,2)
	- 5 %	1,7	0,5	1,7	1,4

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son

analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	Encours total 30-09-14	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
Services à l'Environnement	175,5	142,4	18,6	10,1	4,3
Services aux Entreprises	93,4	57,4	17,4	10,0	8,6
Holding	0,4	0,0	0,2	0,1	0,2
Total	269,3	199,8	36,1	20,2	13,1

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 3,7 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe

est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Quatre sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), trois autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec, Corepa et Coframetal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-14
Provisions pour impôts	0,1		(0,1)					
Provisions pour litiges prud'hommaux	2,8	2,1	(1,5)	(0,0)			(0,1)	3,3
Provisions pour litiges URSSAF							3,1	3,1
Provisions pour médailles du travail	2,5							2,5
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats		0,3						0,3
Provisions environnementales	8,2	4,9	(0,2)	(3,3)	0,1		0,0	9,6
Autres provisions non courantes	0,4	0,3	(0,2)	(0,5)	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)
Total	14,0	7,5	(2,0)	(3,8)	0,1	0,0	3,0	18,8

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses Actuariales Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	Zone euro 2013-2014	Zone euro 2012-2013	Zone GBP 2012-2013
Taux d'actualisation	2,00 %	3,25 % à 3,50 %	4,30 % à 4,40 %
Taux d'inflation	2,00 %	0 à 2 %	3,30 % à 3,40 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2,00 %	2 % à 2,75 %	0 % à 3,40 %
Rendement attendu des actifs		NA	
• actions			6,10 %
• immobilisations			6,10 %
• liquidité			0,50 %
• obligations			3,80 %
• <i>hedge funds</i>			6,10 %
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05	SAPS 110 % CMI_2013_1 %
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	65 ans
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	

Hypothèses Actuarielles Activité Services à l'Environnement et Holding	Zone euro 2013-2014	Zone euro 2012-2013
Taux d'actualisation	2,00 % à 2,50 %	3,25 % à 3,60 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 % à 2 %	0 % à 3 %
Rendement attendu des actifs	NA	NA
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05
Taux de rotation	Tables INSEE adaptées au <i>turn over</i> du Groupe	Tables INSEE adaptées au <i>turn over</i> du Groupe
	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 2 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 1,24 % et 1,88 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19, et se situe dans le bas de la fourchette, ce qui correspond à une situation prudente.

Elle fait l'objet d'une mesure de l'écart actuariel correspondant.

En millions d'euros	30-09-13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-14
Engagement envers le personnel	31,8	2,8	(1,6)		(0,0)	(0,2)	2,6	35,4

En millions d'euros	2014	2013	2012
Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice	31,9	159,5	140,6
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,9	1,7	2,0
Charge d'intérêt	0,9	6,2	7,2
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience	(1,5)	(0,4)	(0,1)
(Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse	4,2	22,6	8,9
Versements des participants	0,0	0,0	0,0
Prestations versées	(1,7)	(5,7)	(6,2)
Acquisitions, cessions, liquidations	0,0	(5,1)	(2,8)
Variation de périmètre	(0,3)	0,0	0,0
Variations de change	0,0	(5,7)	9,8
Impact IFRS 5	0,0	(141,3)	0,0
Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice	35,4	31,9	159,5

En millions d'euros	2014	2013	2012
Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice	0,0	101,9	86,0
Interest income	0,0	4,2	4,7
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	0,0	2,2	7,0
Coûts administratifs	0,0	(0,4)	(0,4)
Cotisations employeurs	1,7	5,8	6,4
Versements des participants	0,0	0,0	0,0
Prestations versées	(1,7)	(5,7)	(6,3)
Actifs distribués lors de liquidations	0,0	(5,7)	(2,8)
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	(4,6)	7,2
Impact IFRS 5	0,0	(97,8)	0,0
Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice	0,0	0,0	101,9
Provisions renseignées au bilan	0,0	0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements	35,4	31,9	159,5
Juste valeur des actifs	(0,0)	0,0	(101,9)
Valeur nette des obligations	35,4	31,9	57,6
Composante de la charge annuelle			
Coût des services rendus	1,9	1,7	2,0
Coût financier	0,9	2,0	2,5
Coûts administratifs	0,0	0,4	0,4
Gains/Pertes sur liquidations	0,0	0,6	(0,0)
Total	2,8	4,7	4,9
État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	0,0	2,2	6,8
Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience	1,5	0,4	0,1
Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse	(4,2)	(22,6)	(8,9)
Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global	(2,6)	(20,0)	(2,0)
Provision au début de l'exercice	31,9	57,6	54,7
Charge de l'exercice	2,8	4,7	4,9
Impact de l'exercice en résultat global	2,6	20,0	2,0
Prestations versées	(1,7)	(5,8)	(6,3)
Autres	(0,2)	0,0	0,0
Impact IFRS 5	0,0	(43,5)	0,0
Variations de change	0,0	(1,1)	2,3
Provision à la clôture	35,4	31,9	57,6

4.14 Provisions courantes

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-14
Provisions pour litiges	11,1	2,9	(2,4)	(1,4)			(3,0)	7,2
Provisions pour restructuration	0,2	1,0	(0,2)					1,0
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,0	0,1						0,1
Provisions pour impôts	0,1	2,7						2,8
Provisions environnementales	1,6	1,1	(0,2)	(0,5)				1,9
Autres provisions	0,1	0,1	(0,1)		(0,0)	0,0	(0,0)	0,1
Total	13,2	7,8	(2,9)	(1,9)	(0,0)	0,0	(3,0)	13,1

4.15 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-14	30-09-13
Fournisseurs	237,6	230,1
Dettes d'impôt	1,9	1,5
État et dettes sociales	188,1	190,9
Avances et acomptes reçus sur commandes	4,5	5,7
Comptes courants créditeurs	2,0	3,3
Dettes diverses	8,6	12,4
Produits constatés d'avance	5,8	3,8
Autres passifs courants	209,0	216,0

4.16 Autres passifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-14	30-09-13
Produits constatés d'avance	1,5	0,1
Autres passifs non courants	1,5	0,1

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux deux branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2014	2013
Services aux Entreprises	645,2	617,4
Services à l'Environnement	1 915,1	2 008,5
Holding	0,8	1,2
Total	2 561,1	2 627,1

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
2014						
Chiffres d'affaires externe	1 915,1	645,2	0,0	0,8		2 561,1
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,5)	(15,9)	0,0	(22,1)	39,4	0,0
Chiffres d'affaires	1 913,6	629,3	0,0	(21,3)	39,4	2 561,1
Résultat opérationnel courant	31,5	16,3	0,0	(4,1)		43,7
Résultat opérationnel	22,0	13,7	0,0	(5,0)		30,7
Part du résultat net des mises en équivalence	0,3	0,0	0,0	0,0		0,3
2013						
Chiffres d'affaires externe	2 017,1	633,0	0,0	23,6	(46,6)	2 627,1
Chiffres d'affaires intersecteur	(8,5)	(15,6)	0,0	(22,4)	46,6	0,0
Chiffres d'affaires	2 008,5	617,4	0,0	1,2	0,0	2 627,1
Résultat opérationnel courant	20,9	16,8	0,1	(7,4)		30,3
Résultat opérationnel	14,5	14,9	0,1	(8,5)		21,0
Part du résultat net des mises en équivalence	1,3	0,0	0,0	0,0		1,3

4.17.1.3 Autres informations sectorielles

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
2014						
Total bilan actif (courant et non courant)	914,6	386,6	0,0	385,9	(479,0)	1 208,2
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	716,7	241,3	0,0	386,4	(480,0)	864,5
Passifs liés à des actifs en cours de cession				6,2		6,2
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	716,7	241,3	0,0	392,6	(480,0)	870,7
Flux au 30 septembre 2014						
Investissements corporels et incorporels	54,0	8,9	0,0	2,3		65,1
Amortissements corporels et incorporels	(63,9)	(7,4)	0,0	(2,3)		(73,7)
Perte de valeur	(0,8)	0,0	0,0	0,0		(0,8)
2013						
Total bilan actif (courant et non courant) des activités poursuivies	953,0	370,1	0,3	621,8	(679,8)	1 265,3
Actifs en cours de cession			503,1			503,1
Total bilan actif (courant et non courant)	953,0	370,1	503,4	621,8	(679,8)	1 768,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	752,3	233,1	238,8	645,5	(680,8)	1 188,9
Passifs liés à des actifs en cours de cession			223,0	1,4		224,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	752,3	233,1	461,8	646,9	(680,8)	1 413,3
Flux au 30 septembre 2013						
Investissements corporels et incorporels	51,9	8,5	18,9	(0,2)	0,0	79,1
Amortissements corporels et incorporels	(68,4)	(6,6)	(22,8)	(1,4)	0,0	(99,3)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.17.2 Information par localisation géographique

<i>En millions d'euros</i>	Continent Européen	France	Royaume-Uni & Irlande	Continent Américain	Continent Africain	Total au 30-09
Exercice 2013-2014						
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	425,6	1 937,7	0,0	196,0	1,7	2 561,1
Investissements corporels et incorporels	9,9	51,2	0,0	3,6	0,5	65,1
Amortissements corporels et incorporels	(15,0)	(49,1)	0,0	(9,5)	(0,1)	(73,7)
Total immobilisations corporelles nettes	99,4	291,4	0,0	48,7	0,4	439,9
Exercice 2012-2013						
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	445,8	1 934,0	0,0	247,3		2 627,1
Investissements corporels et incorporels	22,5	41,7	4,3	10,6		79,1
Amortissements corporels et incorporels	(17,1)	(52,1)	(7,7)	(22,3)		(99,3)
Total immobilisations corporelles nettes	105,0	284,0	0,6	51,4		441,1

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	2014	2013
Dotations actif circulant	2,2	1,9
Dotations provisions pour risques et charges	5,5	5,6
Total	7,7	7,5

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	2014	2013
Produits de cession d'immobilisations corporelles	3,3	1,4
Production immobilisée	0,9	0,6
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,2	0,1
Reprises de provisions sur actifs circulants	5,2	2,8
Reprises de provisions pour risques et charges	9,7	5,0
Transferts de charges d'exploitation	1,7	3,5
Subventions d'exploitation et d'investissement	1,2	0,5
Divers	1,8	1,9
Total autres produits d'exploitation	24,0	15,8
VNC des immobilisations cédées	(2,6)	(0,8)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(3,7)	(1,8)
Redevances	(2,1)	(2,2)
Jetons de présence versés	(0,1)	(0,1)
Divers	(3,0)	(1,4)
Total autres charges d'exploitation	(11,5)	(6,2)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2014	2013
		0,5 Italie – Restructuration
Total autres produits opérationnels	0,0	0,5
Italie - Restructuration et évolution de situations litigieuses	(6,2)	(6,2) Italie – Restructuration
Belgique - Evolution des litiges environnementaux et sociaux	(2,0)	
France - Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique	(0,9)	
France - Charges non-récurrentes liées à l'activité Maintenance Aéronautique	(2,2)	
France - Contrôle URSSAF Derichebourg Propreté	(0,5)	(1,8) Contrôle URSSAF Propreté
Autres	(1,3)	(1,4) Autres
		Coûts antérieurs à la prise de contrôle de Penauille ou liés à la prise de contrôle de Penauille
		(0,4)
Total autres charges opérationnelles	(13,0)	(9,8)

4.21 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2014	2013
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(19,5)	(24,8)
Intérêts des comptes courants	(0,1)	(0,2)
Intérêts leasing	(2,3)	(2,6)
Dividendes	0,0	0,0
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,1	0,1
Couverture de taux et autres charges et produits financiers	(6,4)	(7,7)
Frais financiers nets	(28,2)	(35,2)
Gains et pertes de change	2,6	(0,3)
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(0,9)	(0,9)
Autres	0,1	0,3
Gains et pertes de change et autres	1,7	(0,9)
Dépréciation créance Rotamfer ⁽¹⁾	(12,8)	

(1) Une dépréciation de 12,8 M€ a été comptabilisée suite au jugement de première instance défavorable dans le litige initié par Derichebourg Environnement et visant à obtenir le remboursement de l'acompte de 15 M€ versé en 2007 dans le cadre d'un projet d'acquisition en Italie finalement abandonné. La valeur nette de cette créance a été ramenée à zéro. Le Groupe conteste en appel la décision de première instance.

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	2014	2013
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(8,6)	(15,0)
Impôt courant	(0,9)	(1,2)
Impôt différé	0,4	3,7
Charge totale d'impôt	(0,5)	2,5
Taux effectif d'imposition	(5,90 %)	16,54 %

4.22.2 Charge effective d'impôt

	2014	2013
Charge d'impôt théorique	3,0	5,2
Effet des reports variables	0,0	0,0
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	2,6	(11,3)
Différences permanentes fiscales	0,2	(27,0)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	(5,6)	39,8
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(0,7)	0,0
Impact Résultat IFRS 5		(4,2)
Charge d'impôt effective	(0,5)	2,5

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour les exercices 2014 et 2013, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition inchangé de 34,43 %. Le taux ainsi retenu par le Groupe ne tient pas compte de la contribution additionnelle de 5 % puis 10,7 % instaurée en France par la loi de finances pour 2011 dans la mesure où :

- cette contribution est transitoire ;

- l'intégration fiscale française n'est pas redevable de l'impôt en 2013 ni 2014 ;
- l'impact de la ré-estimation des impôts différés qui se reverseront en 2015 et 2016 n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

4.22.3 Intégration fiscale

Le Groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	DRT	POLYREVA
AFM 86 SCI	ECO-PHU HOLDING	POLYSEANE
AFM RECYCLAGE	ECO-VHU	POLY-SELIA
AFM TOURAINE SCI	ECO-PHU	POLY-SENTI
AFM TRANSPORT	ÉCUREUIL SCI	POLYSOTIS
ARTS ET DESCARTES SCI	ESKA	POLYTIANE
BERNES BRUYÈRES SCI	EXADIANE SCI	POLY-VAL
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	FERROTRADE	POLY-VALYS
BIMA SCI	FONCIÈRE DES SABLONS SCI	PRESSENCE SCI
BOLTON	FRADENA TRANSPORT	PREVEZA SCI
CARLISSA SCI	FRANORA SCI	PROVERRE
CARSOA SCI	GARE DE CHANDIEU SCI	PSIMMO
CFF BETA SCI	HAUTE GARONNE SCI	PURFER
CFF DELTA SCI	IMMOREC	PURFER TRANSPORT
CFF GAMMA SCI	IMPASSE INDUSTRIE SCI	PURFOLLOULE SCI
CFF IMMOBILIÈRE SCI	INOREC	PURMET TRANSPORT
CFF OMEGA SCI	INOTERA SCI	QUAI DE NORVÈGE SCI
CFF SIGMA SCI	LARDET	REFINAL INDUSTRIES
CFF VEGA SCI	LICODIA SCI	REVIVAL
CHAUFONTAINE SCI	LIEN ENVIRONNEMENT	RME
COFRAMETAL	THIERRY MAIARELLI	RMP
COREPA	MANDY RÉCUPÉRATION SCI	ROUTABOULE SCI
DERICHEBOURG AQUA	MARX SPAENLIN	ROUX SCI
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	ORÉE DES BOIS SCI	RUSSO
DERICHEBOURG ÉNERGIE	PEUPLIERS SCI	SERVISAIR France
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	POLYURBAINE 13	SERAM SA
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	POLYAMON	SETIAM SCI
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	POLYBUIIS	SOPER
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	POLYCEJA	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG INTÉRIM	POLYCEO	STRAPOLE SCI
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	POLYCOROT	STRAVIA SCI
DERICHEBOURG MULTISERVICES	POLYURBAINE	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG PROPRETÉ	POLY-MASSI	ULTEAM
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	POLY-MILIA	VALME TECHNOLOGIES
DERICHEBOURG SNG	POLY-NEA	
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	POLYURBAINE NORMANDIE	

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 12,7 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Activation de déficits	30,1	25,8
Différences temporelles	4,7	3,1
Retraitement fiscaux et d'harmonisation	(3,7)	(2,8)
Elimination de résultats internes	2,1	2,2
Ecart d'évaluation	(14,3)	(14,1)
Autres retraitements	2,6	6,8
Impôts différés nets	21,6	20,8
dont		
Impôts différés actifs	40,6	40,2
Impôts différés passifs	19,0	19,3
Impôts différés nets	21,6	20,8

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 107 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés étant entendu que la loi de finances rectificative pour 2011 a modifié les modalités d'imputation de ces déficits qui au-delà d'une franchise de 1 M€ ne peuvent plus être imputés qu'à hauteur de 50 % du résultat taxable. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 29 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 3 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Servisair

Les éléments figurant sur la ligne résultat des activités arrêtées ou en cours de cession concernent Servisair.

L'impact sur le résultat 2014 est le suivant :

En millions d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	169,5	711,3
Résultat opérationnel courant	6,0	55,0
Résultat opérationnel	1,9	(6,0)
Résultat avant impôt	1,8	(9,7)
Résultat net total	0,0	20,8

4.24 Résultat par action

		2014	2013
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en M€)	(A)	(8,7)	(32,0)
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)	0,0	(20,8)
Résultat Net Part du Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)	(8,7)	(11,2)
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,8
Résultat après dilution	(E)	(8,0)	(10,4)
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		168 082 030	168 082 030
Titres d'autocontrôle		3 173 057	3 146 747
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		164 908 973	164 935 283
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	164 908 973	164 935 283
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	168 492 589	168 518 899
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	(C)/(F)	(0,1)	(0,1)
Résultat de base par action après dilution (en €)	(E)/(G)	(0,0)	(0,1)
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	(A)/(F)	(0,1)	(0,2)
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	(A+D)/(G)	(0,0)	(0,2)

(1) Taux utilisé 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

En millions d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-14	Total au 30-09-13	dont Servisair 2013
Loyer	0,5		0,5	26,4	26,1
Institutions financières – Prêts	0,2	0,1	0,3	1,0	
Institutions financières – Crédits court terme			0,0	9,2	
Institutions financières – Marchés ⁽¹⁾	6,3	30,4	36,7	15,2	0,2
Institutions financières – Leasing			0,0	4,5	1,7
Institutions financières – Assurances			0,0	5,0	4,8
Travail Temporaire ⁽²⁾	12,5		12,5	4,3	
Cautions fiscales	0,6		0,6	0,8	
Divers	1,9		1,9	3,2	1,5
Total	22,0	30,6	52,6	69,6	34,3

(1) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de travail temporaire.

(2) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué 2014 les nantissements suivants :

- nantissement portant sur 67 % des actions de la société Derichebourg Environnement ;
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

4.25.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2014
- ligne d'affacturage syndiquée 26 M€,
- concours bilatéraux Derichebourg Recycling USA 20 MUSD,
- concours bilatéraux Allemagne et Belgique 19 M€,
- crédit revolving (crédit syndiqué) : 60 M€ ;
- Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ à la restitution d'acompte relative au projet d'acquisition Rotamfer qui n'a pas abouti.

4.25.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg et Swissport France Holding ont signé le 1^{er} août 2013 le contrat de cession de Servisair. La réalisation de la cession est intervenue le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le Groupe pourrait être contraint, dans l'hypothèse où des procédures introduites par le vendeur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort, de rembourser une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.25.4 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.25.4.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2014 :

Engagements futurs minimum – Locations simples

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
< à 1 an	(18,4)	(42,0)
> à 1 an et < 5 ans	(57,1)	(73,7)
> à 5 ans	(9,0)	(26,6)
Total	(84,4)	(142,3)

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Loyers en charge sur l'exercice	(26,7)	(28,2)
Total	(26,7)	(28,2)

4.25.4.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2014 :

Engagements futurs minimum - Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
< à 1 an	(21,1)	(30,2)
> à 1 an et < 5 ans	(47,2)	(66,1)
> à 5 ans	(8,1)	(8,6)
Total	(76,4)	(104,9)

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
Redevances sur l'exercice	(21,0)	(40,4)
Total	(21,0)	(40,4)

4.26 Litiges significatifs

4.26.1 Italie

- La filiale italienne CRS avait été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle avait également été mise en cause dans une opération dite de carrousel. En mai 2012, un accord a été conclu avec l'administration fiscale italienne, dont les principales dispositions sont :
 - l'acceptation par l'administration fiscale italienne de reverser le crédit de TVA dû à la société CRS pour 9,3 M€, majoré des intérêts de retard soit au total 10 M€,
 - l'acceptation par CRS du paiement d'une somme de 22 M€, mettant fin aux poursuites. Le paiement est étalé sur 3 ans.

L'impact de cet accord avait été provisionné au 30 septembre 2012.

La société CRS a par ailleurs entamé une action au pénal et au civil, visant notamment un ancien dirigeant.

La société CRS effectue ses paiements conformément au calendrier prévu. L'administration fiscale a quant à elle suspendu les remboursements prévus au titre du crédit de TVA à la suite de la découverte d'une possible implication de la société dans d'autres opérations de carrousel entre 2006 et 2009. Une provision de 3,3 M€ a été constituée au 30 septembre 2014 de manière à couvrir le risque.

- La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, défavorable au Groupe mais n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Le Groupe a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en faits et en droit. La décision n'est pas attendue avant plusieurs années.

L'exécution forcée du protocole initial, pour autant qu'elle soit possible en droit, se traduirait par un décaissement de 43 M€ pour la société. Le Groupe considère, en lien avec ses avocats, ce risque comme faible.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention

provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et demeure assigné à résidence. La Société ne connaît pas les éventuels griefs qui pourraient, le cas échéant, lui être faits, et n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer un éventuel risque financier.

4.26.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge George portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2014, la totalité des montants ayant été contestés par la société, qui a entamé une procédure contentieuse à la suite du rejet de ses réclamations administratives.

- Une action est intentée contre la société George par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George a été condamnée à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2014, la société a comptabilisé une provision de 2,0 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle fait appel de cette décision.

En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

L'action initiée par George contre les anciens propriétaires n'a pas encore été examinée par la justice.

4.27 Transactions avec les parties liées

4.27.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50,81 % des actions de la Société. La société mère ultime est DBG Finances enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-14	30-09-13
DBG FINANCES	0,02	0,03
Créances sur les parties liées	0,02	0,03
TBD FINANCES	1,1	1,1
LAZARD FRÈRES		1,8
Dettes sur les parties liées	1,1	2,9
TBD FINANCES	(2,1)	(2,2)
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,2)
FINANCIÈRE DBG		
DBG FINANCES	(1,7)	(1,7)
LAZARD FRÈRES		(1,8)
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUYES	NS	NS
Charges d'exploitation	(1,7)	(3,5)
FINANCIÈRE DBG	0,1	0,1
Chiffre d'affaires	0,1	0,1

Un mandat de vente de Servisair a été confié à Lazard Frères et à une autre banque. M. Pigasse, administrateur de la Société, est associé gérant et directeur général délégué de Lazard France. À ce titre,

ce mandat entre dans le champ des transactions entre parties liées. Un montant de 1,3 M€ a été payé sur l'exercice.

4.27.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

30-09-14 En millions d'euros	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Emprunts et dettes financières	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER	0,0		0,1		0,0	(0,5)	0,0
ALLO CASSE AUTO	0,1		0,5	0,1	0,3	(3,1)	
CTR49			0,0			(0,0)	(0,1)
DAC	0,0		0,0			(0,1)	
DREYFUS						(0,2)	
EASO	0,0		0,2		0,0	(1,1)	
FRICOM	1,4		1,7		5,0	(1,2)	(4,6)
IBEX					1,1	(0,8)	(0,0)
PLASTIC RECYCLING	0,1	1,0	0,0		0,2	(0,0)	
VALERCO	0,0		0,0		0,1	(0,0)	(0,3)
VALREN	0,0	0,2	0,0		0,0		(0,1)
TOTAL	1,6	1,2	2,5	0,1	6,8	(7,0)	(5,0)

4.28 Informations sociales

4.28.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-14	30-09-13
Services aux Entreprises	23 699	24 104
Services Aéroportuaires	0	16 478
Services à l'Environnement	4 415	4 969
Holding	115	118
Total effectifs*	28 229	45 669

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.28.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	2014	2013
Rémunération du personnel	540,4	532,8
Charges sociales	191,6	177,4
Participations	3,2	3,7
Autres charges de personnel	(20,4)	(7,3)
Total	714,8	706,6

4.29 Rémunération des organes d'administration

4.29.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des mandataires sociaux en fonction au 30 septembre 2014 est le suivant :

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Daniel DERICHEBOURG		
Salaires	228 000	228 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	237 000	237 000

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Abderrahmane EL AOUIR		
Rémunération fixe	222 677	-
Rémunération variable	300 000	-
Total	522 677	-

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2013-2014	2012-2013
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

En euros	2013-2014	2012-2013
CFER		
Administrateur représenté par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT		
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.29.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée, constatée ou déclarée.

4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.30.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.30.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.30.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.31 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DBG HOLDING GMBH	100,00 %	IG
France		
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SA	100,00 %	MERE
SCEA DU CHÂTEAU GUITTERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	99,92 %	IG

Services à l'Environnement

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
Belgique		
BAS LONG PRES	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
GEORGE	100,00 %	IG
LMR	100,00 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
États-Unis		
APD	50,00 %	MEE
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
France		
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,92 %	IG
AFM TOURRAINE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,92 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER	49,99 %	IP
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CARSOA SCI	100,00 %	IG
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
CFF IMMOBILIÈRE SCI	100,00 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMETAL	99,97 %	IG
COREPA SNC	100,00 %	IG
CTR49	33,97 %	MEE
DAC	49,80 %	MEE
DERICHEBOURG AQUA	100,00 %	IG
DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN	70,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
DRT	100,00 %	IG
ECO-PHU	100,00 %	IG
ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
ECO-VHU	100,00 %	IG
ÉCUREUIL SCI	100,00 %	IG
ENVIE AFM SUD OUEST	49,96 %	IP
ESKA	100,00 %	IG
ÉTABLISSEMENT RUSSO	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FERROTRADE	100,00 %	IG
FONCIÈRE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IP
GALLOO SALLAUMINES	34,04 %	MEE
IBEX	99,90 %	IG
IMMOREC SNC	100,00 %	IG
INOEC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LARDET ET FILS	100,00 %	IG
LICODIA SCI	100,00 %	IG
THIERRY MAIARELLI	100,00 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	100,00 %	IG
ORÉE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYAMON	100,00 %	IG
POLYBUIIS	100,00 %	IG
POLYCEJA	100,00 %	IG
POLYCEO	100,00 %	IG
POLYCOROT	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
POLY-MILIA	100,00 %	IG
POLY-NEA	100,00 %	IG
POLYREVA	100,00 %	IG
POLYSEANE	100,00 %	IG
POLYSOTIS	100,00 %	IG
POLYTIANE	100,00 %	IG
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	100,00 %	IG
PURFER TRANSPORT	100,00 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	100,00 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL INDUSTRIES	100,00 %	IG
REVIVAL (ex-STRAP)	100,00 %	IG
RME	100,00 %	IG
RMP	100,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SERAM SA	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SOPER	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,97 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG
Italie		
CMT	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	100,00 %	IG
REI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Mexique		
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG

Services aux Entreprises

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG ATIS GMBH	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG ATIS IBERICA	100,00 %	IG
SELMAR SA	95,00 %	IG
France		
CFF BETA SCI	100,00 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	99,99 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	99,89 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRIÉTÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SNG	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
MIROIR 2000	80,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG
Italie		
DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA	100,00 %	IG
Maroc		
DERICHEBOURG MAROC	59,90 %	IG
Portugal		
SAFIRA	49,00 %	IP

5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.3.6 et 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs non-courants, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre groupe compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.
- Les notes 2.3.2 et 4.22.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.
- Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre groupe est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans ces notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 5 décembre 2014

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

● 5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2014

5.2.1 Bilan

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 30-09-14			Exercice clos le 30-09-13
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	38	38	0	0
Fonds commercial	46		46	46
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 205	89	2 116	2 117
Constructions	5 502	4 225	1 277	1 440
Installations techniques, matériel et outillage industriels	377	377	0	0
Autres immobilisations corporelles	152	152	0	0
Immobilisations en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
Participations	606 037	293 908	312 129	353 893
Créances rattachées à des participations			0	1
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	1 777	1 777	0	0
Autres immobilisations financières	794		794	102
Total (I)	616 928	300 566	316 362	357 599
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements			0	0
En-cours de production de biens			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	7		7	0
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 000	301	2 699	3 421
Autres créances	357 123	30 744	326 379	536 575
Valeurs mobilières de placement	7 678	621	7 057	7 817
Disponibilités	519		519	38
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	348		348	326
Total (II)	368 675	31 666	337 009	548 177
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion (V)			0	523
Total général (I à V)	985 603	332 232	653 371	906 299
<i>(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes</i>			794	103

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 30-09-14	Exercice clos le 30-09-13
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé 42 020 508)	42 021	42 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 565	27 565
Écarts de réévaluation ⁽¹⁾	0	0
Réserve légale	4 260	4 260
Réserves réglementées ⁽²⁾	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	184 279	261 941
Résultat de l'exercice	10 382	(67 764)
Provisions réglementées	8	8
Total (I)	268 515	268 031
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	6 461	3 224
Provisions pour charges	597	502
Total (II)	7 058	3 726
Dettes ⁽³⁾		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽⁴⁾	198 714	469 542
Emprunts et dettes financières divers	93	88
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 876	6 619
Dettes fiscales et sociales	9 398	6 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	163 041	150 991
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total (III)	375 122	634 184
Écarts de conversion passif (IV)	2 676	358
Total général (I à IV)	653 371	906 299
(1) Réserve de réévaluation (1976)	0	0
(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme	0	0
(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	229 028	634 096
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	7 028	37 210

5.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-14			Exercice clos le 30-09-13
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
• de biens				
• de services	3 241		3 241	3 411
Chiffres d'affaires net	3 241	0	3 241	3 411
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges				2
Autres produits			626	58
Total des produits d'exploitation (I)			3 867	3 471
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾			8 210	12 997
Impôts, taxes et versements assimilés			87	134
Salaires et traitements			346	328
Charges sociales			157	157
Dotations d'exploitation				
• sur immobilisations : dotations aux amortissements			192	211
• sur immobilisations : dotations aux provisions				
• sur actif circulant : dotations aux provisions				
• pour risques et charges : dotations aux provisions			1	500
Autres charges			2 122	2 214
Total des charges d'exploitation (II)			11 115	16 541
Résultat d'exploitation (I-II)			(7 248)	(13 070)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾			7 213	25 629
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾			20 693	27 314
Reprises sur provisions et transferts de charges			85 974	1 596
Différences positives de change			948	389
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			114 828	54 928
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 513	93 720
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾			25 633	29 986
Différences négatives de change			1 174	611
Total des charges financières (VI)			31 320	124 317
Résultat financier (V-VI)			83 508	(69 389)
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			76 260	(82 459)

En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-14	Exercice clos le 30-09-13
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		671
Produits exceptionnels sur opérations en capital	41 719	5 105
Reprise sur provisions et transferts de charges	2 770	543
Total des produits exceptionnels (VII)	44 489	6 319
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		119
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	116 531	3 593
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 269	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	122 800	3 712
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	(78 311)	2 607
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(12 433)	(12 088)
Total des produits (I+III+V+VII)	163 184	64 718
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	152 802	132 482
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 382	(67 764)
(1) Crédit-bail mobilier	0	0
(2) Produits financiers concernant les entreprises liées	15 709	42 283
(3) Intérêts concernant les entreprises liées	893	2 287

5.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice	143
1.1 Événements significatifs de l'exercice	143
1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	143
2. Principes et méthodes comptables	143
2.1 Règles et méthodes comptables	143
2.2 Immobilisations incorporelles	143
2.3 Immobilisations corporelles	144
2.4 Immobilisations financières	144
2.5 Stocks	144
2.6 Créances	144
2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	144
2.8 Valeurs mobilières de placement	144
2.9 Provisions pour risques et charges	144
2.10 Provisions réglementées	144
2.11 Retraites et engagements assimilés	144
2.12 Participation des salariés	145
2.13 Intégration fiscale	145
2.14 Instruments financiers	145
2.15 Identité de la société consolidante	145
3. Notes explicatives sur les comptes	146
3.1 Immobilisations	146
3.2 Amortissements	147
3.3 Provisions inscrites au bilan	148
3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)	149
3.5 État des échéances des créances et des dettes	150
3.6 Valeurs mobilières de placement	151
3.7 Charges et produits constatés d'avance	151
3.8 Capital social	151
3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit	152
3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net	155
3.11 Résultat exceptionnel	155
3.12 Ventilation de l'impôt	155
3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt	156
3.14 Engagements financiers	156
3.15 Effectif moyen	157
3.16 Rémunération globale des dirigeants	157
3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	158
3.18 Litiges	160
3.19 Transactions avec les parties liées	160

I. Faits marquants de l'exercice

I.1 Événements significatifs de l'exercice

L'activité de l'exercice s'est poursuivie conformément à la stratégie du Groupe.

Cession de Servisair

Derichebourg SA et Swissport France Holding avaient signé le 19 juillet 2013, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord au terme duquel elles s'engageaient respectivement à céder et à acquérir, les titres de Servisair SAS sous la condition suspensive de l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

Les parties se sont entendues sur une *locked box* sur la base des comptes au 30 septembre 2012. En conséquence, le prix de cession des titres est égal à un montant de 41,3 M€, montant complété par le remboursement des dettes au *closing*.

Le 23 décembre 2013, la réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swissport est intervenue, après levée des conditions suspensives réglementaires, pour un montant total de 305 M€.

Refinancement

Le Groupe a signé le 31 mars 2014 un contrat de crédits. Ce nouveau contrat d'une durée de cinq ans, conclu avec 9 établissements financiers d'un montant de 232,5 M€, dont 100 M€ de crédit revolving et 132,5 M€ de prêt amortissable, vient remplacer le précédent crédit syndiqué qui datait de 2007, et qui a été remboursé le même jour.

I.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- le Code de commerce ;
- le règlement du comité de réglementation comptable n° 99-03 (Plan comptable Général 1999) modifié et complété.

Les comptes ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 5 décembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30 septembre 2014.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement était de cinq ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Constructions et aménagements : 10 à 30 ans ⁽¹⁾ ;
- Installations techniques : 4 à 10 ans ;
- Matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans ;
- Autres immobilisations : 4 à 10 ans.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.9.1 Médailles de travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 2 % (inflation incluse). La provision pour les médailles du travail s'élève à 3 k€.

2.9.2 Droit à la formation (DIF)

Les droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) ne donnent pas lieu à constatation d'une provision dans les comptes annuels, car la Société considère qu'elle bénéficiera d'une contrepartie au moins équivalente de ces droits.

Le nombre d'heures acquis par les salariés s'élève à 240 heures et n'a pas fait l'objet de demande.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- table de mortalité : THG 05/TGF 05 ;

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 2 % ;
- profil de carrière : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la Société s'élève à 5 k€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A.

2.13 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que

chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice Euribor 3 mois est le suivant :

- dette en k€ : 400 000 (dont 0 à départ différé) ;
- dette en k\$: 0.

2.15 Identité de la société consolidante

Derichebourg SA est contrôlée par CFER qui détient 50,81 % des actions de la société au 30 septembre 2014. La société mère ultime est DBG Finances enregistrée en Belgique.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

Immobilisations <i>En milliers d'euros</i>		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement		-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles		85	-	-	85
Terrains		2 204	-	-	2 204
Constructions	Sur sol propre	3 270	-	-	3 270
	Sur sol d'autrui	1 510	-	-	1 510
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	694	29	-	723
Installations techniques, matériel et outillage industriels		377	-	-	377
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	34	-	-	34
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	118	-	-	118
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
TOTAL (III)		8 207	29	-	8 236
Participations évaluées par mise en équivalence		-	-	-	-
Autres participations		722 430	40	116 433	606 037
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières		1 880	691	0	2 571
TOTAL (IV)		724 310	731	116 433	608 608
Total général (I+II+III+IV)		763 602	760	116 433	616 929

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables <i>En milliers d'euros</i>		Situations et mouvements des amortissements de l'exercice			Montant fin d'exercice
		Montant début d'exercice	Augment.	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement (I)		-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		38	0	-	38
Total immobilisations incorporelles		38	0	0	38
Terrains		88	1	-	89
Constructions	Sur sol propre	2 087	90	-	2 177
	Sur sol d'autrui	1 392	72	-	1 464
	Installations générales, agencements	556	28	-	584
Installations techniques, matériel et outillage industriels		377	0	-	377
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	34	0	-	34
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	118	0	-	118
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles		4 652	191	-	4 843
Total général		4 690	191	-	4 881

3.3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions <i>En milliers d'euros</i>	Montant net début d'exercice	Augmentation dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant net fin d'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions investissements	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
• Dont majorations exceptionnelles de 30 %	-	-	-	-	-
Provisions implantation étranger avant le 1 ^{er} janvier 1992	-	-	-	-	-
Provisions implantation étranger après le 1 ^{er} janvier 1992	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	8	-	-	-	8
Total (I) provisions réglementées	8	-	-	-	8
Provisions pour litiges	-	6 175	-	-	6 175
Frais de développement	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	168	-	168	-	-
Provisions pour pensions	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien	-	-	-	-	-
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	3 558	95	-	2 770	883
Total (II) provisions pour risques et charges	3 726	6 270	168	2 770	7 058
Provisions sur immos incorporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur immos corporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	368 536	225	74 853	-	293 908
Provisions sur autres immos financières	1 777	-	-	-	1 777
Provisions sur stocks	-	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	300	-	-	-	300
Autres provisions pour dépréciations	38 030	4 289	2 676	8 278	31 365
Total (III) provisions pour dépréciations	408 643	4 514	77 529	8 278	327 350
Total général	412 377	10 784	77 697	11 048	334 416

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Poste du Bilan <i>En milliers d'euros</i>	Total	Dont montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Actif			
Participations	606 037	597 057	8 980
Créances rattachées à des participations (yc ICNE)	-		
Créances clients et comptes rattachés	3 000	1 429	1 212
Comptes courants débiteurs (yc ICNE) (hors intég.)	337 922	151 772	186 150
Passif			
Comptes courants créditeurs (yc ICNE) (hors intég.)	145 007	2 445	142 562
Dettes financières diverses	9 398		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 876	197	654
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-		
Autres dettes	46		
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	7 213	6 883	
Autres produits financiers	20 693	10 275	
Charges financières	25 633	893	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

État des créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont produits à recevoir	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		-	-
Prêts	1 777		-	1 777
Autres immos financières	794		-	794
Total des créances liées à l'actif immobilisé	2 571			2 571
Clients douteux ou litigieux	355		-	355
Autres créances clients	2 644		2 644	-
Créances représentatives de titres prêtés	-		-	-
Personnel et comptes rattachés	-		-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-		-	-
État et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 982		1 982	-
Taxe sur la valeur ajoutée	19		19	-
Autres impôts	-		-	-
État – divers	-		-	-
Groupes et associés	350 252		350 252	-
Débiteurs divers	4 877	4	253	4 624
Total créances liées à l'actif circulant	360 129	4	355 150	4 979
Charges constatées d'avance	348		348	-
Total des créances	363 048	4	355 498	7 550

État des dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont charges à payer	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	-		-	-	-
Autres emprunts obligataires	-		-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	7 028		7 028	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	191 686	1 323	45 686	146 000	-
Emprunts et dettes financières divers	93		-	93	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 876		3 876	-	-
Personnel et comptes rattachés	58	57	58	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85	48	85	-	-
État et autres collectivités publiques					
Impôts sur les bénéfices	-		-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	9 235		9 235	-	-
Obligations cautionnées	-		-	-	-
Autres impôts	20		20	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-		-	-	-
Groupes et associés	162 995		162 995	-	-
Autres dettes	46	1	46	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-		-	-	-
Produits constatés d'avance	-		-	-	-
Total des dettes	375 122	1 429	229 029	146 093	-

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant En valeur brute
Actions propres (nombre 3 173 057)	7 678
SICAV	0
Divers	0
Total	7 678

3.7 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits constatés d'avance				-
Charges constatées d'avance	348			348
Total	348	0	0	348

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	168 082 030	0,25
Variation du capital	0	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	168 062 030	

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre d'actions	168 082 030	3 583 616
Résultat net (en k€)	10 382	10 382
Résultat par action (en €)	0,06	0,06

3.8.2 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

- a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « parité d'exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action

ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis

ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « actions exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée,

le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.3 Stocks-options

Il n'y a plus de plan de stocks-options en cours.

3.8.4 Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	42 021			42 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport....	27 565			27 565
Écarts de réévaluation	-			-
Réserves légales	4 260		-	4 260
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	-			-
Autres réserves	-		-	-
Report à nouveau	261 941		(77 662)	184 279
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(67 764)	10 382	67 764	10 382
Subventions d'investissement	-			-
Provisions réglementées	8		0	8
Total capitaux propres	268 031	10 382	(9 898)	268 515

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec neuf établissements bancaires, un nouveau contrat de crédits d'un montant de 232,5 M€ dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 M€ de prêt amortissable. Ce contrat, d'une durée de cinq ans, remplace le Crédit Syndiqué qui datait de 2007 et qui a été intégralement remboursé.

Par ailleurs le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec des établissements financiers pour un montant de 56 M€ (dont 23 M€ avec les banques prêteuses du contrat de crédit).

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cotation de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le Contrat de Crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal à 50 % du produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire net des frais d'augmentation de capital ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances ou du montant du crédit désintermédié, si l'échéance de cette émission est postérieure à la date de remboursement du crédit, 100 % dans d'autres cas.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Enfin, un remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de perception d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres à hauteur du montant des indemnités d'assurance excédant la franchise de 5 M€ diminué le cas échéant des sommes réinvesties.

Clauses restrictives (covenants)

Le Contrat de Crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ne pas conclure avec un tiers extérieur au Groupe un accord quelconque de joint-venture ou d'association d'entreprise au sens large ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des investissements excédant au cours de l'exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt amortissable.

Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu un contrat d'affacturage sans recours, qui concerne les entités françaises et belges des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises.

Les Créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés situés dans la zone OCDE, bénéficiant d'un agrément de la part d'un assureur-crédit, ou de clients publics français.

Le factor agent délivre préalablement à chaque cession une approbation (stocks de créances pour chaque débiteur qu'il accepte d'acheter sans recours) sur la base des propositions de Derichebourg, les dites propositions ne pouvant excéder le montant des agréments délivrés par les assureurs-crédits pour les débiteurs privés.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sans déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours initial).

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès de 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Pour les créances cédées sans recours, les factors assurent le risque de solvabilité pour la quote-part non couverte par l'assurance-crédit. Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré aux factors.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible. Le montant des créances dé-comptabilisées au titre du contrat s'élève à 22 M€ au 30 septembre 2014.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2014, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€, et d'un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. Ce contrat a été mis en place le 31 mars 2014, la première échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2015, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2014, 60 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit revolving ;
- un contrat d'affacturage sans recours en syndication signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Ce contrat a été confirmé jusqu'au 31 décembre 2014. Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur crédit pour tout ou partie de leur montant pour pouvoir être cédés. Par ailleurs, les factors délivrent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs crédit, et qui sert de plafond pour déterminer le montant des créances pouvant être cédées sans recours et dé-comptabilisées. Le montant des

créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant des créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs crédit, et des approbations délivrées par les factors. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement ou à une diminution de la capacité de tirage du Groupe sur cette ligne. D'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 36 M€ (en fonction des créances disponibles) existent : créances des entités allemandes, créances de l'activité Collecte ordures ménagères en France. Le renouvellement des lignes d'affacturage est en cours ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 26 M€ utilisés à hauteur de 11 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2014 est de 71 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 56 M€ utilisées à hauteur de 5 M€ au 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2019.

Principales échéances

En millions d'euros	À - 1 an	À + 1 an	À + 2 ans	À + 3 ans	À + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	26,5	25,6	25,6	25,6	65,7	169,0
Locations financières	19,2	15,7	12,6	9,8	5,9	63,2
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	45,5	1,6	1,1	0,9	2,4	51,5
Total	91,2	42,9	39,3	36,3	74,0	283,7

(1) Dont à moins d'un an 21,6 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur à
30 septembre 2014 31 mars 2015	3,00
30 septembre 2015 31 mars 2016	2,50
30 septembre 2016 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,00

Au 30 septembre 2014, le ratio de levier est de 2,46.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) service de la dette, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 1.

Au 30 septembre 2014, le ratio de couverture est de 1,14.

Le Groupe respecte ses *covenants* financiers au 30 septembre 2014. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2014 (> 10 M€), et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2014.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité <i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total
Redevances	2 423		2 423
Locations	612		612
Frais facturés	206		206
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			
Total	3 241		3 241

3.11 Résultat exceptionnel

Répartition par nature <i>En milliers d'euros</i>		Montant
Produits		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		137
• Boni sur cession d'actions propres	137	
Produits exceptionnels sur opération en capital		41 582
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 770
• Reprises sur amortissements dérogatoires		
Charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		98
• Mali sur cession d'actions propres	98	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		116 433
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		6 269
• Dotations aux amortissements dérogatoires		
• Dotations aux provisions pour risques et charges	6 269	
Total résultat exceptionnel		(78 311)

3.12 Ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(7 248)		(7 248)
Résultat financier	83 508		83 508
Résultat exceptionnel	(78 311)		(78 311)
Effet de l'intégration fiscale		(12 433)	(12 433)
Total	(2 051)	(12 433)	10 382

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

Nature des Différences temporaires <i>En milliers d'euros</i>	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires		
Écart de conversion actif		
Total des accroissements		3
Allègements		
Contribution sociale solidarité	25	9
Déficits reportables ⁽¹⁾	285 689	108 562
Participation		
Écart de conversion passif	2 676	921
Total des allègements		109 492

(1) Déficits de la Société comme si elle était imposée séparément. Déficits de l'intégration fiscale : 107 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 33,33 % + contribution sociale de 3,30 %, soit, 34,43 % ou 38 % avec la contribution exceptionnelle de 10,70 %.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Garanties financières	6 228
DIF	2
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	6 230

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué 2014 de 232,5 M€ en principal souscrit par Derichebourg SA, il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants :

Nantissements et gages de titres

Bénéficiaires	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	8 559 445	67 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	15 310 000	100 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

Engagements donnés	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	30 198
Autres engagements donnés	
Total	30 198

(1) Sociétés cautionnées		En milliers d'euros
Filiales « France »	AFM RECYCLAGE	4 318
	BERNES ET BRUYÈRES	858
	BERTHELOT SCI	395
	CARSOA SCI	197
	CFF BETA SCI	4 699
	CFF IMMOBILIÈRE SCI	3 500
	DERICHEBOURG AQUA	15
	ECO PHU	256
	POLYURBAINE ; POLYURBAINE 13 ; POLY-NORMANDIE	1 960
	POLYCEJA ; POLYBUI ; POLYCEO ; POLYSOTIS	1 770
	SERAM SA	17
Filiales « Italie »	SAN GERMANO ; CMT	2 898
Filiales « États-Unis »	DERICHEBOURG RECYCLING USA	1 818
Filiales « Belgique »	GEORGE	3 484
Filiales « Espagne »	DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE ; REYFRA	4 013

3.14.4 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis de tiers

Derichebourg et Swissport France holding ont signé le 1^{er} août 2013 le contrat de cession de Servisair. La réalisation de la cession est intervenue le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties en cas de déclarations inexacts par le vendeur. Le Groupe pourrait être contraint, dans l'hypothèse où des procédures introduites par le vendeur entraîneraient la condamnation de la Société par les tribunaux jugeant en dernier ressort, de rembourser à l'acquéreur une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salariés	
	À l'ouverture de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Ingénieurs et Cadres	3	2
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Autres		
Total	3	2

3.16 Rémunération globale des dirigeants

	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)	45

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)					
CFF IMMOBILIÈRE SCI	52 663	26	100	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	262	99,85	6 500	6 500
CIVITAS	3 659	(4 605)	100	1 829	0
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	127 753	13 957	100	128 643	128 643
DERICHEBOURG MULTISERVICES	15 310	3 812	100	68 320	68 320
DERICHEBOURG HOLDING GMBH	41 738	(640)	100	338 866	48 769
PS IMMO	2	(3 468)	99,00	2	0
VOGIM	139	593	80,00	194	194
B - Filiales (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)					
ALLO CASSE AUTO	110	4 835	47,93	2 212	2 212
DAC	40	829	49,60	497	497
DREYFUS	40	9 734	42,50	816	816
PLASTIC RECYCLING	123	406	50,00	1 470	0
REYFRA	7 200	2 585	50,00	3 360	0
ROUSSEL	152	1 718	34,04	337	0
VALERCO	76	166	50,00	107	89
VALREN	37	(311)	50,00	19	0
2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a - Filiales Françaises					
A - b - Filiales Étrangères					
B - a - Filiales Françaises				155	155
B - b - Filiales Étrangères				2	2

3.18 Litiges

Aucune procédure contentieuse significative connue à ce jour.

3.19 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années. La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2,1 M€.

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans, entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, la société DBG Finances a facturé 1,7 M€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination des dépréciations des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses

retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et à revoir les calculs effectués par votre Société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 5 décembre 2014

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

● 5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

	EY				Denjean & Associés		Hoche Audit	
	Montant		%		Montant	%	Montant	%
	2014	2013	2014	2013	2014	2014	2013	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	218	307	27 %	31 %	144	74 %	83	33 %
• Filiales intégrées globalement	470	596	59 %	60 %	50	26 %	168	67 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
• Émetteur	34	7	4 %	1 %				
• Filiales intégrées globalement	75	77	9 %	8 %				
Sous-total	797	987	100 %	100 %	194	100 %	250	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social			0 %	0 %				
• Autres								
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0	0 %
Total	797	987	100 %	100 %	194	100 %	250	100 %

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des deux contrôleurs légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge par le Groupe au titre des prestations de ces auditeurs s'élève à 432 k€ pour l'exercice 2014 et 1 387 k€ pour l'exercice 2013.

Rapport du Président

établi en application des dispositions
de l'article L. 225-37 du Code de commerce

6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	164
6.1.1 Composition du Conseil d'administration	164
6.1.2 Gouvernement d'entreprise	165
6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	165
6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général	167
6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	168
6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	168
6.4.1 Rémunération des mandataires sociaux	168
6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3	169
6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	169
6.5.1 Le contrôle interne	169
6.5.2 La gestion des risques	171
6.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg	172

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (tel qu'amendé par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008). Il a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face.

Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la direction générale, avec la contribution de la direction financière et comptable et de la direction juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 5 décembre 2014.

● 6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'administration et prévoit notamment que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et

vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général, d'un directeur général délégué non administrateur et de six administrateurs, dont un administrateur indépendant.

Selon la définition du rapport Bouton, « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la Société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de six administrateurs et d'un directeur général délégué non administrateur :

	Mandat	Date de première nomination	Date de renouvellement
Daniel DERICHEBOURG	Président-directeur général	CA du 29 juin 2006	CA du 3 février 2010
	Administrateur	CA du 29 juin 2006	AG du 3 février 2010
Abderrahmane EL AOUIR	Directeur général délégué non administrateur	CA du 8 janvier 2014	
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004	AG du 3 février 2010
Matthieu PIGASSE	Administrateur	CA du 25 octobre 2005	AG du 3 février 2010
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	AG du 18 février 2013
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	AG du 18 février 2013
CFER représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT	Administrateur	AG du 18 février 2013	

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe nommés par l'assemblée générale ne pourra être inférieure à 20 % à compter de 2014 puis à 40 % à compter de 2017.

Lors de l'assemblée générale mixte du 18 février 2013, la Société a appliqué en partie les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en nommant Mme Sophie Moreau-Follenfant, représentant permanent de la société CFER, administrateur. Le Conseil d'administration de la Société comporte ainsi une femme parmi ses membres représentant ainsi 16,67 %, pourcentage proche des 20 %.

6.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a pris connaissance de la version révisée en juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Elle a identifié un certain nombre de dispositions qu'elle applique, outre les dispositions légales relatives aux attributions du Conseil d'administration :

- la Société a clairement informé de son choix de réunir les pouvoirs de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- communication de l'entreprise avec le marché : le Conseil d'administration est informé, et le cas échéant, ajuste, les communiqués de presse préparés par l'entreprise à l'issue de ses séances ;
- le Conseil d'administration est saisi des sujets d'importance stratégique, des opérations de croissance externe significatives, des évolutions significatives du périmètre du Groupe, de la situation d'endettement de l'entreprise ;
- le Conseil comporte un administrateur indépendant, M. Bernard Val ;
- les informations relatives au nombre de séances du Conseil, au taux de participation, et à l'ordre du jour, sont mentionnées dans le rapport annuel ;
- la Société laisse libre accès aux administrateurs aux informations dont ils souhaitent disposer ;
- l'existence d'un comité d'audit : conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du Groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatives aux valeurs moyennes et petites (VAMPs) ;
- respect par les administrateurs du nombre de mandats dans des sociétés cotées.

Elle a également identifié d'autres dispositions qu'elle n'applique pas, qui sont les suivantes :

- parité hommes-femmes : depuis l'assemblée générale du 18 février 2013, le Conseil d'administration comporte une femme, Mme Sophie Moreau-Follenfant, représentant permanent de CFER. Cependant, la Société comportant six administrateurs, le pourcentage de féminisation du Conseil est de 16,67 %, légèrement en deçà des 20 % préconisés. L'écart entre le nombre d'hommes et

de femmes est de 4, alors que le Code prévoit un écart de 2. Le Conseil sera attentif à l'évolution de cette situation ;

- le pourcentage d'administrateurs indépendants est de 16,67 %, alors que le Code prescrit une proportion d'un tiers. La structure de détention du capital explique cette situation. En outre, la Société a considéré que M. Matthieu Pigasse, Président de Lazard France, ne pouvait pas être considéré comme administrateur indépendant cette année, compte tenu du mandat accordé à Lazard pour la cession de Servisair ;
- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration : le Conseil ne s'est pas saisi de ce sujet ;
- la durée des mandats d'administrateur est de 6 ans, alors que celle préconisée dans le Code est de 4 ans maximum. Il s'agit d'une pratique historique, qui s'explique par l'importance de familles dans l'histoire de la structure du capital ;
- l'absence de comité des nominations, qui s'explique par la faible *turn-over* ;
- l'activité du comité des rémunérations a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25 octobre 2005 : les éléments de rémunération existant dans le Groupe sont très simples (salaire, prime annuelle le cas échéant) et ne nécessitent pas un comité spécialisé.

6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 90 %. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2013 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 février 2014 le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 19 décembre 2013

- Réitération de la cession de Servisair SAS ;
- Avenant à la Convention de Compte Courant de Financement et de Trésorerie entre Derichebourg et Servisair SAS ;
- Point sur le financement du Groupe ;

Séance du 8 janvier 2014

- Information sur le *closing* de la cession de Servisair SAS du 23 décembre 2013 ; conséquences de cette cession ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2013 :
 - les comptes,
 - l'activité et les événements marquants,
 - les risques (CRS, Rotamfer, Cession de la société Derichebourg Sûreté),
 - les perspectives,
 - arrêté des comptes consolidés ;

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Communiqué de presse ;
- Nomination de M. Abderrahmane El Aoufir en qualité de directeur général délégué ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Examen des mandats de la Société Hoche Audit, co-Commissaire aux comptes titulaire et de M. Dominique Jutier, co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Gouvernance d'entreprise ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires ;
- Autorisation à donner au directeur financier à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit.

Séance du 19 février 2014

- Modification de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2013 prévue à la troisième résolution.

Séance du 24 mars 2014

- Refinancement des dettes existantes des sociétés du Groupe ;
- Examen et autorisation de l'octroi des Crédits, du projet de Contrat de Crédits et des contrats et documents y afférents ;
- Approbation et autorisation de l'octroi des Nantissements de Compte-Titres et de la signature de la Convention de Nantissement de Comptes-Titres.

Séance du 22 mai 2014

- Examen des comptes consolidés semestriels ;
- Problèmes et risques spécifiques (Rotamfer, CRS, Belgique) ;
- Communiqué de presse et rapport d'activité sur les comptes semestriels ;
- Observations des Commissaires aux comptes et arrêté des comptes consolidés ;
- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties ;
- Questions diverses :
 - annulation de l'autorisation donnée à M. Serge PRAGER à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit,
 - autorisation à donner au directeur financier M. Pierre CANDELIER à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit,

- délégation à donner au Président à l'effet de mettre en œuvre le Programme de rachat d'actions,
- répartition des jetons de présence.

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la Société, 119 avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 Paris et à l'Étoile Saint Honoré, 21/25 rue Balzac, 75008 Paris.

Les séances du 19 décembre 2013 et du 24 mars 2014 se sont tenues par conférence téléphonique.

Fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce, il a été décidé que le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le Conseil se réunit en formation de comité d'audit afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans un procès-verbal des conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Au cours de l'exercice clos le comité d'audit s'est réuni deux fois, le 8 janvier 2014 et le 22 mai 2014 afin de :

- rendre compte de ses travaux (examen du document de référence ; examen de la prise en compte des observations de l'AMF) ;

- émettre ses avis et recommandations au Conseil sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que sur le rapport de gestion ;
- analyser le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) ;
- examiner les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- identifier les risques ;
- faire un point sur l'audit interne.

● 6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 3 février 2010 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'administration. Depuis le 8 janvier 2014, un directeur général délégué, M. Abderrahmane EL AOUIR, l'assiste dans la conduite de la direction du Groupe.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

● 6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à

l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

● 6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

6.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages des mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg SA.

Le directeur général délégué non administrateur, nommé par le Conseil d'administration du 8 janvier 2014 ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

À ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Sur proposition du Conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 90 000 €. La répartition des jetons de présence a été inégalitaire sur cet exercice. En effet, M. Matthieu Pigasse a fait part au Conseil de sa décision de ne pas percevoir de jetons de présence.

Le détail des rémunérations versées aux administrateurs figure en section 4.4.2.1.

6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 4.5.8 ;
- de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 4.5.9 ;

- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 4.5.7, 7.1 et 7.2 ;
- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.5.20.) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en 5.1).

● 6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

À l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la Société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des marchés financiers.

6.5.1 Le contrôle interne

6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et deux divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- les Services aux Entreprises.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-directeur général du Groupe, le directeur général délégué et sous le contrôle de ces derniers.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des deux divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité de l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité *a posteriori* afin de corroborer que les contrôles conçus ont bien fonctionné : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la Société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de sociétés filiales, elles-mêmes propriétaires des activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement.

Le comité de direction

Il existe un comité de direction du Groupe, présidé par le directeur général délégué, dont font partie plusieurs Présidents de filiales

de l'activité Services à l'Environnement, le directeur de l'activité Multiservices, la directrice des ressources humaines, le directeur financier. Ce comité se réunit mensuellement sur un ordre du jour prédéfini, et aborde différents thèmes intéressant les activités du Groupe.

La direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la Société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les filiales opérationnelles en assurant la mise en œuvre.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg SA et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS ;
- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes ;
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité ;
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation ;
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;
- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

6.5.2 La gestion des risques

Si le contrôle interne porte sur un existant, (contrôle de la qualité et/ou de la conformité), le processus de gestion des risques est davantage dans l'anticipation, d'un événement qui pourrait survenir, et/ou des conséquences que pourrait avoir cet événement pour le Groupe.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la Société les orientations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
- description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
- mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.

À ce titre, les risques suivants avaient été identifiés (sans ordre hiérarchique), par la direction générale :

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des installations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- Enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- Autres risques spécifiques : l'intervention sur avion (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Énergie).

Une réponse est apportée à chacun de ces risques, sous la forme de procédures adaptées, le plus souvent.

● 6.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 5 décembre 2014

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

Autres informations juridiques et financières



7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2013/2014 **175**

7.2 Descriptif du programme de rachat 2014/2015 **176**

7.2.1	Cadre juridique	176
7.2.2	Nombre de titres et part du capital détenu par la Société	176
7.2.3	Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société	176
7.2.4	Objectifs du nouveau programme de rachat	176
7.2.5	Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital	176
7.2.6	Modalités des rachats	176
7.2.7	Durée du programme de rachat	176
7.2.8	Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 20 février 2014 au 30 novembre 2014	176
7.2.9	Bilan de l'exécution du programme entre le 20 février 2014 et le 30 novembre 2014	177

7.3 Opérations avec des apparentés **177**

7.3.1	Dispositions relatives aux conventions réglementées	177
7.3.2	Convention de prestations de services	177
7.3.3	Contrat de licence de marque	178
7.3.4	Mandat de vente confié à Lazard Frères et à une autre banque	178
7.3.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 30 septembre 2014	179

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels **181**

7.4.1	Modalités de communication	181
7.4.2	Calendrier : dates clés de l'exercice	181
7.4.3	Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel	181

.../...

7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt 183

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts 183

7.5.2 Information provenant de tierce partie 183

7.6 Contrats importants 183**7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel 184****7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004 185**

● 7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2013/2014

L'assemblée générale mixte du 19 février 2014 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 808 203 actions pour un prix maximal unitaire de 15 €/action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 18 août 2015, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux

fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions autodétenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 30 septembre 2013	168 082 030	146 747		3 000 000	3 146 747
En % de capital		0,09 %		1,78 %	1,87 %
Affectation à des stock-options					
• attribuées					
• autres					
Levées d'options d'achat					
Achats		1 122 501			1 122 501
Ventes		1 096 191			1 096 191
Annulations					
Situation au 30 septembre 2014	168 082 030	173 057		3 000 000	3 173 057
En % de capital		0,10 %		1,78 %	1,89 %

Au cours de l'exercice 1 122 501 actions ont été achetées à un cours moyen de 2,52 € pour un montant global de 2 830 901 € et 1 096 191 actions ont été vendues à un cours moyen de 2,55 € pour un montant global de 2 794 370 €.

La valeur comptable du portefeuille des 3 173 057 actions de 0,25 € nominal détenues au 30 septembre 2014 est de 7 056 879 €.

La valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2014 est de 6 657 074 €.

Contrat de liquidité

Depuis le 5 juin 2009, la Société a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre. A la date du 30 juin 2014, la société Derichebourg a mis fin à ce contrat de liquidité.

Au 30 juin 2014 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 178 840,41 € ;
- 173 057 titres Derichebourg.

● 7.2 Descriptif du programme de rachat 2014/2015

7.2.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale annuelle statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises en matière ordinaire.

7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 30 novembre 2014, le capital de la Société était composé de 168 082 030 actions.

À cette date, la Société détenait 4 348 841 actions propres, soit 2,59 % du capital social.

7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 30 novembre 2014, les 4 348 841 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 173 057 ;
- autres objectifs : 4 175 784.

7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient inchangés par rapport au programme précédent, à savoir :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement en travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 30 novembre 2014, soit 16 808 203. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la date du 30 novembre 2014, soit 4 348 841 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 12 459 362 actions, soit 7,41 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 10 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait :

- 168 082 030 € représentant 10 % du capital de la Société ;
- 124 593 620 € représentant 7,41 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

7.2.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

7.2.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

7.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 20 février 2014 au 30 novembre 2014

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 30 novembre 2014 est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	2,59 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 348 841
Valeur comptable du portefeuille	10 101 521 €
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	9 684 869 €

(1) Au cours de clôture au 30 novembre 2014.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 20 février 2014 et le 30 novembre 2014

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31-11-2014			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 712 186	469 682		Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de transaction (<i>en euros</i>)	2,22	2,60	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (<i>en euros</i>)	3 798 209	1 221 036	Néant	Néant	Néant	Néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité et via un mandat d'acquisition.

● 7.3 Opérations avec des apparentés

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

7.3.2 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, la société DBG Finances a facturé 1 700 000 € à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

7.3.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2,1 M€.

7.3.4 Mandat de vente confié à Lazard Frères et à une autre banque

Un mandat de vente de Servisair avait été confié à Lazard Frères et à une autre banque. M. Pigasse, administrateur de la Société, est associé, gérant et directeur général délégué de Lazard France. À ce titre, ce mandat entre dans le champ des opérations avec des apparentés. Les honoraires versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 307 008,73 € TTC. Aucun autre versement n'est attendu à ce titre.

7.3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 30 septembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avenant à la Convention de Compte Courant de Financement et de Trésorerie entre DERICHEBOURG et SERVISAIR SAS

Administrateur concerné : Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et directeur général de DERICHEBOURG et président de SERVISAIR SAS.

Dans le cadre de la cession de la division Servisair à Swissport, les droits et obligations de votre Société au titre de cette convention de compte-courant doivent être transférés à Swissport.

Lors de la séance du 19 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé les termes de l'avenant à la Convention de Compte courant de Financement et de Trésorerie transférant les droits et obligations de votre Société à Swissport, et a donné tous pouvoirs à son Président ainsi qu'à tout administrateur pour signer cet avenant.

Cet avenant a été conclu en date du 23 décembre 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Le Conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait autorisé la conclusion de la licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il était expressément convenu qu'aucune redevance ne serait due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistrée en charge au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 s'élève à 2 074 230 € HT.

2. Conventions de location-gérance

La société DERICHEBOURG SA est venue aux droits de la société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de avec la Société REVIVAL.

Votre Société a donné en location-gérance son activité « métaux non ferreux » exercée à Athis-Mons (Essonne) à la société REVIVAL par acte sous seing privé du 5 octobre 2000 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre Société a constaté un produit de location-gérance de 48 000 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

3. Engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS

Le Conseil d'administration en date du 28 juillet 2011 a autorisé la mise en place d'une convention entre la société DERICHEBOURG et certaines de ses filiales portant sur la fusion d'échelles d'intérêts du groupe DERICHEBOURG dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie existant entre la société DERICHEBOURG et ses filiales. Au titre de ce procédé, la société DERICHEBOURG a pris un engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS pour les conséquences résultant de cette centralisation.

4. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Le Conseil d'administration en date du 29 décembre 2011 a autorisé la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances par laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe, à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, la société DBG Finances a refacturé 1 700 000 € HT à la société DERICHEBOURG au titre de cette convention.

5. Garanties au profit de la société SOGEFIMUR

Par décision du 22 octobre 2012, le Conseil d'administration a autorisé votre Société à se porter caution solidaire au profit de la société SOGEFIMUR, crédit bailleur, des engagements souscrits par sa filiale SCI CFF BETA au titre du crédit-bail immobilier pour un montant de 5 400 000 € HT, contrat en mains pour l'ensemble immobilier à usage de bureaux sis au 35 rue de Valenton à Créteil (Val-de-Marne). Votre société s'est également engagée à maintenir sa participation dans le capital de la SCI CFF BETA et à affecter en nantissement, en faveur du crédit bailleur, sa participation dans le capital de sa filiale.

Paris et Paris-La Défense, le 5 décembre 2014

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : www.derichebourg.com.

7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : www.derichebourg.com

7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, <http://inpublic.globenewswire.com> ou www.info-financiere.fr

Date	Document
15 octobre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2013
7 novembre 2013	Chiffre d'affaires de l'exercice 2012-2013
13 novembre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2013
19 novembre 2013	Modification de l'agenda financier
4 décembre 2013	Agenda financier du 4 décembre 2013
5 décembre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2013
5 décembre 2013	Derichebourg Environnement, attributaire sur le marché d'Eco-DDS, se lance dans la collecte des déchets dangereux en toute sécurité
13 décembre 2013	Nominations
18 décembre 2013	Communiqué Servisair : autorisation de la Commission européenne sur le projet d'acquisition de Servisair par Swissport
23 décembre 2013	Communiqué Servisair : réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swissport
8 janvier 2014	Conseil d'administration du 8 janvier 2014
13 janvier 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2013
13 janvier 2014	Bilan semestriel du contrat de liquidité Derichebourg contracté avec la société Exane BNP Paribas
16 janvier 2014	Mise à disposition du document de référence
16 janvier 2014	Document de référence 2012-2013
16 janvier 2014	Information sur la date de l'assemblée générale mixte
16 janvier 2014	Agenda financier de l'exercice 2013-2014
21 janvier 2014	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 19 février 2014 paru au BALO
28 janvier 2014	Rectificatif au communiqué publié le 16 janvier 2014
28 janvier 2014	Brochure de l'assemblée générale mixte du 19 février 2014

Date	Document
28 janvier 2014	Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance
28 janvier 2014	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital (9 ^e résolution)
28 janvier 2014	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication au BALO du 15 janvier 2014 de l'avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 19 février 2014
4 février 2014	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 19 février 2014 publié au BALO du 3 février 2014
4 février 2014	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 19 février 2014
14 février 2014	Information financière pour le premier trimestre de l'exercice 2013-2014
19 février 2014	Approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat
20 février 2014	Quorum et résultats des votes assemblée générale mixte du 19 février 2014
21 février 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2014
4 mars 2014	Le groupe Derichebourg, nouveau partenaire des collectivités locales de l'Île de la Réunion
4 mars 2014	Présentation assemblée générale mixte du 19 février 2014
11 mars 2014	Derichebourg Maroc décroche les marchés de propreté, gestion des déchets et gardiennage du Morocco Mall à Casablanca
18 mars 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2014
31 mars 2014	Conclusion d'un nouveau contrat de crédits : une visibilité assurée sur les cinq prochaines années
1 avril 2014	La Ville de Paris renouvelle sa confiance au groupe Derichebourg
17 avril 2014	1 ^{er} contrat de service public pour Derichebourg Aqua
28 avril 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2014
19 mai 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2014
22 mai 2014	Comptes semestriels consolidés au 31 mars 2014
23 mai 2014	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2013 – 2014
23 mai 2014	Rapport financier semestriel au 31 mars 2014
26 mai 2014	Présentation aux analystes financiers du 26 mai 2014
13 juin 2014	Derichebourg Multiservices négocie un partenariat avec ExterionMedia France en vue d'une reprise de ses activités d'exploitation
16 juin 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2014
17 juillet 2014	Cessation du contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas
17 juillet 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2014
17 juillet 2014	Le groupe Derichebourg s'installe à Marrakech
21 juillet 2014	Nouveau contrat pour Derichebourg Aqua
7 août 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2014
7 août 2014	Modalité de mise à disposition de l'information financière trimestrielle
7 août 2014	Information financière pour le troisième trimestre de l'exercice 2013-2014
29 septembre 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2014
6 octobre 2014	Derichebourg Environnement inaugure une nouvelle plateforme de recyclage dans le port de Gennevilliers
21 octobre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 17 octobre 2014
28 octobre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 20 au 24 octobre 2014
3 novembre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 27 au 31 octobre 2014
6 novembre 2014	Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013-2014
12 novembre 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2014
12 novembre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 3 au 7 novembre 2014
17 novembre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 10 au 14 novembre 2014
26 novembre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 17 au 21 novembre 2014
26 novembre 2014	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2014
2 décembre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 novembre 2014
5 décembre 2014	Résultats de l'exercice 2013-2014
8 décembre 2014	Présentation aux analystes financiers du 8 décembre 2014
10 décembre 2014	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 1 ^{er} au 5 décembre 2014

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
15 janvier 2014	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 19 février 2014
3 février 2014	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 19 février 2014
28 mars 2014	Approbation des comptes annuels

● 7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1^{er} octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour avaient été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;

7.5.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en

- provisions pour indemnités de fin de carrière : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite.

● 7.6 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014 ;
- le contrat d'affacturage sans recours, signé le 26 septembre 2012 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le contrat de cession de Servisair conclu avec Swissport Holding France le 23 décembre 2013 constitue également un contrat important.

● 7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence	
	§	Page
Comptes annuels	5.2	138 à 160
Comptes consolidés	5.1	88 à 135
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5.2.4	161
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6	136 à 137
Rapport de gestion	4	31 à 78
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1	4
Honoraires des Commissaires aux comptes	5.3	162
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	6	164 à 171
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	6.6	172
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	7.4.3	181 à 183

7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables	1.1.1	4
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.2	4
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.3	4 à 5
3. Informations financières sélectionnées	2	7
4. Facteurs de risque	4.3	38 à 43
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.4.1	5
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.4.2	5
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.4.3	5
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	1.4.3, 1.4.4	5
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.5	6
5.2 Investissements	4.2.7	37
5.2.1 Investissements réalisés	4.2.7	37
5.2.2 Investissements en cours	4.2.7	37
5.2.3 Investissements en projet	4.2.7	37
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus	3.2	16 à 27
6.1.2 Nouveaux produits	3.2	16 à 27
6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle	3.2	16 à 27
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Dépendance	N/A	N/A
6.5 Sources d'informations sur position concurrentielle	3.2	16 à 27
7. Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur	3.1.1	10
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	5.1 note 4.31	134 à 135
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	3.2.1.4, 3.2.2.3	22, 27
8.2 Questions environnementales	4.3.1.2, 4.6.2	39, 70 à 75
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	4.2	32 à 37
9.2 Résultat d'exploitation	4.2	32 à 37
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur	5.1.5 note 4.9	109 à 110
10.2 Flux de trésorerie	4.2.6 et 5.1.3	36, 92
10.3 Structure de financement et conditions d'emprunt	5.1.5 note 4.11	111 à 114
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	5.1.5 note 4.11	111 à 114
10.5 Sources de financement attendues	4.3.6, 5.1.5 note 4.11	40-41, 111 à 114

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
11. Recherche et développement, brevets, licences	3.2.1.3	22
12. Informations sur les tendances	4.2.5	36
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	4.2.5.3	36
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs	4.4.1	44 à 48
14.2 Conflits d'intérêts éventuels	4.4.1.4	49
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée	4.4.2.1	49 à 50
15.2 Sommes provisionnées par ailleurs	4.4.2.2	50
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	4.4.1.1	44
16.2 Contrats de service	N/A	
16.3 Comité d'audit	6.1.3	166 à 167
16.4 Informations relatives au gouvernement d'entreprise	4.4, 6.1, 6.2	44 à 50, 164 à 167
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	4.6	59
17.2 Nombre d'actions détenues par les administrateurs	4.4.1, 4.5.8	44, 53
17.3 Participation des salariés au capital de l'émetteur	4.5.13	54
18. Principaux actionnaires		
18.1 Information relative au capital	4.5.8	53
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	4.5.8	53
18.3 Informations relatives au contrôle	4.4.1.4, 4.5.8	49, 53
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	4.5.14	54
19. Opérations avec des apparentés	7.3	177 à 180
20. Informations financières		
20.1 Informations financières historiques consolidées	5.1	88 à 135
20.2 Informations financières pro forma	N/A	
20.3 Informations financières individuelles	5.2	138 à 160
20.4 Vérification des informations financières historiques		
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	4.5.19.1	57
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.3.8, 4.3.10, note 4.26	42-43, 130-131
20.9 Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	4.2.5	36
21. Informations financières complémentaires		
21.1 Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)	4.5	51 à 57
21.2 Statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur	1.4.5	5
21.2.2 Information relative aux organes de direction	4.5.15.1	55, 44 à 50
21.2.3 Droits attachés à chaque catégorie d'actions	4.5.9, 6.12.6.2	53
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires	4.5.15.2	55
21.2.5 Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires	4.5.16	55-57
21.2.6 Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle	4.5.9, 6.4.2	53, 169
21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.5.10	53-54
21.2.8 Conditions statutaires régissant les modifications de capital	4.5.16	53-57
22. Contrats importants	7.6	183
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	7.5	183
24. Documents accessibles au public	7.4	181 à 183
25. Informations sur les participations	5.1.5 note 4.4	106-107



DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

